

Gardanne, 11 octobre 2022 – Salle Maison du Peuple - ouverture de la réunion 18h00

Réunion publique thématique « Le projet industriel, ses impacts et ses risques »

Ce verbatim est issu de l'enregistrement réalisé comme annoncé, au cours de la réunion publique du 11 octobre 2022. Les noms des personnes dans le public étant énoncés au micro, il est possible que certains d'entre eux soient mal orthographiés. Si c'est le cas, nous tenir informés pour toute demande de correction.

Animation : Annie Augier

En tribune :

La CNDP (Commission Nationale de Débat Public)

Vincent Delcroix - nommé par la CNDP

Le maître d'ouvrage : HY2GEN

Cyril Dufau-Sansot – co fondateur d'HY2GEN et président

Denis Grisoni – directeur des projets

Contributeurs à la table du maître d'ouvrage :

Laurent Bournay, Responsable Conversion de ressources renouvelables en Liquides, Axens

Delphine Cahelo, ingénieur expert en quantification des risques, Technip Energies

Au pupitre propos liminaire de :

Audrey Vartanian, Adjointe au chef de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Annie Augier : Bon. Allez, je vais prendre, je vous propose de prendre place, et on va laisser les personnes qui viennent de rentrer dans la salle s'installer. Et on va pouvoir débiter notre 4e réunion publique. Allez, je vous propose de vous installer, s'il vous plaît. Alors d'abord un grand merci d'être présents ce soir. Nous sommes réunis dans le cadre de la concertation publique qui porte sur le projet Hynovera.

Est-ce que je peux avoir votre attention s'il vous plaît ? Je vous laisse vous installer.

Hé oui, mais on a on a des horaires qui sont indiqués dans nos invitations et je comprends que ce puisse être compliqué d'être à l'heure. Mais la réunion est dense et donc on va essayer de débiter dans les horaires que nous nous étions fixés.

Le projet serait possiblement situé sur le foncier de la centrale de Gardanne Meyreuil. Et on est au terme de notre..., on sera au terme de notre concertation le 21 novembre 2022, donc nous tenons aujourd'hui la 4e réunion publique qui porte sur le projet industriel, ses impacts et ses risques. Et je vais vous présenter dans quelques minutes la manière dont cette réunion va se dérouler.

Est-ce que je peux avoir un accès à la télécommande ? Trois adjoints au maire nous ont été annoncés pour représenter Monsieur le maire de Gardanne. Est-ce que l'un de ces 3 adjoints, Monsieur Garcia, je crois que vous êtes ici, est-ce que vous souhaitez prendre la parole pour nous accueillir et débiter cette réunion dans cette belle salle de la Maison du peuple de Gardanne ? Je vous laisse le pupitre quelques minutes.

Jean-François Garcia : Bonsoir, Bonjour. Nous sommes heureux de vous recevoir à nouveau à Gardanne pour la 2e séance chez nous et 4e séance de concertation sur 6. Bien évidemment, cette concertation nous semble essentielle à la population. Je suis moi-même présent, donc à double titre ou à triple titre même, en tant qu'habitant et résident de la commune, en tant qu' élu puisque je représente aujourd'hui Monsieur Hervé Granier, le maire de Gardanne. Et en tant que médecin exerçant dans la commune et tout particulièrement aujourd'hui, où il est question de l'impact et des risques de ce projet.

Alors nous sommes bien évidemment favorables à la reconversion du site et la transition écologique. Nous sommes bien évidemment donc favorables à l'emploi, mais pour répondre aux inquiétudes de beaucoup de nos concitoyens, je me souviens avoir été interpellé ici même il y a 2 semaines, hein, par un voisin de la centrale, qui se questionnait, qui s'interrogeait sur le devenir de son bien immobilier et de la valeur de celui-ci ? Je peux rassurer. Nous resterons vigilants et nous nous opposerons à tout projet qui ne respectera pas l'environnement et la santé des habitants de notre territoire. J'attends beaucoup de cette soirée

et je peux vous dire que pour le moment j'attends d'être convaincu et rassuré par ce projet. Merci.

Annie Augier : Merci Monsieur Garcia. Au titre de cette concertation, la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, a été placée, a été saisie, pardon, et a placé sous son égide la nomination de 2 garants.

Et vous avez face à vous, ce soir, les interlocuteurs qui vont principalement vous présenter, à la fois les modalités de concertation, le cadre dans lequel cette concertation se situe et évidemment le projet. Ces deux intervenants, deux interlocuteurs sont à la fois le maître d'ouvrage, HY2GEN, qui est présenté ce soir par Cyril Dufau-Sansot, qui est donc président de la société HY2GEN, et Denis Grisoni qui est directeur industriel.

Les garants sont ce soir représentés uniquement par Vincent Delcroix. Monsieur Quévremont étant excusé et, évidemment, sera tenu informé de l'intégralité de ce qui se passe ce soir. La CNDP, je le rappelle, est une autorité administrative indépendante.

Cette réunion, elle va nous permettre évidemment de vous présenter le projet, sa dimension industrielle, ses impacts, ses bénéfices, ses risques, les modalités de concertation, et, je vais vous l'expliquer dans quelques minutes, les différentes modalités qui vont vous permettre de poser vos questions ou énoncer vos avis au fil de la réunion.

Et on a prévu plusieurs temps de possibles prises de parole de votre part.

Nous avons le plaisir aussi ce soir, de recevoir la DREAL, donc représentant les services de l'État, que je vous présenterai dans quelques minutes.

Même principe, nous avons un hôte et une hôtesse qui viendront vers vous pour vous apporter le micro. C'est évidemment en levant la main que vous pourrez être identifié et c'est moi qui organiserai l'ordre de prise de parole. Vous avez l'habitude maintenant, la réunion publique fait l'objet d'un enregistrement audio et donc par conséquent je vous demanderai de pouvoir énoncer vos nom et qualité au moment où vous prendrez la parole, même si vous le faites plusieurs fois.

Une synthèse et évidemment l'intégralité de ce qu'on appelle le verbatim de cette réunion, ces deux éléments seront en ligne dans les quelques jours qui suivront la tenue de cette réunion.

Comme d'habitude, quelques photos risquent d'être prises ce soir et je vous demanderai pour ceux d'entre vous qui ne souhaitent pas être pris en photo de simplement lever la main pour qu'on vous identifie. Deux personnes ici, ici et Madame, vous avez levé la main ? Avec les lunettes de soleil sur la tête, non ? Alors, trois personnes qui ne souhaitent pas être prises en photo. Merci beaucoup.

Monsieur Delcroix, je vous propose que l'on contextualise la réunion et que on donne aussi, on partage aussi les principes qui guident à la fois cette concertation publique. Et qui dit les principes de cette réunion en particulier ce soir, la parole vous revient.

Vincent Delcroix : Merci Madame Augier. Bonsoir à tous. Donc, comme le disait Madame Augier, nous sommes deux garants, le second, donc Philippe Quévremont, m'a demandé de bien vouloir vous dire combien il était désolé de ne pas être là ce soir, mais il a des problèmes de santé et il ne peut être là, mais en effet, on le tiendra bien sûr au courant.

Donc les garants sont chargés de veiller à l'information et la participation du public qui est un droit constitutionnel. Nous sommes neutres et indépendants et notre philosophie numéro un, en fait, pour veiller à l'information, la participation du public lors des réunions publiques, c'est de donner un maximum de temps la parole au public et donc on s'est fixé comme règle que le public puisse... le temps de parole du public soit au moins égal à celui du temps de parole des autres intervenants. Donc une de nos missions est, que je vais tenter d'appliquer ce soir, lors de cette réunion publique, c'est de veiller à la qualité de la, de veiller à la qualité et à la sincérité de l'information diffusée notamment dans les différents documents de concertation.

Donc ça a été un gros travail que nous avons mené avec Philippe Quévremont de donner notre avis sur les documents de concertation et de les proposer à la Commission Nationale du Débat Public pour qu'elle les accepte quand nous les avons jugés suffisamment complets et sincères.

Et donc cette vigilance s'applique également aussi aux réponses du maître d'ouvrage lors des questions que vous voudrez bien lui poser.

Ce soir, ce que nous avons demandé au maître d'ouvrage, et qu'il a accepté, est de ne pas limiter la réunion dans le temps, c'est à dire, donc on prendra le temps qu'il faut pour que vous puissiez poser toutes les questions que vous voudrez bien poser et obtenir les réponses que vous souhaitez.

Ceci étant, un petit rappel : plus une intervention est courte, plus elle est efficace, donc essayez de faire court, et sachez aussi que vous aurez la possibilité de re-poser, de poser plusieurs questions, donc, ne faites pas, ne tentez pas de dérouler les questions en une seule fois.

Donc ce soir, il y aura 3 thèmes qui seront traités successivement : le projet, les impacts du projet et les risques liés au projet. Si lors des questions et des réponses, lors des questions que vous poseriez, si vous pouviez respecter le thème, chaque thème donc projet/impacts/risques, ça serait parfait, ça éviterait de se mélanger, de faire des allers-retours et en fait de perdre du temps et de l'efficacité.

Donc je voudrais vous donner quelques précisions sur ce qu'on entend par les impacts et les risques, alors chacun a sa propre idée de ce qu'on met derrière un impact et un risque et je voudrais vous faire cette courte présentation pour que chacun puisse partager les mêmes concepts à la fin de cette présentation, ce qui permettra que l'on parle tous le même langage.

Donc une installation industrielle - quelle qu'elle soit, hein ? -, ça peut être une usine, une voiture, n'importe quoi, tout ce que

vous pouvez imaginer. Une installation présente trois états de fonctionnement : l'état normal, incidentel et accidentel. L'état normal, c'est quand tout va bien, c'est à dire 99,99 % du temps, donc que ce soit quand vous démarrez l'installation, quand vous la faites fonctionner, ou quand vous l'arrêtez. Ça, c'est le fonctionnement normal.

Deuxième type de fonctionnement, le fonctionnement accidentel : alors le fonctionnement accidentel, c'est quand l'installation se comporte de manière non souhaitée, mais cela a été prévu. Je vous donne un exemple, le fonctionnement accidentel, c'est quand la lumière rouge de votre voiture s'allume. Donc c'est prévu, mais ce n'est pas quelque chose qui est normal. Enfin donc, dernier type de fonctionnement, c'est le fonctionnement accidentel que l'on essaye évidemment d'empêcher par tous les moyens possibles et imaginables.

Donc durant toutes ces phases de fonctionnement, donc je répète, fonctionnement normal, incidentel et accidentel, l'installation interagit avec son environnement, donc l'environnement, il faut le prendre au sens très large. Par exemple, l'environnement humain, c'est un environnement, c'est à dire donc la réaction des gens qui sont sujets aux impacts d'une installation, ils font partie, ils font partie de l'environnement.

Bon, les conséquences de de ces interactions entre l'installation et l'environnement au sens large, bah c'est ça qu'on appelle les impacts. Donc on les imagine toujours négatifs, mais ils ne sont pas forcément tous négatifs. Si on reprend l'exemple de la voiture, le bruit, les odeurs, les rejets du pot d'échappement, la pollution sur le voisinage, sont des impacts du fonctionnement normal, de même que les conséquences de l'extraction du pétrole qui a servi à faire le plein - enfin, pour autant qu'on puisse le faire ! -, ou encore celle de la construction des routes. Bon, on prend toutes les précautions possibles pour éviter d'arriver dans le fonctionnement accidentel. Pour cela, on essaie de maîtriser tous les risques potentiels qui peuvent concerner cette installation pour la voiture. Bah les risques, c'est l'accident, l'incendie par exemple. Pour les maîtriser, on déploie toute une panoplie de mesures donc pour empêcher que ces risques ne soient avérés et conduisent à un accident. Bon, un des exemples, sur la voiture, c'est l'ABS, ce système qui normalement vous limite les risques d'accident. Mais n'oubliez pas aussi que par exemple, une mesure de maîtrise des risques pour la voiture, bah c'est les campagnes de prévention, le code de la route, etc.

Donc voilà, sur ces quelques mots, je vous souhaite une bonne réunion et je repasse la parole à Madame Augier.

Annie Augier : Merci Monsieur Delcroix. Voilà une contextualisation qui permet d'être très éclairante.

Alors si on poursuit dans le préambule de notre réunion, laissez-moi ou permettez-moi de vous rappeler les modalités avec lesquelles nous allons pouvoir partager ces différentes informations.

Il y a d'abord le dossier de concertation et sa synthèse. Certains d'entre vous l'ont peut-être vu à l'entrée, c'est véritablement le document dans lequel le maître d'ouvrage, sous l'égide de la CNDP, a véritablement compilé l'intégralité des données ou des informations à son stade de connaissance des études et du stade d'avancement du projet.

On a ensuite évidemment des réunions publiques, celle que l'on vit ce soir est la 4e des 6 réunions publiques et on verra les dates des prochaines dans quelques minutes.

Nous avons tenu jusqu'à présent 5 concertations mobiles, et on était là d'ailleurs dimanche matin, sur le marché de Gardanne. L'information est toujours disponible en mairies du périmètre d'information et autour du site. On va dire donc : Gardanne, Meyreuil, Fuveau, Luynes, Pont de l'arc et Bouc-Bel-Air. Ces informations en mairies seront disponibles, je le répète, jusqu'au 21 novembre, date à laquelle la concertation prendra fin.

Et puis nous avons évidemment le site internet, qui est l'organe principal dans lequel vous allez pouvoir retrouver les verbatims dont je parlais, les différentes questions qui ont été posées et les réponses qui ont été apportées. Vous allez pouvoir déposer vos avis.

Les cartes T, vous en avez sur chacune de vos chaises ce soir. Puisque certains d'entre vous ont peut-être un peu moins l'habitude de prendre la parole en réunion publique, cette carte T, elle permet évidemment d'exprimer un avis ou de poser une question. Le T signifie que l'affranchissement est déjà réglé, et la seule chose que vous ayez à faire, c'est remplir cette carte et la poster sans payer l'affranchissement et évidemment, le contenu de votre carte T sera connu en mettant le contenu en ligne, donc, sera connu de tous, et la réponse qui vous sera apportée, si c'est une question, le sera tout autant.

Les cahiers d'acteurs, on en a déjà plusieurs qui sont en ligne, donc au fur et à mesure de la concertation et jusqu'au 21 novembre, eh bien un certain nombre de collectivités, d'organes, d'associations, de fédérations, d'organismes..., vont pouvoir être rédacteurs de cahiers d'acteurs, et vous allez les retrouver au fil de l'eau sur le site internet.

Et puis, je le rappelle, nous avons le 20 octobre prochain, c'est à dire la semaine prochaine, une réunion qui va porter sur les possibles projets complémentaires et/ou alternatifs et sur le site, vous allez pouvoir retrouver la manière dont ces projets pourront être présentés en réunion publique la semaine prochaine.

Si nous poursuivons avec les dates des réunions publiques, eh bien, je pense que certains d'entre vous sont des fidèles de l'exercice et merci d'être là pour la 4e fois à ces réunions publiques, ça prouve que le sujet vous intéresse et on est ravi d'entendre vos commentaires et avis et questions.

Nous sommes donc dans la 4e édition de ces réunions publiques sur le projet industriel, ses impacts et ses risques.

Sera également organisée une réunion publique la semaine prochaine, qui portera, je le disais, sur les projets alternatifs et/ou complémentaires. Naturellement, le projet Hynovera, sera également présenté ou re-présenté. Et puis la dimension emploi, finalement, comment est-ce qu'elle est incluse dans la considération de ce projet ?

Et la réunion finale, qui aura lieu le mercredi 9 novembre à 18h ici à Gardanne, pour que nous puissions établir un premier bilan à

chaud de cette concertation, et on le rappellera, Monsieur Delcroix l'a dit à plusieurs reprises aux réunions précédentes, les garants établiront un bilan, le maître d'ouvrage s'exprimera sur les suites qu'il entend donner à ce projet à l'issue de la rédaction et de la lecture de ce bilan des garants, et c'est par conséquent dans quelques mois, après le 21 novembre, que nous pourrons sans doute nous retrouver pour partager ces suites.

Si nous allons un peu plus loin, et peut-être avant que nous allions un peu plus loin d'ailleurs, est-ce que à ce stade de la réunion, certains d'entre vous ont des questions ou avis à formuler ?

Alors, on prend ici une première intervention et deux autres de l'autre côté. Le micro vient à vous, je vais vous demander de vous présenter.

Corinne Ambrosino : Bonjour Corinne Ambrosino, je suis psychologue. Bon, déjà, je suis surprise parce que je pensais avoir affaire à une réunion qui était plus indépendante que ce que vous êtes en train de faire (*applaudissements*) et secundo... Secundo, avant d'aller beaucoup plus loin, d'entendre les systèmes ABS..., tout ce qui est..., parce qu'on sait très bien, que ce soit au niveau de l'éolien, que ce soit au niveau des antennes 5G, on voit comment ça a été trafiqué et la première question qui me vient à l'esprit, c'est au niveau de votre administration, entre organismes, quels sont les financements ? Vous dépendez de qui ? Parce que, à partir de là, la réunion est bouclée !

Annie Augier : Alors, sur l'indépendance de la concertation... (*intervention coupée*)

Corinne Ambrosino : Je pense que là l'indépendance de la concertation, et vous en tant qu'organisme, vous représentez qui exactement ?

Annie Augier : Alors vous parlez de de moi à titre personnel ?... (*intervention coupée*)

Corinne Ambrosino : Votre organisme. La « NDP », c'est quoi ?

Annie Augier : Alors, je pense donc précisément si vous nous laissez la possibilité de vous répondre, c'est Monsieur Delcroix qui va vous répondre sur l'indépendance, et qui est la CNDP ?

Vincent Delcroix : Alors, je vais essayer de vous expliquer ça le plus simplement possible. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, comme la CNIL ou d'autres. Et son but est de, euh, permettre disons, pardon, excusez-moi, je..., et son but est de veiller à l'information et à la participation du public pour des décisions qui concernent l'environnement. Donc ça, c'est écrit dans le Code de l'environnement et cette autorité administrative, indépendante donc, est saisie de certains projets (*Corinne Ambrosino proteste*). Ben, attendez, je suis... attendez, je continue, on... laissez-moi, laissez-moi continuer, on va..., je vous explique alors le financement, ben c'est vos impôts. Donc voilà le financement, c'est vos impôts. (*Corinne Ambrosino proteste*)

Annie Augier : Attendez, attendez, attendez...Madame, il y a une règle dans cette concertation, c'est que tout est enregistré. Alors attendez, on va répondre à votre question et vous la complétez dans une seconde si Monsieur Delcroix n'a pas apporté les éléments qui parviennent à répondre...

Vincent Delcroix : Attendez, vous m'avez posé deux questions : c'est quoi la CNDP ? Je commence à répondre à la première donc, vous m'interrompez pour me demander la deuxième, là, la réponse à la deuxième question, donc je vous réponds, ce sont vos impôts qui financent donc la Commission Nationale du Débat Public, et c'est ce en quoi elle est totalement indépendante. Donc, cette, elle est... (*Corinne Ambrosino proteste*)

Annie Augier : Hé, attendez, on ne vous entendra pas et rien ne sera au verbatim, donc, soit vous attendez une seconde que Monsieur Delcroix puisse terminer sa réponse, je vous redonnerai la parole dans un instant, mais sinon on ne va pas s'entendre. En l'occurrence, on ne va pas entendre vos propos alors. Et je vous demanderai de... (*Corinne Ambrosino proteste*), je vous donnerai la parole dans une seconde, je vous...

Vincent Delcroix : Madame, s'il vous plaît, je vous demande de..., j'en ai encore pour 3 phrases, je vous demande de me laisser terminer, d'accord, et si ma réponse ne vous satisfait pas, je vous repasserai la parole, ça vous convient ? Donc, cette Commission Nationale du Débat Public, qui est présidée par Madame Jouanno est... heu, comment dire, totalement neutre et indépendante puisqu'elle est une autorité administrative indépendante et donc financée par le budget de l'État. Mais de manière indépendante et contrôlée donc. La Commission Nationale du Débat Public est saisie de tous les projets, on va dire importants en termes financiers, ayant un impact potentiel sur l'environnement et en fonction du type de projet, du contexte au sens large du terme, la Commission Nationale du Débat Public peut décider d'organiser trois types de concertation.

La première, c'est le débat public, donc ça c'est en général, c'est réservé aux très, très, gros projets, genre une centrale nucléaire ou, vous voyez, ce type de projets de plusieurs milliards d'euros.

La deuxième possibilité, c'est..., elle organise une concertation. Donc, ce qui est le cas actuel, avec nomination de garant et sous son propre contrôle, donc ce qui est le cas de cette concertation.

Et puis le troisième cas, pour les projets disons qu'elle juge, disons moins..., on va dire importants, mais mettez des guillemets au terme, elle décide une concertation qui est complètement organisée par le maître d'ouvrage. Donc tout ça est écrit dans le Code de l'environnement, c'est les premiers chapitres du Code de l'environnement. Si vous avez le courage de lire, c'est donc la loi qui définit ce type d'organisation, et pourquoi cette concertation est organisée sous le contrôle de deux garants. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Corinne Ambrosino : *sans micro / inaudible à l'enregistrement*

Annie Augier : Alors on va, on va prendre donc une question ici, avec Madame.

Aline Frosini : Oui, bonsoir Messieurs dames, Madame Frosini, CIQ Clapier, CIQ Gardanne-Est pardon. Hé, je suis quand même étonnée. La semaine dernière, nous avons une réunion sur la filière bois, il y avait douze experts. Et aujourd'hui sur les risques et sur l'environnement, l'impact, je ne vois que la DREAL. Il n'y a pas d'expert pour cela ?

Annie Augier : Alors il y aura des experts dans quelques minutes, que je vais vous proposer, de vous présenter dans quelques minutes.

Aline Frosini : Deux experts, c'est tout ? Hé je sais pas, je vois sur la table il y a deux... Y en avait douze la semaine dernière. Non, si je me trompe, il y en avait douze pour la filière bois. Voilà, c'était, c'était ma remarque.

Vincent Delcroix : Alors si, si je peux me permettre, Madame Frosini, le format de la réunion d'aujourd'hui est un format qu'on va qualifier de classique, alors que le format de la réunion de la semaine dernière était complètement différent. On s'en est expliqué la semaine dernière. On ne va pas, on ne va pas repartir dessus mais l'idée de la réunion de la semaine dernière, c'était de permettre le dialogue entre..., directement le public et les experts.

Donc le dialogue tête à tête, c'était un des buts de cette réunion, et donc il était évident pour une assistance qu'on avait imaginée étant d'une centaine de personnes, et ça a été à peu près le cas, il était nécessaire qu'il y ait un grand nombre de personnes car on avait imaginé que ce dialogue aurait été riche.

Et donc, pour éviter de frustrer le public, l'idée c'était de dire « Bah essayons de mobiliser un maximum d'experts » puisque l'idée était de faire des contacts tête à tête bilatéraux, alors qu'aujourd'hui c'est un format classique.

Moi je veux bien vous mettre douze experts aujourd'hui, mais dans ce cas-là, jamais vous n'aurez le temps de vous exprimer. (*protestations sans micro / inaudible à l'enregistrement*).

Annie Augier : Voilà, alors on a une question là-bas avec Madame et je reviens vers vous ensuite Madame, ici.

Mélanie Chaix : Bonsoir, je m'appelle Mélanie Chaix et j'habite à Gardanne. Moi c'était par rapport à la carte T, je suis allée sur le site cette semaine, parce que ça faisait un moment que je n'étais pas allée et je n'ai vu qu'une dizaine de reports d'avis et de questions. Je suis étonnée par le nombre et vous n'avez pas précisé, mais je pense que les gens ça les intéresse de savoir que c'est anonyme. Vous mettez votre nom, votre prénom, mais il y a uniquement vos initiales qui apparaissent, donc ne soyez pas inquiets d'avoir le regard de votre voisin qui n'aurait pas la même opinion que vous, de donner réellement votre intime conviction.

Annie Augier : Merci, on va prendre une question ici.

Myriam Ambrosino : Bonjour Myriam Ambrosino, une habitante de Gardanne. En fait, la question que je me pose, vous organisez une réunion, une concertation ? Euh, mais..., pour nous expliquer le projet qui va s'installer. Or, la mairie aurait pu concerter la population un peu plus tôt avant de... qu'on puisse faire quelque chose parce que là, vous nous expliquez les risques, vous nous expliquez tout, mais je crois qu'on n'a aucun pouvoir pour être contre un projet comme ça (*applaudissements*). Donc cette réunion in fine, c'est un exposé, vous allez nous expliquer les risques, vous allez nous dire, c'est la transition écologique, on sait très bien que la centrale thermique avec la rénovation, la scierie, on connaît déjà tous les problèmes. On a eu Alteo, on nous a expliqué, ça passe, mais là, la mairie, la moindre des choses, aurait été de concerter les habitants de Gardanne, pour décider, oui ou non, ou de Meyreuil, de toutes les villes concernées, parce que là, on a un débat, on a une discussion, et in fine, pour nous dire rentrer chez vous, il y a rien à voir, parce que ça va se faire. (*applaudissements*)

Annie Augier : Alors, je pense, je pense, Monsieur Delcroix, qu'il faut replacer le cadre de la concertation et donc la temporalité de la concertation dans le processus de décision et votre question nous permet de le faire. (*protestation d'une personne qui se lève et veut prendre la parole sans micro*)

Annie Augier : Alors s'il vous plaît Madame, ici, on n'est pas... non, mais on n'est pas dans une réunion dans laquelle vous pouvez prendre la parole... Je vous demande de respecter les règles du jeu et je vous demande de vous asseoir, on vous donnera la parole quand vous l'aurez demandée (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Monsieur Delcroix, au nom des règles qui sont imposées à tous... Si tout le monde agit comme vous agissez, personne ne pourra prendre la parole ce soir, s'il vous plaît, Madame...

Vincent Delcroix : Je vais répondre. D'abord bon, en effet, Madame Augier m'a repassé à la parole, mais je vous rassure, elle a dit une chose qui était pleine de bon sens, mais je l'avais moi-même intégré et j'avais, j'avais décidé aussi de vous répondre. Bon, je pense qu'il est nécessaire qu'on prenne trois minutes, je suis désolé, pour replacer..., pour vous expliquer ce que c'est que la concertation et à quoi elle sert. Donc, et pour ça le mieux je pense, c'est de repartir dans le passé. Dans le passé, donc jusque dans les années 2000, le seul rendez-vous pour un projet avec le public, c'était l'enquête publique. Et encore, quand je dis rendez-vous, c'est rendez-vous par l'intermédiaire d'un commissaire enquêteur et de plus, ce rendez-vous était extrêmement tard dans la vie du projet, c'est à dire en gros quand le projet était complètement bouclé jusqu'au dernier boulon et il n'y avait plus rien à échanger. Et la seule, la seule manière en fait, pour le public d'intervenir, c'était de dire « ouais, bon, est-ce que vous pouvez changer, un petit truc ? » ou « moi je ne suis pas d'accord sur le projet et je n'en veux pas ».

Donc le législateur s'est rendu compte qu'il y a un vrai problème, et ce problème a été mis en exergue par, principalement par le TGV Méditerranée, qui a été un gouffre financier absolu. Vous avez qu'à prendre, quand vous prenez le TGV, comptez le nombre de fois où le TGV traverse le Rhône et vous comprendrez que ça a été difficile. Ce n'était pas un problème technique, hein, c'était uniquement un problème humain. Et à la suite de ça donc, le législateur, hein, je vous dis, c'est écrit dans la loi, le législateur a décidé d'instaurer ce qu'on appelle donc une phase de concertation, qui est très en amont dans le projet. Et là le projet est très en amont puisque en fait il n'y a que du papier jusqu'à aujourd'hui. Y a... (*protestations*) Ben si, je suis désolé mais y a rien sur le site. La construction n'a pas commencé et les maîtres d'ouvrage... Ils vous expliqueront ça tout à l'heure, ils sont en phase de d'études préliminaires pour voir si leur projet est faisable et ensuite, après, ils vont rentrer de plus en plus dans le détail du projet.

Donc, ce projet, et la Commission Nationale du Débat Public a été créée pour ça, c'est à dire pour faire un instant de rencontre entre le public et les porteurs du projet, très en amont dans le projet, c'est à dire au moment où le projet est modifiable, on peut l'amender, voire l'arrêter, et ce n'est pas une plaisanterie, il existe des projets qui ont été abandonnés suite à la phase de concertation, simplement parce que les maîtres d'ouvrage se sont rendus compte que ce projet n'était pas viable.

Ça arrive, j'ai un très bon exemple, c'est le 3e aéroport de Paris, c'est le débat public qui, tout le monde s'est rendu compte de dire, mais c'était n'importe quoi ce projet et donc le projet a été... enfin, arrêté à l'issue de la phase de débat public.

Donc cette phase de concertation vient très en amont dans le projet et elle met en face, et vous voyez, d'ailleurs, c'est exactement le cas aujourd'hui, non pas le garant - normalement moi je devrais être sur le côté et non pas en face de vous - mais en face de vous, le maître d'ouvrage est là pour répondre à vos questions, pour vous écouter. Parce que donc les bonnes idées ne viennent pas que d'en haut, elles peuvent venir aussi bien du public, des gens qui habitent à côté, des gens qui ont des idées sur la manière de résoudre tel ou tel problème, et donc cette phase de concertation, dont je suis un des deux garants, c'est à dire moi je vérifie simplement que cette concertation se déroule dans les règles qui ont été fixées par la Commission Nationale du Débat Public, entre autres, que le public peut s'exprimer, qu'il a le droit de participer et que le maître... et que j'ai aussi, une certaine latitude de contrôle sur ce que dit le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage dit quelque chose que je considère être insuffisant ou être inexact, je lui fais remarquer et je l'ai déjà fait pour ceux qui ont qui ont suivi des réunions jusqu'à maintenant, je l'ai déjà fait peu de fois, parce que le maître d'ouvrage joue le jeu, et qu'on on s'est concertés pendant longtemps avant le début de cette concertation et les règles sont claires, mais ce sont des choses qui arrivent.

Donc à l'issue de cette concertation, le maître d'ouvrage, qui vous aura écouté pendant ces six réunions et qui aura lu avec attention toutes les questions, les réponses, que vous avez bien voulu laisser, les questions, pardon que vous avez bien voulu laisser sur le site internet, il prendra sa décision et c'est le maître d'ouvrage qui prend sa décision. Ce projet n'est pas porté par l'État, il est porté par un maître d'ouvrage. Et le maître d'ouvrage prendra sa décision, qui pourra être de poursuivre le projet de manière inchangée, de le poursuivre en ayant apporté des modifications, ou de l'abandonner.

Annie Augier : Alors on a deux questions...

Vincent Delcroix : Le maître d'ouvrage, bah, il se présentera dans... (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : On va prendre les questions avec un micro, s'il vous plaît, si on prend des apartés, on ne va pas pouvoir s'en sortir. Il y a ici Madame, avec le haut orange, excusez-moi de vous dénommer comme ça, Madame... voilà. Et puis Monsieur sur l'autre....

Sophie Tringali * : Bonsoir, donc je suis Sophie Tringali* et j'habite à Bouc-Bel-Air et c'était simplement pour faire remarquer que c'était extrêmement pénible de débattre dans une ambiance comme ça. Maître-élève, voilà. (*applaudissements*)

Annie Augier : Merci Madame. Alors on a ensuite Monsieur de l'autre côté. Hé, je vous ai vu. Et ensuite Madame, j'ai vu.

Lucien Agresti : Bonsoir, Monsieur Agresti Lucien, ALNP, Association de Lutte contre les Nuisances et la Pollution, association créée en 2003 pour lutter contre les nuisances de la centrale thermique, et aussi très proche riverain du site GazelEnergie. C'était simplement une question adressée à Monsieur Delcroix, il a un peu devancé ma question en nous parlant de la CNDP, mais j'aurais aimé savoir si cela est possible : depuis que la CNDP existe, combien d'années déjà peut-être ? Vous pourrez nous éclairer mais surtout, combien de projets ont été recalés, si on peut le dire ainsi, par la Commission Nationale du Débat Public, dans le cadre de la concertation préalable ?

Vincent Delcroix : Alors c'est une très bonne question qu'on a, heu..., que M. Philippe Quévremont et moi-même avons posé à la Commission Nationale du Débat Public et qui, heu..., va y répondre, mais c'est, c'est... En fait personne jusqu'à maintenant, n'est allé regarder débat public par débat public, et concertations par concertation, ce qu'elle était devenue après. Donc je suis désolé Monsieur Agresti, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Et pardon, excusez-moi, c'est quoi là la deuxième question ?

Annie Augier : La date de la création de la CNDP et le nombre de projets abandonnés.

Vincent Delcroix : Hé alors là, c'est compliqué parce que en fait, la CNDP, avant d'arriver à ce qu'elle est aujourd'hui, a vécu plusieurs... on va dire que la date de naissance de la concertation, c'est ce qu'on a appelé la circulaire dite Bianco, du nom de Jean-Louis Bianco, bien connu dans les Alpes-de-Haute-Provence, qui a fait une circulaire du temps où il était porte-parole de du gouvernement, et c'est lui en gros, qui a institué le début de la concertation. Et c'est en 2006. Donc ça, ça commence à être devenir une institution mature, on va dire.

Annie Augier : On va donner la parole à Madame au premier rang et puis ensuite on ira au fond de la salle avec Madame en noir.

Annie Lisée : C'est Madame avec la chemise noire, ce n'est pas le pull orange, hein ? Merci Madame de me donner la parole. Je m'appelle Annie Lisée. En fait, je vis à Gardanne depuis 30 ans. Quand j'étais petite, je venais sur le marché avec mon père vendre des tissus, du miel et j'aime beaucoup ce village. C'est un village charmant de Provence. Je vis en Pays d'Aix, je suis née en Pays d'Aix et euh, je suis affligée par ce que vous présentez. Je suis affligée par la façon dont vous le présentez, par l'absence de réponse aux vraies questions qui sont posées, et je ne comprends pas que l'on ne nous explique pas l'articulation, un organigramme... Vous voyez, je suis juriste d'affaires internationale, aussi, au passage, et je suis une ancienne de la navale. Donc je connais toutes ces manipulations par cœur. Je ne pensais pas, je ne prends..., je n'interviens jamais comme ça. Je ne pensais pas que j'aurais à monter au créneau dans un contexte aussi, aussi pitoyable. Alors que, actuellement, la planète est en train de changer complètement de paradigme.

Vous savez que vous avez des enfants et que vous aurez des petits-enfants et vous vous rendez compte le, l'impact sanitaire que vous allez nous imposer avec cette torchère ? Vous savez ce qui se passe à Fos-sur-Mer ? 64 % des enfants sont sujets au cancer ! 64 % de plus que la moyenne locale ! Je vais vous écrire, Monsieur Delcroix, je regrette de ne pas vous connaître parce que vous connaissez bien Hynovera, vous ne nous connaissez pas, nous.

Je représente aussi le comité de quartier du Langarié qui est le poumon..., là, on n'a pas le droit d'enlever un seul arbre sans déposer un dossier, nous... !

Vous voyez, je peux vous en égrener comme ça, à l'infini, mais je voudrais que tout le monde puisse parler, mais je vais vous dire une chose, un résumé : ça suffit. Ça suffit ! Vous voulez que Gardanne soit quoi ? De plus vous n'arrivez pas à nous enlever les boues rouges ? Tout le monde s'y s'est cassé le nez, même les plus, les plus convaincus, les plus sincères entre guillemets. S'il y a sincérité à ce niveau-là...

Nous, on se bat à Gardanne, au Langarié, parce qu'on a, tenez-vous bien, la carrière, on a la déchetterie, on a la décharge, on a la cimenterie et ces gens-là, ça fait 30 ans qu'on leur court après, ils arrivent même pas à construire, à faire pousser une haie pour cacher le site. Et ils n'arrivent pas à contrôler les poussières et nous mettre des détecteurs, des trucs magnifiques, etc., qui sont complètement inefficaces. On a une, des norias de camions en permanence que vous allez augmenter, vous investissez, je change de sujet, vous investissez, je balaie juste le discours que je vais vous faire par écrit, vous investissez 450 millions d'euros pour créer 50 emplois, mais c'est la misère ! Vous me faites pleurer là ! Vous faites pleurer ces 450 millions d'euros ! Le statut des mineurs qui vont être au chômage... Des pauvres après la fermeture de la centrale à charbon alors qu'on a..., on réouvre celles d'Allemagne ! On réouvre les allemandes et c'est un Allemand ! Madame, c'est des fonds allemands qui viennent ici, allemands et tchèques. Vous pouvez nous expliquer en bonne et due forme les tenants et aboutissants de votre projet ? De fond en comble ? de A à Z ? Juste pour que l'on soit un peu moins idiots, un peu moins, que vous considériez un petit peu moins comme des non-citoyens, en fait, parce que c'est en amont qu'il aurait fallu ! Le législateur, il a bien fait de d'augmenter les compétences de la CNDP mais par contre, nous n'avons toujours pas le droit de parole en amont ! Et c'est nous qui allons vous subir ! Ce n'est pas vous qui allez installer vos pavillons à côté de la centrale, à moins qu'il y a un projet caché et que vous ayez envie de mettre vos piscines et vos installations, vos grands jardins devant la centrale peut être ? Vous ne nous avez peut-être pas tout dit, et je me trompe certainement !

Annie Augier : alors on va répondre en partie sur heu... (*applaudissements*), on va évidemment prendre le temps de de vous présenter ce projet. Je voudrais qu'on puisse prendre la question de Madame qui est en noir. Et puis ensuite on ira voir Monsieur, je vous ai vu, Monsieur.

Madame Pierazzi : Bonsoir, Madame Pierazzi, habitante de Gardanne Biver, simplement pour faire remarquer à Monsieur Delcroix qu'il avait dit que le projet n'est pas porté par l'État. Or, sur les 450 millions d'euros, on a vu lors de la première réunion qu'il y avait largement des subventions qui allaient intervenir dans ce projet, des subventions d'État qui allaient intervenir dans ce projet. (*Annie Lisée, sans micro, répète : « 150 millions, 150 millions de nos poches ! »*).

Annie Augier : Merci Madame, on reviendra dans une minute sur les différents aspects de présentation du projet. Monsieur qui est à côté de vous derrière vous, derrière vous ?

Monsieur Allegrini : Oui, Monsieur Allegrini, j'ai qu'une question pour le moment, ce site est classé Seveso ou pas ?
(applaudissements)

Annie Augier : On va vous le présenter dans quelques minutes, on va vous le présenter dans quelques minutes. (Monsieur Allegrini proteste sans micro « vous me dites oui, ? vous me dites non ? »)

Annie Augier : On va laisser, on peut peut-être..., peut-on peut répondre ? Je vais, si on va, on va laisser la question... ?

Cyril Dufau-Sansot : Je vais prendre la parole parce que je me, je me rends compte qu'il y a beaucoup de questions qui ressortent et qui vont... auxquelles les réponses vont être apportées dans le déroulé de la présentation. Et donc, on va... (Intervention coupée par Monsieur Allegrini qui proteste sans micro « vous me dites oui, ? vous me dites non ? »)

Cyril Dufau-Sansot : Monsieur, l'objectif de la concertation est d'apporter... (Monsieur Allegrini proteste sans micro « Je m'en fous de la concertation ! »)

Cyril Dufau-Sansot : Vous... (protestations), vous parlez, vous parlez sans micro, vos propos ne seront pas rapportés dans le verbatim...

Annie Augier : Laissez le temps de vous apporter une réponse...

Cyril Dufau-Sansot : Je vous demande juste de ne pas essayer de confisquer le débat.

Annie Augier : On va apaiser. Attendez, nous, on n'est pas, on n'est pas dans un objectif ce soir de pouvoir... (protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement), vous, vous froissez de quelque nature que ce soit. La réunion de ce soir, elle a pour objectif de vous présenter un certain nombre d'éléments et d'ouvrir la possibilité à poser vos questions. (protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement) Non mais attendez, je vous explique la manière dont les choses vont se parler, heu, vont se passer (protestations). Donc si vous attendez que la réponse vous soit apportée, c'est toujours mieux, sinon vous ne l'aurez jamais.

Denis Grisoni : Donc, comme l'a rappelé Monsieur le garant, les études préliminaires sont en cours. (Protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement) Donc je termine. Le site Seveso, le site, le projet Hynovera serait un Seveso seuil bas. Et je dis bien serait, parce que nous en sommes au début des études, comme l'a rappelé Monsieur le garant.

Annie Augier : Alors, je crois qu'on vous a déjà donné la parole Madame, je vais revenir vers vous dans une seconde, on va prendre ici une question. Puis, au fond, Monsieur, et ensuite on reviendra devant. Ici au 3e rang, 4e rang.

Danièle Guieu : Bonsoir, Madame Guieu, France Nature Environnement PACA, moi, je voulais juste souligner que parmi les financeurs il y a la société Trafigura qui a été compromise dans beaucoup de problèmes, d'environnement, etc. Donc, ce qui fait que, ben, quand on sait ça déjà, ça décrédibilise le... projet.

Annie Augier : Monsieur Delcroix ? Je pense qu'il faut que on rappelle quand même votre propos de préambule, hein, il y a des temps pour chacune des thématiques de cette réunion et je pense que sinon on va sans doute prendre des questions qui pourront être traitées dans quelques minutes. Et il me semble prudent de rappeler les différents temps que nous avons, imaginés, oui ?

Vincent Delcroix : Alors ben s'il vous plaît oui, si on pouvait se..., heu comment dire ? Essayer de respecter les thèmes pour poser les questions, donc trois... (Intervention coupée, protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement), mais attendez, je, bah il y a donc les trois thèmes, c'est, la présentation du projet...(protestations dans la salle) Mais, mais, Madame, ce n'est pas pour vous... (protestations dans la salle)

Annie Augier : Alors laissez-nous dérouler la réunion. Alors Monsieur, au fond ?

Hervé Rigaud : Oui, bonjour, Monsieur Hervé Rigaud, un riverain. J'ai une question sur le déroulé du projet. En tout cas, la concertation, je voudrais savoir pourquoi il y a plusieurs débats sur le projet qu'on a ici, et un seul débat sur les projets alternatifs ou même complémentaires, parce que je crois que d'un point de vue, ne serait-ce que d'équité, on doit avoir le même nombre de débats sur chacun des projets pour apporter notre propre appréciation sur chacun d'entre eux. Je vois un tract qui est devant moi sur les « stops aux projets Hynovera », donc ça veut dire qu'il y a d'autres... En l'occurrence, et j'aurais aimé, du point de vue de l'équité, du point, de la transparence qu'on ait au moins, ces mêmes nombres de débats, ces mêmes thèmes de débats sur les autres projets.

Annie Augier : Alors je pense que là il faut rappeler une question de méthode, de saisine notamment.

Cyril Dufau-Sansot : Alors oui, je vais, je vais reprendre pour répondre à cette question. Une concertation se fait à l'initiative du maître d'ouvrage d'un projet qui saisit la CNDP, c'est à dire que l'objectif de ces réunions publiques, c'est de débattre sur le projet Hynovera qu'on porte nous, en tant que maître d'ouvrage. Si d'autres porteurs de projet veulent mettre au débat avec le public leur propre projet, c'est leur démarche et c'est à eux de faire cette démarche pour enclencher une concertation. On ne porte pas la concertation d'autres projets dont on ne maîtrise ni les tenants ni les aboutissants.

Annie Augier : On a une question ici, au 3e rang, vous avez une question, Madame ? Monsieur, bien sûr, je vous en prie.

Vincent Delcroix : Oui donc en fait, donc, comme le disait Monsieur Dufau-Sansot, la concertation se déroule sur le projet et les garants ont demandé explicitement au maître d'ouvrage de bien vouloir ouvrir cette concertation, donc, qui était limitée par la loi au projet, on a demandé de l'ouvrir justement à des projets alternatifs et/ou complémentaires et ça fait l'objet d'une réunion. Et ce n'est pas dans les usages habituels de la Commission Nationale du Débat Public de faire ce genre d'ouverture, donc dans les, je vais dire les concertations classiques, on ne traite simplement que des alternatives au projet. Alors que là, donc, on a ouvert la possibilité à qui porte un projet qui peut remplacer ou compléter le projet Hynovera, de venir le présenter lors de la prochaine réunion. Donc ce n'est pas en fait, comme vous pourriez le penser, une limitation volontaire du champ qu'on aurait imposée au maître d'ouvrage, mais c'est plutôt exactement l'inverse.

Annie Augier : On prend la question de Madame, ici au 3e rang. Oui, on va vous apporter le micro.

Madame Bonneau* : Madame Bonneau*, habitante de Gardanne. Non c'est, je voudrais juste faire un retour en arrière, demander à Monsieur Delcroix, si j'ai bien compris en fait toute cette concertation, il y a eu six, allez six concertations, c'est ça ? Six réunions publiques, oui mais au bout du compte si j'ai bien compris votre propos, la décision, ça sera... reviendra au maître d'ouvrage ?

Vincent Delcroix : Absolument. (*applaudissements*)

Annie Augier : Donc alors, il y a une question au fond.

Vincent Delcroix : Hé, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi.

Cyril Dufau-Sansot : Un petit complément là-dessus, c'est, c'est que le maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage, s'il décide de de poursuivre son projet, amendé, ou pas amendé, de toute façon, il va rentrer dans un processus d'enquête publique pour obtenir une autorisation de l'Etat d'exploiter son installation. Donc, si son projet ne respecte pas le Code de l'environnement et les autres codes réglementaires qui s'imposent au projet, il ne pourrait pas le faire. Je pense que des choses qui vont être détaillées après exactement, dans la présentation de..., on va en parler notamment avec les services de l'État.

Annie Augier : Madame, vous aviez une..., vous avez levé la main ?

Marie-Laure Lambert : Oui, bonjour, Marie-Laure Lambert, de France Nature Environnement PACA. Alors effectivement, on est dans un processus de concertation qu'on nous annonce comme étant un amont du projet. Mais si on prend le dossier de concertation d'Hynovera lui-même, il est écrit page 15, que le 17 février 2022, HY2GEN ou je sais pas quoi, a conclu une levée de fonds de 200 millions d'euros, la plus importante à ce jour. Donc ça veut dire que le projet, il est déjà financé, est-ce que vraiment on est dans la concertation en amont ?

Cyril Dufau-Sansot : Pour répondre à ça et pour rentrer dans les détails, la société HY2GEN donc, qui est le porteur de projet, et ça va être l'objet de la présentation qui va suivre, donc je vais pas m'étaler là-dessus puisque je vais le détailler juste après, porte des projets dans plusieurs pays, donc cette levée de fonds de 200 millions d'euros va nous servir à financer plusieurs projets et pas uniquement le projet Hynovera, si on décide de de porter le projet Hynovera jusqu'au bout, donc, c'est, ce n'est pas uniquement dédié à ce sujet qu'on débat aujourd'hui.

Annie Augier : Y a-t-il d'autres questions ? Alors je vais vous redonner la parole, donc je vais vous demander de vous représenter à nouveau avec le micro s'il vous plaît, Madame.

Corinne Ambrosino : Quant au fait de prendre deux fois la parole, je pense que c'est un débat, une concertation, donc je pense que j'ai le droit.

Annie Augier : Vous avez parfaitement le droit. D'ailleurs, je vous l'accorde. Et je vous propose d'ailleurs de redonner votre nom. Je vous rappelle que la réunion est enregistrée et pour qu'on trace l'intégralité des propos, ce sera mieux.

Corinne Ambrosino : Corinne Ambrosino, j'habite à Gardanne, je suis psychologue. Tout à l'heure, vous avez dit que le projet était bien en amont, que c'était que du papier, mais je vois que sur le papier, c'était déjà bien avancé. Secundo, il y a déjà un maître d'ouvrage donc ça veut dire que c'est déjà tout plié ! Vous êtes financés par l'État, ça veut dire que tout est déjà plié. Vous faites un semblant de réunion, de concertation pour prendre un avis.... De, pfff tout est... Vous nous demandez notre avis pourquoi ?

Pour changer une vis de place ? Parce que le projet est plié déjà. Donc je crois que là, il y a certaines politiques qui disent qu'on est trop con pour comprendre, je ne vais pas aller jusque-là, je veux dire, peut-être que vous nous prenez pour des naïfs, mais je crois que cette réunion ne vous sert à rien, ne nous sert à rien, et vous faites un semblant parce qu'il faut être d'accord avec vous, c'est tout.

C'est tout, c'est que du pipeau, c'est comme les éoliennes. Quand on apprend qu'il y a du gaz dedans qui est toxique, il faut arrêter de nous prendre pour des cons. La 5G qu'on apprend qu'il y a une norme Bioinitiative et qu'on est largement au-dessus du seuil, qu'il y a des pays limitrophes, d'autres pays qui eux, respectent à peu près, mais que nous on est au-dessus.

Je crois qu'il est temps d'arrêter de nous prendre pour des cons naïfs. S'il vous plaît, arrêtez, on n'est pas des cons, ça suffit. Je crois que ça suffit, dites au gouvernement, puisque vous êtes financés par le gouvernement, que leur mascarade est terminée, c'est terminé. Il va rester que des technos en France, c'est tout. On va tous se casser et vous prendrez vos jardins, vos petits-enfants, vous irez à côté de vos centrales et de vos merdes, c'est tout. J'ai rien d'autre à dire. (*applaudissements*)

Annie Augier : Alors on, on va, on va prendre une question là-bas ?

Christelle Olivier : Bonjour Christelle Olivier, j'habite Fos-sur-mer, pas les villages en question, mais autour du projet, de, je voulais juste avoir le déroulé en fait si c'était possible parce que ça fait une heure qu'on est là et pour l'instant, pour moi, rien ne s'est passé.

Annie Augier : Vous avez entendu, Monsieur Delcroix qui vous a dit ce soir que nous prenions l'intégralité de vos questions ? C'est qu'avant même de commencer la présentation du projet, il nous a semblé intéressant de pouvoir vous donner la parole. Je crois qu'on a eu raison de le faire alors puisque visiblement, les questions sont épuisées pour ce temps de questions. Alors vous levez la main, Monsieur ? Oui ? Alors donc ça veut dire qu'il y a encore 4 prises de parole. Alors allez-y.

Michel Sauvage : Michel Sauvage, Comité d'Intérêt de Quartier Gardanne-Ouest. Parmi les multiples nuisances et surtout la dangerosité de votre projet, il y a, il est prévu, vous corrigerez si je me trompe, une cheminée de 65 mètres de haut qui est une torche qui va brûler sans cesse, je crois de l'oxygène que vous n'utilisez pas. Je voudrais savoir quelle est la nuisance en termes de bruit, parce que ça fait du bruit ?

Annie Augier : On va en parler dans quelques minutes, Monsieur. Ce temps de questions en ce moment n'est censé porter que sur la concertation publique. Je le répète, vous allez avoir à 5 reprises...

Michel Sauvage : On a beaucoup de mal à avoir des réponses.

Annie Augier : Vous les, vous allez les avoir dans quelques minutes. C'est, la réponse va vous être accordée dans le cadre de cette réunion. Alors si cette question Monsieur, concerne la concertation, on la prend dans ce contexte-là, sinon on la prendra à un autre moment de la réunion.

Jean-Claude Monet : Oui, bonjour, Jean-Claude Monet, Bouc-Bel-Air Environnement. Oui, vous avez dit tout à l'heure, si la concertation est défavorable, vous pouvez passer en force et démarrer votre projet, à supposer qu'il y ait une enquête publique. Or, moi, ça fait 23 ans que je suis dans ce milieu, avec d'autres, et je sais que les enquêtes publiques, elles sont faites lorsque le bulldozer est déjà sur le terrain.

Il y a une..., j'ai un exemple tout à fait, tout à fait parlant de ça, au niveau des boues rouges, lorsque les boues rouges, on a décidé de ne plus les envoyer en mer, ce qui était un scandale mondial, on a décidé, les autorités, ont décidé qu'elles viendraient à Mange-Garri, bon, moyennant quoi Monsieur le préfet a lancé une enquête publique sur le problème de la mer où ça allait, ça, où ça allait s'arranger. Et sur Mange-Garri, là où ça allait s'aggraver, on n'en parlait pas, on n'en parlait pas. Ce qui vous donne une idée du sérieux des enquêtes publiques.

Lorsqu'on a fait l'enquête sur la biomasse, on a soulevé des problèmes énormes et d'ailleurs qui se sont avérés dans le non-fonctionnement de cette affaire-là. Donc, ces enquêtes publiques, vous m'excuserez mais, dans le public, ça passe vraiment pour de la gesticulation, voilà.

Annie Augier : Alors, on a une question, vous avez une question, Monsieur ? Oui, alors on va vous apporter un micro.

Olivier Foulon : Oui, bonjour, je m'appelle Olivier, alors attention je vais dire un gros mot, je suis un petit entrepreneur, j'ai habité à 500 mètres de la centrale pendant plus de 20 ans. Je m'en suis un petit peu éloigné puisque ma femme a eu un cancer et que peut-être la semaine prochaine on va me dire que j'en ai un moi aussi.

Je voulais juste dire un petit mot sur l'histoire de l'enquête publique. La dernière fois qu'on nous a fait le coup, parce que j'entends, hein, moi, j'ai beaucoup écouté, je ne suis pas gardannais d'origine, j'ai vécu des années, et, il y a eu tout un temps où ici, il y avait des gens qui disaient, « c'est du boulot tout ça ». J'ai l'impression que ce soir, ce temps il est révolu un peu quand même, c'est à dire qu'ils sont un peu plus attentifs.

La deuxième chose, c'est que la dernière fois qu'on a eu une grosse enquête publique ici, c'était pour le passage à la biomasse. Je suis allé en mairie, y a un monsieur qui m'a accueilli, votre confrère peut-être, je sais plus qui c'était. J'ai posé une question il m'a

dit, voyez il y avait, il avait ça de pile sur son bureau. Il a dit, si vous avez une question, les réponses sont là-dedans. Ok, merci. Et c'était en juillet, ou en août, je sais plus, donc les enquêtes publiques en juillet, en août... On commence à connaître le coup aussi ! Donc simplement, si vous avez aujourd'hui des expressions de gens qui sont un petit peu chauds, c'est, un, parce qu'on est dans le Sud et deux, parce que on est à Gardanne et qu'à Gardanne effectivement, il s'en est passé et passé des choses, alors des choses qui peuvent donner de l'emploi, voilà. Pour le pognon qu'on va mettre là, donnez-le à des entrepreneurs, vous allez voir, on va créer plus de 50 emplois et même plus de 200. Mais il faut, comme ça a été dit tout à l'heure (*applaudissements*), il faut vraiment faire les choses très, très sérieusement et vous aurez, je pense, de tous ici une attention comme vous en avez jamais eu à Gardanne. Et c'est vraiment ce que je ressens ce soir.

Annie Augier : Merci Monsieur, on a une prise de parole ici devant. On vous a apporté un micro. Monsieur, ici au 3e rang. Allez-y, Monsieur.

Jean-Claude Lazarewicz : Oui, bonjour, Jean-Claude Lazarewicz, ingénieur des mines, dernier responsable de l'exploitation minière. J'avais posé une question il y a 15 jours ici, donc je reviens dessus, hein ? Le gouvernement a donné une injonction au préfet, de... dire favoriser et de faciliter les projets vis-à-vis de la transition énergétique. Et donc j'avais demandé qu'allaient faire les préfets par rapport à ça ? Voilà, donc je n'ai pas vu les réponses dans le verbatim, hein. Moi j'ai dit que ça serait transmis puisque la sous-préfecture n'était pas représentée. Et je me poserai la question de savoir comment les préfets, tout en prenant compte de tout ce qui se dit dans les salles, vont quand même bien peser l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers.

Annie Augier : Oui, oui, la question est toujours est toujours en... a bien été intégrée, on va dire dans notre série de questions auxquelles il faut parvenir à répondre. Et ce sont évidemment des réponses que l'on vous doit, on va dire et qu'évidemment on va parvenir à vous adresser, et qu'on va adresser publiquement. Alors ? (*protestations*). Alors ici une, on prend une... (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Non mais la règle, la règle c'est si on a un micro, on vous entend, si on n'a pas de micro, on ne vous entend pas.

Annie Lisée : Je vous promets, je vous le donne de suite après, Madame. Ce Monsieur parle d'intérêt général, je voulais savoir lequel. Quel est l'intérêt général que vous évoquez, Monsieur ?

Annie Augier : Alors c'est pas exactement comme ça qu'on fonctionne hein ? Monsieur Delcroix, je rappelle les règles...

Annie Lisée : C'est gênant, l'intérêt général qu'il évoque, c'est celui de l'emploi. Nous, nous ne parlons pas de nos intérêts particuliers. Merci Monsieur, je vous avais compris. Voyez, je, nous, non non, ne me l'arrachez pas, je je, je ne je ne... pas, moi, nous ne parlons pas d'intérêt particulier. On n'est pas accroché à notre patrimoine pour savoir si on va pouvoir le revendre X euros de plus, le mètre carré c'est pas ça notre problème, parce que nous on est le poumon de Gardanne de ce côté. Nous on vous protège et on a, on a acheté pas cher parce qu'on est derrière la déchetterie vous voyez, et on revendra pas cher si on revend, mais on veut y rester parce que on est content d'être là, mais on ne parle pas de nos intérêts particuliers. On parle de l'intérêt général. L'intérêt général, il est sanitaire, en l'occurrence, c'est la pollution, c'est l'environnement et je suis étonnée que ça ne vous trouble pas parce que c'est au nom de cet intérêt général-là qu'on a fermé la centrale.

Annie Augier : Merci, on, on va... (*intervention coupée*)

Annie Lisée : Il faudrait un petit peu plus de cohérence, je pense, à la fois dans les présentations et dans les interventions, et c'est pour ça que... (*intervention coupée*)

Annie Augier : Si vous nous laissez dérouler la réunion...

Annie Lisée : Mais vous nous imposez un déroulement que vous avez préparé de façon unilatérale !

Annie Augier : C'est le principe de venir vous présenter le projet, Madame.

Annie Lisée : Mais c'est un petit peu gênant...

Annie Augier : C'est vrai, oui !

Annie Lisée : C'est même très..., mais je pense que c'est même contrariant. Je pense qu'on, on vous invitera à des réunions unilatérales aussi, oui !

Annie Augier : Mais ce sera une bonne idée pour Monsieur Delcroix. Ici, vous voulez prendre la parole, Madame ? Non ? Alors on peut passer à la slide suivante s'il vous plaît, puisque nous avons ce soir la possibilité d'entendre Audrey Vartanian (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Nous sommes, je le rappelle, dans la présentation du projet industriel, de ses enjeux, de ses impacts, de ses risques.

Il nous a semblé très intéressant de pouvoir vous expliquer dans quel cadre réglementaire allait se situer l'instruction du projet Hynovera et puis de pouvoir nous acculturer mutuellement, à ce qu'est une installation classée, à ce qu'est une étude d'impact, à

ce qu'est une étude de danger, et compte-tenu des enjeux locaux, évidemment, dans quel rayon nous devons raisonner. Et pour ça, Audrey Vartanian est, évidemment une représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, plus connu sous son acronyme qui est la DREAL, pour la région PACA. Madame, vous êtes adjointe au chef de l'unité département des Bouches-du-Rhône et je vais vous céder ma place pour que l'on puisse vous entendre sur ces sujets.

Audrey Vartanian : Bonsoir. Je suis avec vous ce soir afin de vous présenter la réglementation des ICPE, donc des installations classées pour la protection de l'environnement et le contrôle que nous réalisons en tant qu'inspecteurs de l'environnement sur ces installations. Je travaille comme il vous a été dit pour la DREAL Paca, en tant qu'adjoint au chef de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône. Par contre, excusez-moi, il me manque la petite télécommande. OK merci. Donc pour ceux qui ne savent pas je voulais vous retracer en quelques mots ce qu'est une ICPE. Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement fait partie des installations industrielles susceptibles de présenter des dangers ou inconvénients pour l'homme, mais également pour l'environnement naturel, donc la faune ou la flore.

Et donc ces installations-là sont soumises à une réglementation spéciale, celle des ICPE. Et leur fonctionnement est réglementé depuis les années 1800 et à ce jour, c'est le Code de l'environnement qui réglemente leur fonctionnement.

Par rapport aux types de risques que présentent ces installations, on peut citer le risque accidentel, comme par exemple les explosions ou les fuites de produits toxiques. Les incendies également peuvent en faire partie, mais également les risques chroniques, comme une exposition prolongée à une quantité plus ou moins importante de polluants qui peuvent avoir un impact sur la santé des populations environnantes.

Pour avoir le droit d'exercer une activité ICPE, il faut évidemment que le pétitionnaire en fasse la demande au préfet et également qu'il respecte des obligations qui sont réglementaires et qui sont de nature à limiter ou maîtriser l'impact environnemental. La nomenclature qui est dédiée au classement de ces installations-là est disponible sur Internet, donc accessible à tous. Et elle distingue plusieurs types de rubriques.

Donc dans un premier temps, vous avez les rubriques en 1000 qui concernent les substances et qui sont par exemple des substances explosives, inflammables, combustibles.

Ensuite, vous trouverez des rubriques en 2000 qui sont celles liées aux activités dans, par exemple, l'activité liée au stockage de déchets ou à l'agroalimentaire, ou encore les activités associées à l'élevage par rapport aux animaux.

Ensuite, vous trouvez les rubriques 3000 qui sont les activités qui relèvent de la directive européenne sur les émissions industrielles dites IED.

Et enfin vous avez les rubriques 4000 qui sont les substances qui relèvent de la directive Seveso.

Donc, en fonction des activités ou substances qui sont susceptibles d'engendrer des risques ou nuisances répertoriées dans le tableau que je vous ai cité de nomenclature dont vous avez certains extraits qui apparaissent en ce moment sur l'écran, cela génère un classement de ces installations en plusieurs catégories, donc il y a 5 niveaux différents de catégories d'installations classées.

Le plus bas niveau est le régime de la déclaration contrôlée, enregistrement, autorisation ou autorisation avec servitude ou aussi bien appelées Seveso seuil haut.

Donc, vous l'avez compris, le régime de classement est déterminant pour l'application effective de la loi, car c'est lui qui détermine le cadre dans lequel l'installation peut être créée ou peut continuer à fonctionner. C'est, les dossiers aussi qui sont associés au projet, sont différents selon la nature de l'établissement. Donc, c'est dans une approche proportionnée que nous travaillons sur les dossiers présentés par les pétitionnaires. Par exemple dans la première famille d'ICPE qui concerne les sites « à déclaration », une téléprocédure est réalisée en ligne par un pétitionnaire sous sa responsabilité.

Par contre, pour les sites qui sont classés « à enregistrement », un dossier doit être déposé et instruit et il doit contenir notamment la preuve que le site respecte des prescriptions présentes dans les arrêtés ministériels opposables mais aussi contenir toute une série d'études, comme par exemple une notice d'incidence, ou bien la justification de la maîtrise des risques et des nuisances associées au fonctionnement de l'ICPE.

Et enfin, pour les sites soumis à autorisation, un dossier beaucoup plus conséquent est nécessaire et comprend notamment une étude de danger, j'y reviendrai par la suite, une étude d'impact et également la justification de la maîtrise des risques et des nuisances liées au fonctionnement de l'usine.

L'étude d'impact, pour vous en dire quelques mots, doit comporter l'état initial du site et de son environnement, mais également l'analyse des effets directs ou indirects de l'ICPE en prenant en compte le cumul des impacts du projet dans son environnement, également les raisons du projet, son implantation, les mesures que l'industriel prend pour éviter, réduire ou compenser l'impact de son projet, et également les conditions de remise en état futur, après la fin de l'exploitation.

Pour ce qui concerne les sites soumis à la directive IED en particulier, on se place dans une approche intégrée de la réduction de la pollution des installations, qui sont donc soumises aux rubriques 3000, si vous vous souvenez, c'est ce que je vous ai présenté avant, dans la nomenclature des installations, et cela consiste à réduire les émissions dans l'air, dans l'eau, le sol et le sous-sol, voire les éviter.

La transposition en droit français de cette directive européenne est assurée par la législation des ICPE et par les textes qui leur sont applicables.

L'objectif, vous l'avez compris, est de déterminer les prescriptions techniques imposées aux exploitants qui sont fondées sur les Meilleures Technologies Disponibles afin d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement, dans des conditions techniques évidemment compatibles avec l'industrie.

Pour ce qui concerne la directive Seveso, donc l'idée c'est de prévenir et gérer les accidents majeurs qui impliquent des produits particulièrement dangereux pour l'homme et son environnement. Au centre de cette directive, il y a l'étude de danger, elle doit recenser les phénomènes dangereux, les probabilités d'occurrence, leur cinétique d'apparition, la prévention et les moyens de secours mis en place. Il doit y avoir également une justification des moyens qui sont prévus pour limiter la probabilité, les effets et les mesures concrètes pour améliorer la sûreté du site.

En ce qui concerne les missions, nos missions d'inspection de l'installation classée, vous devez certainement le savoir, mais je pense utile de vous rappeler que nous sommes rattachés directement au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le MTECT, et que nous sommes des agents fonctionnaires de l'État, formés, habilités et assermentés à relever des infractions que nous constatons lors de nos visites. Nous agissons sous l'autorité du préfet de département et du procureur de la République.

Donc nos missions sont nombreuses. Parmi celles que nous avons au quotidien, nous pouvons noter l'instruction des demandes d'enregistrement et d'autorisation dont je viens de vous parler, le contrôle du respect de la réglementation tout au long de la vie de l'ICPE, la préparation à la gestion de crise et à l'information du public.

Concernant nos inspections donc, elles consistent en déplacements sur le site de l'ICPE concernée pour aller contrôler les prescriptions réglementaires qui sont issues d'un arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral opposable. Elles donnent lieu à un rapport de visite au préfet, qui est disponible en ligne sur Internet. Et nous sommes amenés à proposer des suites administratives quand nous relevons des non-conformités, et également à proposer des suites pénales au procureur quand on constate des délits. Comme nous venons de le voir ensemble, les dossiers de demande d'autorisation nécessitent une instruction approfondie par nos soins dans des délais pouvant aller à plusieurs mois. Et l'objectif est de proposer à Monsieur le préfet un projet d'arrêté préfectoral d'autorisation dans le cas où on autoriserait le nouveau projet, évidemment, fixant les prescriptions opposables à l'industriel en prenant en compte la réglementation européenne, mais aussi la réglementation nationale et également les enjeux locaux qui sont évalués dans l'étude d'impact que doit faire le pétitionnaire et également dans l'étude des risques sanitaires. Et enfin, il est à noter que dans le cadre des contrôles que nous réalisons, outre les inspections que je viens de vous citer et l'examen des données transmises par l'exploitant tout au long de la vie de l'ICPE, nous mandations également des laboratoires externes agréés pour réaliser sur le site des exploitants, de façon inopinée, des contrôles, par exemple de leurs émissions atmosphériques ou des rejets aqueux.

Et pour aller plus loin, je vous ai indiqué quelques liens Internet, vous pouvez retrouver donc sur le site Aïda la nomenclature des installations classées que je vous montre là, et bon il y a quelques pages pour que vous puissiez voir le classement des IPCE, si cela vous intéresse mais également le lien internet pour Géorisques. Vous pouvez retrouver l'ensemble des rapports, notamment des rapports de visite et des autres arrêtés préfectoraux.

Enfin, sur une installation concernée, les sites des préfectures de département que vous devez connaître et qui sont aussi un endroit où vous pouvez trouver pas mal d'informations sur les sites.

Et également un lien vers un dispositif de concertation sur le pourtour de l'Etang, que d'autres peuvent également connaître, pour votre information.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écoutée. Je suis là pour répondre à vos questions, si vous en avez.

Annie Augier : Alors, on va effectivement vous adresser les questions qui vous concernent, hein ? Et on est dans le cadre évidemment de votre intervention, et notamment dans ce contexte réglementaire. Donc on a une demande ici, une là et une ici. Je vous ai vu, Monsieur, oui.

Lucien Agresti : Je veux, je veux me lever, si. Je me représente debout, comme ça, tout le monde peut m'identifier. Je suis Lucien Agresti, ALNP, je suis aussi membre d'une commission de suivi de site de la décharge de Malespine. Peut-être vous ne connaissez pas ? Si vous voulez connaître, vous allez faire un tour du côté de Gréasque en empruntant la route Gardanne-Gréasque. Et vous découvrirez ce magnifique site.

Bien, lors de la commission de suivi de site du 6 octobre 2021, la question était posée à Monsieur le sous-préfet, donc c'était concernant les nuisances de la décharge. Et la question qui a été posée : « est-ce que, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le préfet, vous suivez toujours les recommandations de la DREAL ? ». Alors voilà la réponse qui a été faite par le sous-préfet, réponse sèche : « Non ». Il prend des dérogations et il ajoute, c'est selon son pouvoir d'appréciation, donc des dérogations ou plus dures ou plus molles, c'est-à-dire ça va dans un sens ou dans l'autre et puis il a ajouté qu'il était souverain. Voilà. Ça veut dire, quel rôle vous jouez dans ce projet Hynovera ? Est-ce que vous avez établi des documents ? Je suppose que ça a été fait, et quelle est donc la position de la DREAL concernant le projet Hynovera ?

Annie Augier : Merci, merci Monsieur.

Audrey Vartanian : Alors oui, alors merci pour votre question, la réponse est non. Nous n'avons fait aucune note au préfet sur le projet Hynovera, en ce sens que nous ne connaissons pas actuellement le contour exact du projet. Comme on vous l'a expliqué, on

est là dans une phase très en amont, donc je ne connais pas le contenu technique précis du projet, et je suis donc dans l'incapacité totale de pouvoir émettre un avis quelconque à quiconque. Et par ailleurs, nous n'émettons pas des avis comme ça, sur un projet donné. Un dossier de demande d'autorisation suit une procédure réglementaire qui est fixée par le Code de l'environnement et qui comprend notamment, enfin, nous sommes un service coordonnateur et nous assemblons une série d'avis de services instructeurs. Il n'y a pas que nous qui travaillons sur un dossier de demande d'autorisation. Il y a notamment les services de la DDTM, de l'ARS, de la police de l'eau, de l'OFB, de... enfin vraiment de l'ensemble des services qui concourent à avoir un avis sur un projet donné.

Ensuite, nous assemblons tous ces avis, nous saisissons l'autorité qui est l'AE, l'Autorité Environnementale, qui doit émettre un avis sur le contenu de l'étude d'impact. Ensuite, il y a un commissaire-enquêteur qui est nommé pour une phase de d'enquête publique et ensuite, nous concaténons tous ces avis-là pour proposer au préfet, évidemment, un avis sur une autorisation, ou non, d'un projet.

L'avis n'est pas toujours positif, il y a des avis qu'on a rendus et qui étaient négatifs sur un projet, c'est arrivé...

Annie Augier : Alors attendez, on va vous vous apporter un micro, Monsieur.

Audrey Vartanian : Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur ?

Lucien Agresti : Hé bon donc si j'ai bien compris après votre exposé digne d'un cours de fac, heu actuellement, à l'heure où nous sommes, là, au jour où nous sommes, là, il n'y a aucun avis de la DREAL sur le projet Hynovera ?

Audrey Vartanian : Non Monsieur, je vous répète, je n'ai aucun avis sur le projet Hynovera, à ce stade de la procédure. Je ne connais pas le contour exact technique du projet et réglementairement je n'ai pas d'avis à donner... (*intervention coupée*)

Lucien Agresti : J'ai bien compris...

Audrey Vartanian : ...sur le projet à ce moment-là de la procédure.

Lucien Agresti : Donc j'ai très bien compris, aucun avis ! Alors ce soir, au cours de cette réunion, si j'ai bien compris, on est censé donner notre avis sur les risques industriels et tout cela. Sur quoi, en tant que simple citoyen un peu ignare de toutes ces choses-là, je vais pouvoir m'appuyer pour me forger un avis ? Expliquez-moi comment je vais pouvoir faire pour avoir un avis sur ce grand projet Hynovera puisqu'un organisme qui est chargé de nous aider à forger un avis n'a pas travaillé sur le sujet ?

Audrey Vartanian : Alors Monsieur, ce n'est pas que je n'ai pas travaillé sur le sujet, c'est que à ce stade de la concertation préalable, je n'ai pas le contenu du projet de l'exploitant. Donc là Monsieur va vous présenter son projet par la suite et je ne peux pas vous exprimer plus l'ensemble des risques.

Annie Augier : Il y a une, une question de temporalité de la concertation, je pense qu'il faut repréciser.

Cyril Dufau-Sansot : Je vais apporter un petit complément là-dessus. Le projet est en phase d'études préliminaires. Dans le cadre de la concertation, on peut modifier encore le projet, donc forcément il n'a pas été présenté au service instructeur puisqu'il faut présenter un projet finalisé aux services instructeurs pour qu'ils puissent lancer les études et forger leur avis. Donc nous, notre intérêt aujourd'hui, dans le cadre de la concertation, c'est de vous présenter une éventualité de projet, la façon dont on veut gérer ce projet, ses risques, ses impacts et ensuite prendre un retour de la population, pour éventuellement modifier le projet avant de le présenter aux services de l'État.

Annie Augier : C'est là-dessus que vous voulez réagir, non ? Alors ici, on va prendre la question de Monsieur ici au 4e rang ? Oui.

Claude Calvet : Claude Calvet, France Nature Environnement, Bouches-du-Rhône. Nous avons l'habitude d'avoir des grandes surprises avec la DREAL, c'est qu'elle donne des dérogations, quasiment à tout le monde. Je ne connais pas de grosse industrie qui n'ait pas ou qui n'ait pas eu de dérogation. Donc je ne veux pas vous faire de procès d'intention, mais peut-on, en triturant un petit peu les données, faire démarrer une nouvelle installation avec des dérogations ? Est-ce que ça s'est déjà vu ?

Audrey Vartanian : Ça ne s'est jamais vu à ma connaissance, mais je n'ai pas l'historique de toutes les années. (*question inaudible*) Euh, très en arrière, à ma connaissance, non. Un nouveau projet généralement, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, est compatible aux Meilleures Technologies Disponibles et doit les appliquer.

Claude Calvet : Comment c'est impératif ? On ne peut pas déroger à ces règles ?

Audrey Vartanian : Je ne vous dis pas qu'en règle générale, on ne peut pas. Je vous dis que pour un nouveau projet, il est compatible aux MTD en vigueur.

Claude Calvet : C'est presque rassurant, bien qu'on puisse lire dans la littérature Hynovera, par quelques petites lignes qui indiquent que les études de danger n'est pas faite, et que ce sera quand même du Seveso seuil bas, avec éventuellement des mesures compensatoires. Donc est-ce que cette annonce est prématurée ?

Annie Augier : Attendez, je vous propose qu'on adresse cette question lorsqu'on parlera des risques et des dangers. Ici, Madame Vartanian est là à votre disposition pour prendre les questions qui concernent la DREAL, les services de l'État et c'est uniquement son champ d'intervention. Alors si c'est votre... Je crois que derrière vous il y avait un Monsieur qui levait la main ? Oui voilà c'est à vous, puis ensuite on ira vers Monsieur Garcia.

Olivier Beuret : Bonsoir Olivier Beuret, habitant de Gardanne, j'avais une question à vous poser. Étant donné la localisation là où on, voudrait être implantée Hynovera, on est pas loin d'habitations privées. Ma question est celle-ci, quelle usine devons-nous éviter pour éviter les risques ? C'est-à-dire, par exemple, je vous pose la question : si vous, vous habitez juste à côté, quelle installation vous voudriez éviter ? Qu'est-ce qu'on doit, quels sont les risques pour lesquels on ne doit pas mettre une installation industrielle à côté de logements privés ?

Audrey Vartanian : Alors, au niveau de l'évaluation des risques sanitaires il y a tout un volet sanitaire de l'étude d'impact qui justement est là pour quantifier le risque généré par l'installation sur l'environnement et sur la population. Donc c'est, si vous voulez, l'exploitant qui évalue au regard des émissions de son exploitation, de son site industriel, ce que ça va générer dans l'environnement via une méthodologie réglementaire qu'il applique, définir si les risques sont compatibles avec l'environnement. Ces études-là ensuite sont étudiées avec l'ARS, donc c'est l'Autorité Régionale de Santé. Pour savoir si le risque est acceptable ou pas pour la population, il y a des valeurs qui sont réglementaires.

Annie Augier : Allez, on va aller chez Monsieur Garcia et puis ensuite on reviendra devant. Je vous ai vu (*protestations*), je vais vous donner la parole tout de suite après Monsieur. Monsieur Garcia ?

Jean-François Garcia : Donc je voudrais revenir sur le classement du site et qui est annoncé probablement Seveso seuil bas, le seuil étant déterminé par la quantité de substances ou par l'addition de celle-ci avec des valeurs seuil bas et des valeurs seuil haut. On nous annonce à l'horizon 2030, des chiffres, parce que tout est chiffré sur le rapport Hynovera, de 200 000 l/jour de méthanol, 100 000 l/jour de kérosène, 144 000 tonnes annuelles d'oxygène, 18 000 tonnes d'hydrogène. Sans compter la biomasse, 200 000 tonnes aujourd'hui et je ne sais pas combien demain. Avec de tels chiffres, ce site sera-t-il classé toujours seuil bas, ou alors ne sera-t-il pas seuil haut ?

Audrey Vartanian : Alors comme je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pas le contour précis des chiffres (*protestations sans micro / inaudible à l'enregistrement*), mais je vais répondre à votre question quand même, les rubriques... (*protestations*)

Annie Augier : Attendez, si on pouvait écouter la réponse, c'est mieux.

Audrey Vartanian : Donc les rubriques 4000 de la nomenclature, si vous allez voir le tableau. A partir de, donc, de ces chiffres-là, les 4000 et suivants définissent effectivement les substances qui rentrent en compte dans le calcul du Seveso donc bas ou haut, et les critères sont déterminés pour chaque substance, donc en fonction effectivement des quantités qui sont présentes dans l'installation. Voilà, à l'instant T, il va y avoir une vérification par nos soins de ce que l'exploitant indiquera dans son dossier de demande d'autorisation, que je n'ai pas aujourd'hui, Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Je veux ajouter un complément là-dessus. Monsieur Garcia, les chiffres que vous donnez sont des chiffres annuels. Or ce qui compte dans le classement c'est à l'instant T, et le schéma logistique que nous prévoyons sur le projet fait qu'on aura des quantités sur le site qui permettront de rester en dessous du seuil haut et donc en classement seuil bas.

Annie Augier : Alors, on prend la question de Monsieur ?

Jean-Pierre Roubaud : Merci. Monsieur Jean-Pierre Roubaud à Bouc-Bel-Air. Je vous pose une question qui vous concerne directement, donc qui se limite aux seules Bouches-du-Rhône : je voulais simplement savoir combien y avait-il dans votre service d'inspecteurs ICPE ? Combien de contrôles annuels sont réalisés par votre service et combien y a-t-il d'ICPE qui sont susceptibles d'être contrôlées chaque année dans les Bouches-du-Rhône ? Merci.

Audrey Vartanian : Alors, il y a à peu près 770 installations à autorisation ou enregistrement dans les Bouches-du-Rhône, dont 553 soumises à autorisation. Nous sommes une vingtaine d'inspecteurs, à peu près répartis dans les unités départementales - uniquement des Bouches-du-Rhône -, réparties sur 3 implantations géographiques, donc Aix, Marseille et Martigues. Et nous avons... bon, je n'ai pas les chiffres finalisés pour l'année 2022 évidemment, mais nous avons, au début octobre, un peu plus de 250 inspections réalisées sur ces sites-là.

Annie Augier : On va venir ici au 2e rang pour Monsieur, puis ensuite on ira de l'autre côté de la salle. Là, non, non, ici là devant au 2e rang.

Patrice Nerozzi : Oui, bonjour, Patrice Nerozzi, je suis un habitant de Simiane...

Annie Augier : Bien proche de vous...

Patrice Nerozzi : Et en préambule je voudrais dire que les propos qui sont tenus ici me choquent quand même, parce que on est en train de faire un procès sur un industriel ou sur les services de l'État avant même de discuter de de la teneur de l'emploi, la teneur de l'activité industrielle.

Pour moi, je suis un ingénieur issu du cru, issu de Marseille avec une formation d'ingénieur donc, j'ai travaillé dans l'industrie. Je peux vous dire que j'ai vu la disparition de l'industrie en France et notamment dans les régions de Fos, Marseille et Gardanne, parce que Gardanne c'est une grande région industrielle qui a vécu grâce à l'industrie et qui s'est développée et tous les habitants de Gardanne le savent. Grâce à cette industrie florissante à l'époque, ils ont pu bénéficier d'infrastructures innovantes et intéressantes pour l'époque et aujourd'hui, on vit là-dessus (*protestations*) ... Quoi ? A Fos c'est pareil ! Oui, vous pouvez me huer, mais regardez-vous dans la glace avant de faire ce que vous faites ! Alors d'abord, vous respectez les gens parce que moi je ne suis pas l'industriel et j'ai aucun parti-pris et je vous demande de respecter qui que ce soit ici (*applaudissements*). Aujourd'hui je dis, j'habite à Simiane, donc aujourd'hui je vous le dis, je suis fonctionnaire parce que l'industrie a disparu en France et aujourd'hui je suis là, je travaille dans le secteur de l'université Aix-Marseille pour réhabiliter les bâtiments où vont vos enfants. Ces bâtiments sont réhabilités grâce à l'argent de l'État ou dotations. Cet argent, il vient d'où, d'après vous ? Des champs d'agriculteurs ? Non ! Il vient des industriels (*protestations dans la salle*). Donc, les industriels paient des impôts, les industries... (*protestations*), je continuerai tant que j'ai le micro, je ne le lâche pas ! Donc les industriels paient des impôts, ces impôts reviennent à l'État, l'État paie des institutions comme la DREAL et je peux vous dire que la DREAL fait son métier. La DREAL aujourd'hui, quand je réhabilite une chaufferie pour chauffer vos enfants, la DREAL me demande tout un tas de formalisme et d'indications. Je mets un an à leur répondre et derrière, je suis contrôlé. Quand je dis « je », c'est l'État qui contrôle l'État, nous sommes tous contrôlés par l'État. Donc croyez-le ou croyez-le pas, ceux qui travaillent là-dedans, on le sait, la DREAL, c'est un service sérieux.

Annie Augier : Merci Monsieur. Alors allons-y donc là, c'est le temps de Madame Vartanian, je vous demande vraiment de respecter les thèmes des questions, sans quoi la présentation du projet ne pourra pas être faite ce soir, vous allez quitter la salle... (*Intervention coupée, protestations*)

Patrice Nerozzi : La dame, elle le dit, elle représente les fonctions de l'État, les fonctions régaliennes de contrôle, mais elle se présente en amont d'une procédure qui ne lui a pas été transmise. Donc elle ne pourra pas répondre au dossier. Par contre, le dossier (*protestations dans la salle*), moi, tout simplement, je voudrais savoir par exemple combien d'argent vous allez reverser à l'État et qui me permettra...

Annie Augier : On va en parler tout à l'heure, on va en parler tout à l'heure.

Patrice Nerozzi : Et est-ce que vous avez prévu un chauffage urbain ? Parce que vous avez peut-être beaucoup de, oui, le chauffage urbain aujourd'hui, c'est une source d'économie pour les usagers.

Annie Augier : On prend votre question, on y répondra tout à l'heure puisque là on... OK, maintenant...

Patrice Nerozzi : Enfin j'ai rien qu'il sera..., je les soutiens parce que non seulement ce sont des franco-français qui viennent (*protestations dans la salle*) pour créer de l'industrie, pour créer de l'emploi (*protestations dans la salle, huées*)

Annie Augier : S'il vous plaît !

Patrice Nerozzi : Quand l'on crée dans les magasins aujourd'hui... Plan de campagne ou les Terrasses du port, qui sont la plaque tournante du recyclage de l'argent sale !

Annie Augier : Merci Monsieur. Allez bon, on s'arrête, on s'arrête, on s'arrête là (*protestations dans la salle, huées*). On s'arrête là... (*protestations dans la salle, huées*) pas là-dedans, ça, on s'arrête, on s'arrête là. Je rappelle que l'intégralité de la période de questions est adressée à la DREAL et uniquement à la DREAL. On a un certain nombre de questions ici, d'abord Madame, oui, allons-y.

Aline Frosini : Oui, Madame Frosini. Moi c'est une constatation que je peux faire pour Alteo et pour la biomasse. Malgré les meilleures techniques disponibles, quand on n'arrive pas à faire tourner dans l'entreprise, monsieur le préfet donne des dérogations, donc je rejoins ce que dit Monsieur Calvet. Pourtant, l'industriel avait mis tout ce qu'il fallait, mais comme il y avait quand même..., ben on a donné des dérogations, donc c'est pour ça que et je reviens à ce que disait aussi Monsieur Agresti, c'est à dire que oui, le préfet nous recadre en nous disant, et moi il m'a traité d'irrespectueuse en lui demandant quand il y avait un..., quand il y avait un arrêté de mise en demeure et que l'industriel ne le respectait pas, il n'y avait aucune pénalité et quand je demandais « qu'est-ce que fait le préfet » ? On m'a dit, « Madame Frosini, vous êtes irrespectueuse envers le préfet, il fait ce qu'il veut ». Voilà donc alors, si le préfet fait ce qu'il veut en tant que dérogations, et si Hynovera met toutes les meilleures techniques disponibles, mais qu'ils n'arrivent pas à maîtriser ces nuisances de bruit, d'odeurs, de... et tout. Vous avez beau nous dire que vous

n'en ferez pas, mais on n'est pas..., on n'est pas quand même tombés de la dernière pluie. J'ai un témoignage à vous faire, hein. Je le ferai. Après je laisse parler.

Annie Augier : Merci Madame. Alors ici on a deux demandes de prise de parole. Et puis ensuite on ira au fond parce que je crois que Monsieur avec un T-shirt noir a demandé la parole depuis un petit moment. Alors on y va. Donc ?

Mélanie Chaix : Mélanie Chaix. Moi j'ai donc une question pour Madame Vartanian. Vous avez parlé que on cumulait les impacts dans les environnements et par rapport à la directive Seveso, et après Monsieur Dufau-Sansot a dit que c'était l'accumulation des produits à un instant T en fonction de son schéma logistique. Et moi je voudrais faire corrélérer les deux choses car d'autres installations juste à côté sont également classées Seveso bas je crois, donc, est-ce que l'effet domino est pris en compte ?

Annie Augier : Voilà, bon, ça, c'est une question intéressante effectivement, comment est-ce qu'on a une possibilité de répondre à ça ?

Audrey Vartanian : Pour vous réexpliquer en quelques mots, le classement Seveso que vous avez cité dépend, vous l'avez, on l'a dit, des substances qui sont contenues à l'instant T dans l'installation. Ensuite, il y a les effets dominos qui sont évalués dans l'étude de danger que l'exploitant réalise et qui prend en compte, effectivement, les effets dominos des établissements qui sont situés à côté, donc dans les deux sens, les effets de lui sur les établissements voisins, mais également les effets des voisins s'ils les atteignent et les aggravations, on va dire des effets dominos des uns sur les autres. Ça, c'est dans l'étude de danger pour la partie risque accidentelle. Par contre... vous voulez m'interrompre ?

Mélanie Chaix : Oui, comment Hynovera connaît le schéma logistique de ses voisins à l'instant T ?

Audrey Vartanian : Alors en fait, les établissements qui sont à autorisation doivent réaliser une étude de danger qui définit les scénarios qui sortiraient des limites de leur site. Donc l'exploitant se rapproche des établissements voisins susceptibles d'être soumis à étude de danger et d'avoir des..., on va dire des effets qui sortent, ce qui n'est pas toujours le cas, pour récupérer les scénarios d'accident. Et pouvoir les concaténer et voir s'il y a une aggravation des effets générés par la présence de son site. Ça, c'est pour les risques accidentels. Par contre, pour le cumul des effets dans l'environnement que vous avez cité aussi au tout début de votre question, là, c'est au travers de l'étude d'impact que l'analyse est faite en fonction de l'état initial du milieu dans lequel le projet va s'implanter, et qui est basé sur des études réelles : des mesures dans l'atmosphère mais aussi dans les sols. Enfin, un ensemble de l'état initial dans lequel va se positionner le projet qui est analysé. Et il évalue ensuite l'impact du projet avec la situation, sans le projet et avec le projet, qui définit l'impact cumulé des effets du projet sur le territoire.

Annie Augier : Monsieur ?

Mélanie Chaix : Est-ce que les riverains, les citoyens, sont informés de l'évolution de ces calculs ?

Audrey Vartanian : Oui, c'est en fait, si vous voulez, c'est une pièce qui est appelée dans l'étude d'impact, qui fait partie du dossier de demande d'autorisation, que l'exploitant déposerait peut être et ce dossier va être soumis à l'enquête publique et mis à disposition du public. Donc c'est des éléments que vous aurez à disposition, et consultables.

Annie Augier : Allez, on prend une question et puis on repartira au fond de la salle.

Olivier Foulon : Oui, pardon, j'interviens à nouveau, toujours Olivier Foulon, toujours citoyen, libre et indépendant. Juste une question, je dirais, qui sait ici l'air qu'on respire ? Qui sait l'air qu'on respire ? (*bruits dans la salle*) Alors, il y a un truc, je ne comprends pas. Mais c'est de la pure logique hein, là franchement y a pas de..., je voudrais juste comprendre parce que moi, si vous voulez, je respecte autant les industriels qui travaillent proprement que les commerçants de Plan de campagne qui travaillent proprement aussi, donc l'idée, et tout simplement, c'est dire quel est le point de départ ? Peut-être que ça serait bien que vous le donniez, vous ou l'ARS, je sais pas qui est responsable de tout ça, mais donnez le point de départ. Dire déjà, sachant qu'à ma connaissance ça fait quelques décennies, pour pas dire peut-être plus, qu'il n'y a pas eu d'enquête de santé, vraiment là à Gardanne, et je dis bien de santé hein ? De santé, qui sait l'air qu'on respire ?

Et deuxième sujet, qui sait que il y a quelques années en arrière y avait eu... puisque j'étais riverain, et on avait oh, dû..., peut-être vous étiez pas là à l'époque, mais on avait pendant des mois, on s'était bagarré avec la DREAL pour avoir une étude sur le bruit quand la biomasse a démarré, vous savez ? On s'est dit, mais il y a un bruit en plus, qu'est-ce qui se passe ? Bon enfin, ils ont essayé de démarrer. Et on a mis des mois, un bureau indépendant, c'est Véritas, ça c'est pas n'importe qui, qui est venu. Et ils ont mesuré, ils ont dit, ils sont out, sur au moins je crois, 70 ou 80 % des temps de mesure. Ils sont out. D'accord, donc moi la deuxième partie de ma question, après la santé publique générale, c'est concernant spécifiquement le bruit, c'est de savoir a priori cette activité-là ne va pas enlever du bruit, elle va plutôt en rajouter sur un site qui est déjà out. Comment vous allez gérer ça, comment vous allez mesurer ça ? Et comment allez-vous nous garantir qu'on va être dans des niveaux sonores qui respectent les arrêtés préfectoraux et non pas des dérogations préfectorales ? (*applaudissements*)

Annie Augier : D'accord, merci Monsieur. Allez, on fait court...

Olivier Foulon : On fait quoi ? N'oublions pas une chose, c'est que de mémoire, moi je suis un pas spécialiste de toutes ces choses-là, mais il y avait eu au tribunal administratif une décision qui avait dit que la centrale, à un moment donné, ça devait s'arrêter parce qu'il y avait un manque d'études, je crois sur l'approvisionnement en bois, je parle avec mes mots car moi je ne suis pas un pro comme vous, d'accord, et que dès le lendemain, le préfet a dit dérogation et que la centrale continue à tourner. Et que le projet biomasse a continué.

Annie Augier : Allez, on s'arrête, on n'est pas...

Olivier Foulon : On veut savoir comment ça marche et on veut savoir les...

Annie Augier : Je crois qu'on a bien compris vos le sens de vos deux questions.

Audrey Vartanian : Alors là je propose de recentrer sur le projet. Donc là, votre première question concernait l'environnement, donc l'air qu'on respire et il y a un organisme qui est Atmosud qui réalise des mesures qui sont disponibles sur Internet, donc vous pouvez aller voir sur leur site, taper atmosud.com, je pense, et vous pouvez avoir accès à l'ensemble des mesures qui sont réalisées sur l'ensemble du territoire. Et pour votre deuxième question sur, oui si je peux aussi préciser. Certains sites font aussi l'objet de prescriptions sur la mise en place d'une surveillance environnementale autour du site pour mesurer justement l'air qu'il y a autour d'une installation. Et pour votre deuxième question sur le bruit. Effectivement, il y a une réglementation qui s'impose et qui définit des limites sur le bruit. Et en tant que nouveau projet, l'exploitant prend en compte ces éléments-là pour définir son projet, pour respecter dès à présent et dès le début de la phase d'exploitation, les limites opposables.

Annie Augier : On prend la question de Monsieur, puis on reviendra au rang devant. Non, non, Monsieur avec le T-shirt noir, vous avez une question, Monsieur, vous avez levé la main ?

Monsieur Vincent : Bonjour Monsieur Vincent, j'habite à Gardanne, pas loin de la centrale. Gardannais depuis des générations. Euh que vous faites... Vous dites qu'il y a des études d'impact, heu moi qui habite autour de la centrale, il y a eu peut-être en 30 ans, 2 000 ou 3 000 personnes qui sont installées autour... Puisque la centrale, comme Pechiney existait, et notamment Pechiney, qui a fêté le centenaire il y a 15 ans. Donc quand on sait qu'on habite à côté d'une usine déjà construite, moi je dis bon, on choisit, c'est chacun son problème. La centrale, ça a été le même problème, c'est le même problème. Moi, ça ne m'a jamais gêné. Voilà, ça a fait vivre, par contre, des centaines et des centaines de familles, la mine. Mais là vous parlez d'un projet où il y aurait déjà un minima de d'emplois, ça, c'est la première des choses. Deuxièmement, au niveau environnemental, il y a une école qui est à 100 mètres, l'école primaire, bon, qui est aussi existante. Il y a des habitations et donc voilà, et en plus, comme Monsieur Monsieur Allegrini, vous ne parlez pas de..., il faut vraiment dire si c'est Seveso, si c'est... parce que là on parle d'un impact là, à Pechiney y a jamais eu..., oui, il y a eu des fuites, il y a eu même peut-être des décès... Accidents, il y en a eu, la centrale aussi, mais là vous parlez d'un problème, s'il y a un problème, là, ça devient, voilà crucial, plus impacté, juste, c'est parce que j'étais à côté. Ça va impacter Meyreuil, ça va impacter... ça pourra impacter Simiane parce que là ça peut être...Voilà on parle de l'hydrogène, donc c'est sûr, ça je me pose voilà des...heu quand vous dites, vous faites une étude d'impact, il faut qu'elle soit, heu...

Audrey Vartanian : Oui, juste je précise, je suis désolée, je vais peut-être me répéter, alors la DREAL ne fait pas d'études, la DREAL fait une instruction des études réalisées par un pétitionnaire. Moi je ne porte pas le dossier Hynovera, je suis là pour instruire le dossier et réaliser mes missions pour le préfet. Donc ça c'est déjà un point important, puisque ce n'est pas moi qui vais évaluer l'impact, c'est nous qui allons regarder avec les services concernés dont l'ARS, l'évaluation de l'impact du projet dans son environnement. Et le classement Seveso, sur la deuxième question, est lié au risque accidentel, donc c'est en fonction des substances présentant une dangerosité en termes d'accident. Voilà.

Annie Augier : Allez, on prend une question ici ?

Laurent (n'a pas souhaité donner son nom) : Bonjour, Laurent. Riverain de la centrale, je me permets d'intervenir, je ne sais pas par où commencer. J'ai beaucoup de choses, notamment au niveau de la DREAL. Déjà je suis soucieux, j'habite à côté, j'ai des enfants et je suis soucieux depuis un moment, depuis 2017, dès que la biomasse s'est installée, je suis Meyreuilais de souche. J'ai grandi là, mon grand-père était mineur et aujourd'hui je me pose des questions de savoir si je dois déménager. Pourtant, j'ai toujours été là, toujours vécu là, je m'inquiète (*bruits, interrogations dans la salle*).

Annie Augier : Donc, allez-y Monsieur ?

Laurent (n'a pas souhaité donner son nom) : Alors je voulais intervenir sur la DREAL, et en particulier vous Madame, parce que j'ai connu votre prédécesseur justement, parce que depuis 2017-2018, je me suis aperçu que l'air qu'on respire à côté de la centrale n'était pas le plus sain qui puisse être. Voilà.

À ce sujet, j'avais, j'étais venu voir votre prédécesseur, je vais pas citer son nom maintenant, mais euh, du coup, qui m'avait dit que pour la biomasse, il y avait eu des études d'impact, Il y avait eu des choses et on savait qu'il y avait des problèmes autour,

notamment au niveau des dépôts de bois, au niveau des dépôts de bois qu'il allait y avoir des problèmes d'évaporation dans l'air lors des déversements, des camions sans cesse, qui arrivent pour remplir le stockage de bois et effectivement, on les a ressentis, on avait des irritations à la gorge. On en avait parlé. On en avait évoqué surtout au cours des réunions avec la centrale, et ça n'a jamais été relevé aujourd'hui et d'ailleurs en preuve, la seule preuve qu'on a aujourd'hui, c'est qu'autour, vous parlez de autour de la centrale, vous parlez de, d'outils de mesure. Je sais très bien cette étude, c'est Atmosud qui les fournissait. Qui d'ailleurs, un ancien truc de mesure était à Mallet. La station Mallet a disparu de la carte, elle n'y est plus et on ne peut pas avoir de point 0 si au départ, on voilà, on ne vérifie pas les particules, les petites et moyennes particules.

Alors autre chose, c'est qu'il est resté à Meyreuil, un point qui a été enlevé aussi, il n'y a plus qu'un point. Quand vous dites allez voir les trucs sur Gardanne y a qu'un point sur Gardanne et qui est assez loin de la centrale. Nous, on est de l'autre côté, on a les répercussions tous les jours. Aujourd'hui quand les camions arrivent, déposent, déchargent, les copeaux de bois, vous avez des fumées qui montent dans le ciel, lors des pluies, elles retombent avec des poudres, on a les..., enfin on le voit autour des habitations, et on a la gorge..., on a des problèmes de santé, ça existe ces problèmes depuis 2017, depuis 2018 qu'on avait alerté justement, voilà, des études avaient été faites et je le faisais, je m'amusais à faire des relevés, c'est à dire de PM qui par jour de vent ou par jour de, autour des dépôts augmentaient sensiblement, vous pourrez retrouver mes courriers ou... ? Et on le voyait sur Atmosud qui avait des... tous les jours ça parce que c'était des relevés heure par heure et on voyait qu'on passait de 25PM 10 par heure. Après, c'était lissé sur l'année, mais on passait à 100, 160 ou des valeurs qui étaient énormes et on n'a pas de, on n'a pas de moyen de savoir quelles sont les valeurs auxquelles on ne risque rien, parce que moi je suis exposé à 100-150PM par jour, par heure. Enfin, dans mon corps, et je me dis, est-ce que c'est dangereux ou pas ? C'est la question que j'avais posée au départ et il y a quelques années en arrière, sur les, les, justement sur...

Annie Augier : Alors on va ...

Laurent (n'a pas souhaité donner son nom) : Sur les..., voilà.

Annie Augier : On va essayer d'apporter... Oui, merci Monsieur.

Laurent (n'a pas souhaité donner son nom) : Les analyses, les trucs, on les avait. Donc vous pouvez partir du... On parle de bois, de dépôt de bois, donc on sait que les stockages de bois à l'extérieur occasionnent une gêne quotidienne. Voilà, l'approvisionnement n'est pas forcément la solution.

Annie Augier : Alors merci de, sur... OK, merci de votre contribution. On a des éléments de réponse.

Audrey Vartanian : sur l'aspect centrale, bon je ne vais pas pouvoir y répondre là, mais on va vérifier ce que vous dites et je vous... oui (*discussion sans micro*)... non mais j'ai bien noté hein, j'ai pris note de ce que vous avez dit. Par contre, par rapport à l'état zéro que je citais tout à l'heure, c'est bien l'exploitant du nouveau projet qui va réaliser des mesures quantifiées autour, enfin, sur la zone d'implantation, avant que son projet s'implante et qui va donc définir l'état zéro qui comprendra l'environnement dans lequel il s'implante. Donc ce que vous citez, par rapport aux émissions des industries autour.

Annie Augier : Alors on a une question ici de Madame avec le... Oui, c'est vous, attendez, le micro vient à vous. Vous nous redonnez votre nom ?

Sophie Tringali* : Je suis Sophie Tringali et j'habite à Bouc-Bel-Air.

Annie Augier : Merci.

Sophie Tringali : Je voulais donc vous interroger, mais peut-être pas vous, vous ne pouvez peut-être pas me répondre par rapport au risque, heu je ne suis pas ingénieur, mais je sais que l'oxygène et le méthane, ça peut exploser, et alors, donc que fait-on dans ce cas-là ?

Annie Augier : Alors on va vous répondre sur les dangers, risques et autres enjeux sur le projet dans quelques minutes. Ce que je vous propose, c'est de prendre les dernières questions qui concernent la DREAL. Alors on a d'abord, pardon, mais on vous a déjà donné la parole. Je reviens dans une seconde. Monsieur au fond ? Et puis on revient devant.

Abdellah Berrekama : Bonsoir Abdellah Berrekama, de Gardanne, donc simple citoyen. J'avais une petite question quand même, je voudrais revenir sur l'intervention du Monsieur devant qui a très bien défendu les industriels. C'est magnifique et je remercie ce monsieur d'intervenir pour nos enfants, de se s'occuper de leur bien-être. Mais il y a une petite, comment dire quelque chose qu'il a dit, qui me, qui m'interpelle un petit peu. Pour une chaudière changée, la DREAL, donc, attend un an pour avoir une réponse au niveau des risques, du danger qu'il peut y avoir. Pour un site tel que celui dont on parle aujourd'hui, combien de temps il vous faudra pour répondre, étant donné aussi que vous ne pourrez y répondre que quand le site sera monté ? Quels sont les risques que les gens vont encourir pendant tout ce temps-là ?

Audrey Vartanian : Alors en fait, si vous voulez le processus de délivrance d'une autorisation prend, je vous l'ai indiqué tout à l'heure, plusieurs mois. On peut aller jusqu'à plus d'un an et c'est encadré par des délais du Code de l'environnement, donc un dossier de demande d'autorisation, ne s'instruit pas en deux mois ou en trois mois, ça prend vraiment un temps long. Et dans le dossier, vous retrouverez l'ensemble des questions associées à l'évaluation des dangers et des impacts. Et cela prend plusieurs mois pour que ce soit mis à la consultation publique et qu'on ait l'ensemble des avis des services que l'on sollicite sur les risques présentés par l'installation.

Annie Augier : Je ne suis pas certaine que ce soit le sens de votre question Monsieur ? Si, c'était ça ? Alors on va vous donner un droit de suite pour que vous puissiez préciser, je ne suis pas certaine que les contours de la question aient été exactement cela. Dites-moi ?

Abdellah Berrekama : Non, en fait, encore une fois, donc, pour une chaudière installée, il y a un an d'instruction. Donc j'imagine que vous allez instruire ce dossier une fois que la centrale sera installée parce que...

Audrey Vartanian : Mais non Monsieur, c'est ça que je... excusez, non, je peux vous couper ou pas ?

Annie Augier : C'est en fait, c'est ça le sujet...

Audrey Vartanian : Ce que j'essaye de vous expliquer, alors je ne connais pas le projet du Monsieur. Honnêtement, il y a des chaudières effectivement qui sont à des très hautes capacités de production, qui sont soumises à autorisation et qui nécessitent un temps long. Là je ne connais pas le projet du Monsieur par contre, pour le, un dossier de demande d'autorisation, il est instruit avant que le projet soit construit.

Abdellah Berrekama : Et d'accord...

Audrey Vartanian : J'entends même préalable et c'est bien après la concertation préalable. L'objet de la présente réunion...

Abdellah Berrekama : Donc pour ramener donc à quelque chose d'un peu plus, euh, à taille humaine, on va dire, on revient sur le la chaudière de ce Monsieur, qui a eu l'autorisation, donc il a apparemment... au départ tout est carré, il a l'autorisation de la monter mais après ça, il y a encore un an d'étude, c'est là, c'est là que je....

Annie Augier : Alors on ne parle pas du projet Hynovera, là ?

Abdellah Berrekama : Non, mais alors on parle de projets, d'instruction sur des projets, sur...

Audrey Vartanian : Un nouveau projet, l'instruction ne peut pas être faite après le démarrage d'une nouvelle ICPE dans un nouveau projet, l'instruction se fait avant.

Abdellah Berrekama : D'accord, mais vous... ne vous, instruisez pas ? Donc après, il n'y a aucun suivi de votre part...

Audrey Vartanian : Si, c'est ce que je vous dis, après, tout au long de la...

Abdellah Berrekama : C'est de ça dont je parle, c'est de ça dont je parle, je, le suivi ensuite pour savoir si les conditions enfin, si les autorisations ont été respectées.

Audrey Vartanian : Oui, ça c'est l'objet des inspections que nous réalisons.

Abdellah Berrekama : Je reviens à la chaudière, d'accord ? Pour cette chaudière, donc il faut un an pour justifier que tout est en règle.

Audrey Vartanian : Mais non Monsieur, c'est parce que... enfin je encore une fois je ne connais pas le projet du...

Annie Augier : Non, mais on ne va pas parler d'un projet qui est annexé à la concertation. Ce soir on parle de Hynovera et de son périmètre immédiat. Monsieur au 3e rang, là oui ?

Jean-Claude Monet : Jean-Claude Monet, Bouc-Bel-Air environnement. Oui, je reviens un peu sur l'expérience que nous, nous sommes un certain nombre à avoir sur le fonctionnement des services de l'État. La DREAL a des moyens qui ne sont pas énormes, et une attention qui n'est pas toujours aussi parfaite que ce qu'on pourrait avoir. Lorsque la DREAL émet des réserves, le préfet a tout pouvoir de signer des dérogations. On a eu l'impression dans certains cas que les dérogations étaient en libre-service sur son bureau. Et une fois que là, le préfet a pris un arrêté préfectoral, les industriels se permettent de ne pas le suivre, et ceci en toute impunité. Donc quand on parle des services de l'État, il faut être quand même assez prudent sur la réalité de la chose. Voilà, je, c'était simplement un fait d'expérience. D'autre part, j'ai une autre question, vous parliez tout à l'heure d'effet domino, mais pour avoir un effet domino, il faut avoir au moins deux implantations pour savoir quel est l'effet de l'un sur l'autre. Dans le cas qui nous

occupe, la deuxième implantation arrivera peut-être dans 2 ou 3 ans, comment vous faites pour évaluer l'effet domino ? Si le deuxième domino n'existe pas ?

Audrey Vartanian : C'est l'objet de l'étude de danger, c'est lui qui définit ce qu'il y aura dans le futur et quel va être l'effet. Dans l'étude de danger qui est réalisée par le pétitionnaire dans son dossier de...

Jean-Claude Monet : Madame, il ne sait pas ce qu'il va y avoir à côté dans le Pacte de territoire, les industries qui sont à côté ? Il ne sait pas.

Annie Augier : Oui, on parle là du périmètre géographique du projet, c'est ça dont vous parlez, Monsieur ?

Audrey Vartanian : Alors l'étude, elle est faite en connaissance, en l'état..., ou au moment où le dossier est déposé, donc là il va prendre en compte les effets qu'il connaît à l'instant T et le prochain arrivant va prendre en compte celui qu'il aura après, au niveau des risques accidentels, j'entends.

Jean-Claude Monet : Oui, mais comme ça sera plié, il n'y aura plus rien à faire derrière.

Audrey Vartanian : Non, parce que c'est la maîtrise du risque à la source, au niveau des risques accidentels.

Annie Augier : Monsieur Garcia ?

Cyril Dufau-Sansot : Juste une petite précision là-dessus pour être, je pense clair, c'est le projet suivant qui lui va faire sa propre étude de danger. Et puis qui va regarder ce qu'il y a déjà là et qui va voir ce à quoi il va être confronté. Donc le projet Hynovera, il prend ce qui est existant et il en prend compte, une fois, s'il s'installe, bah s'il y a un projet qui arrive derrière plus tard, ben lui, il va falloir qu'il prenne en compte le projet Hynovera et les autres qui étaient là encore avant.

Annie Augier : Alors on est à plus de 50 minutes de questions pour vous. Peut-être qu'il y en a une dernière avec Monsieur Garcia ou une, deux dernières ?

Jean-François Garcia : Oui, alors deux choses. Tout d'abord, je reviens donc sur ce que... je précise concernant donc la production de méthanol 200 000 l et de kérosène 100 000 l. Il s'agit d'une production quotidienne, pas annuelle. Le reste était annuel, mais pas le kérosène, ni le méthanol. Donc c'est bien l'instant T. Autre chose, le, donc l'effet domino. Très, très important le point 0 n'existe pas aujourd'hui. AtmoSud n'est pas capable techniquement de nous donner un point 0, on nous donne une mesure à l'instant T, qui n'est pas la même demain et ni dans un mois. Cette mesure ne peut se faire que par le biais de l'Amaris ou de l'Institut écocitoyen, et c'est ce que nous sommes en train de faire sur Gardanne, et sur Meyreuil d'ailleurs, nous sommes en train de déterminer un point 0 qui a commencé déjà en 2021 avec un seul point et qui va, que nous allons continuer en 2023, pour une étude, un résultat en 2024 avec 5 points de mesure sur une étude que l'on appelle lichénique, où on aura une imprégnation de polluants sur l'année. En fait, là on pourra déterminer, on pourra de par les ICPE, de par les sites Seveso, nous pourrions déterminer un point 0 sur le territoire.

Annie Augier : Allez, aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Aujourd'hui, vous dites que nous aurons un point 0 et nous allons pouvoir travailler à partir de ce point 0. Il n'existe pas aujourd'hui...

Audrey Vartanian : Non, point 0 c'est, il sera défini dans le dossier de demande d'autorisation effectivement et couvrira, non pas que les retombées atmosphériques que vous citez avec l'étude sur les lichens, mais également les émissions atmosphériques, les impacts sur l'eau, les sols et sous-sols, le bruit, les émissions de lumière. Enfin, l'ensemble des impacts.

Annie Augier : Allez, je vous demande de faire court, Monsieur Garcia, on est vraiment de tout début de la réunion.

Jean-François Garcia : L'effet, de ce fait, l'effet domino est biaisé.

Audrey Vartanian : Monsieur, l'effet domino est associé aux risques accidentels. L'effet cumulé d'un site via ces projets est défini dans l'étude d'impact.

Jean-François Garcia : Moi, je parle de pollution et de santé, hein ? Oui, tout à fait d'environnement, pas d'accident.

Audrey Vartanian : Oui, tout à fait, c'est bien le cumul des impacts qui sera évalué.

Annie Augier : Allez, on prend 3 dernières interventions, d'abord Monsieur, puis on reviendra devant et on prendra une dernière intervention. Appelez le micro.

Olivier Beuret : Merci. Olivier Beuret, habitant de Gardanne. Quand j'écoute votre méthode, vous chiffrez un industriel, ce qu'il va rajouter comme pollution là où il va s'installer. Moi, la question que j'ai, je regardais AtmoSud que vous nous avez donné, Gardanne est aujourd'hui le site le plus pollué pour les particules 2.5 par exemple. Ma question : qui au niveau de l'État regarde pour abaisser les seuils pour que ce soit entre guillemets, un environnement, une santé saine ? Si vous voulez un environnement

sain ? Parce qu'aujourd'hui, si vous êtes sur un site industriel qui est pollué, il faut regarder si un nouvel arrivant va polluer plus ou moins, mais c'est pas ma question. Ma question est de quoi j'ai besoin pour avoir un environnement sain, donc qui chez vous s'occupe de nous remettre à des niveaux qui soient entre guillemets, acceptables ?

Audrey Vartanian : Alors pour ce qui concerne... Je réponde maintenant ?

Annie Augier : Oui, oui, allez-y.

Audrey Vartanian : Pour ce qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, c'est bien nos services qui proposent au préfet des mesures visant à diminuer l'impact des sites sur leur environnement.

Annie Augier : On va prendre ici la question au 2,3, 4e rang, Madame avec le T-shirt rayé.

Myriam Ambrosino : Myriam Ambrosino, habitante de Gardanne. Je voulais savoir, vous n'êtes pas saisis encore pour faire cette étude d'impact, mais par rapport au chef de projet donc il a déjà commencé à faire son étude d'impact. Si je ne me trompe pas pour en être à ce point, et comment on parlait des effets dominos, je suis un peu bête donc j'essaye de comprendre, on parlait d'effet domino et du moment que y a la centrale thermique avec les problèmes énoncés ci-dessus avec la scierie et l'air pollué, est-ce que vous avez pris en compte que le fait de rajouter une scierie éventuellement et de faire venir du bois, etc., vous pouvez déjà abandonner votre projet ?

Annie Augier : Ça, on va en parler donc dans quelques minutes, hein, on...

Myriam Ambrosino : C'est une question que je me suis posée...

Annie Augier : C'est, c'est, c'est précisément, vous anticipez sur les points d'après là, je vous demande vraiment de concentrer vos questions sur la DREAL, sur Madame...

Myriam Ambrosino : Vous faites donc, vous êtes 200 agents, c'est ça ? Pour contrôler heu...

Audrey Vartanian : Non, non, nous ne sommes pas 200, non.

Myriam Ambrosino : Malheureusement seulement c'est ça.

Audrey Vartanian : J'ai parlé de l'effectif de l'unité départementale uniquement hein, il n'y a pas que nous dans ...

Myriam Ambrosino : Vous estimez que vous avez assez de personnel pour contrôler tous les industriels ?

Audrey Vartanian : Ce n'est pas à moi d'en juger. Voilà, je suis désolée. Par contre, je peux peut-être répondre à votre question oui, de tout à l'heure ?

Myriam Ambrosino : En fait la question c'était savoir si l'étude d'impact, puisque vous, vous n'êtes pas encore saisis et si oui, quand est-ce que vous allez l'être, je sais pas ?

Audrey Vartanian : D'accord...

Myriam Ambrosino : Et en fait j'ai lu un bouquin qui s'appelait « Irréspirable » et dans ce bouquin, les industriels avaient le droit d'acheter, de polluer les, heu certains pays, certains sites donc. Heu est-ce que vous avez acheté le droit de polluer ?...

Annie Augier : Alors, on reprend le micro là. Vous, quelques éléments de réponse peut-être techniques sur le... ?

Audrey Vartanian : Juste répondre sur votre première question par rapport à l'étude d'impact, donc encore une fois, nous ne la faisons pas, nous l'expertisons avec les services, donc de l'Autorité Environnementale, de l'avis de l'ARS et de l'ensemble des services contributeurs et c'est bien l'exploitant qui doit prendre en compte le cumul du projet dans son environnement. Donc, ce que vous disiez sur les autres projets susceptibles d'être présents, ça va être étudié puisqu'on prend bien en compte la notion de projet dans sa globalité, mais pas que le périmètre de l'installation donné. Si vous voulez, c'est au sens large, le projet dans sa globalité.

Annie Augier : On va prendre une dernière question, Madame Vartanian, si ça vous convient ? Monsieur ?

Yves Noack : Bonjour Yves Noack, OHM bassin minier de Provence.

Audrey Vartanian : Je ne vois pas qui c'est qui parle ?

Yves Noack : Pour rectifier un peu les propos de Monsieur Garcia, puis donner des compléments à la question qu'a posée Monsieur. Contrairement à ce que vous dites, AtmoSud est tout à fait capable de faire un point 0, d'ailleurs l'a fait en 2015-2016, c'est la campagne dont parlait Monsieur avec des stations de mesure autour de..., à l'entreprise Malet, au bout des parcs à

charbon et également au Plan de Meyreuil, et a fait des mesures pendant un an, un an et demi, si je me souviens bien, qui servaient, qui étaient destinées à faire effectivement un point 0 avant la mise en service qui était attendue à l'époque de la tranche biomasse et avec l'idée, bien sûr que si on fait un point 0, on fait ensuite un point 1,2,3,4, dans le futur, donc y a pas du tout contre-indication entre l'étude lichinique que vous projetez et ce que fait AtmoSud.

Puis pour répondre, pour donner un complément à Monsieur. Alors effectivement, Gardanne, la station AtmoSud de Gardanne, qui est située entre la Maison du droit et la Régie des eaux, hein, en face de d'Alteo, en gros à 100 mètres de nous, elle était pendant longtemps ce que j'ai, ce que j'ai appelé dernièrement la pire station de mesures d'AtmoSud dans les Bouches-du-Rhône. Maintenant, elle est revenue dans, sur les PO 10, sur les PM 2.5, dans la moyenne des stations des Bouches du Rhône. Ceci dit, ça ne veut pas dire que c'est correct parce que même si ça respecte la réglementation européenne, on est encore, notamment sur les PM 2.5 comme vous l'avez dit, relativement loin des nouvelles valeurs guides de l'OMS.

Annie Augier : Merci, alors vraiment une toute, toute dernière, sans quoi vous n'allez jamais avoir la présentation du projet et vous allez vous dire que vous êtes venus en réunion pour rien (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Donc ici au deuxième rang. Mais il faut qu'on vous présente le projet, vous êtes là pour ça, je pense ?

Annie Lisée : Alors donc, je suis toujours Annie Lisée, Le Langarié, et heu je voudrais, sortir de ces notions un peu techniques et un peu imposées de point 0, tout ça, enfin bon, parce que le vrai point 0, pour moi, c'est Paul Cézanne. (*bruits dans la salle*) En fait, c'est Paul Cézanne, parce qu'ici c'était agricole et cette industrie qui semble faire jurisprudence parce qu'elle existe depuis 100 ans. 100 ans à l'échelle humaine, c'est peanuts, c'est nada. Donc je ne vois pas pourquoi ça ferait, ça ferait une base, un point de base, la base c'est qu'est-ce qui est viable ? Qu'est-ce qui est viable actuellement ? Ça, ce n'est pas viable Monsieur, vous donnez un exemple, Monsieur, on en donne un autre. Nous on peut en donner plein, je veux dire, ce n'est pas logique. Donc, comment allez-vous réussir à rejoindre la logique, qui est en plus une logique politique et gouvernementale, qui s'exprime par exemple à travers le refus de l'intensification foncière agricole et le gel de l'urbanisation et qui fait que, à Aix actuellement, on assiste à une intensification urbaine parce que le moindre morceau de terrain, hop, on fait monter un immeuble parce qu'on ne peut plus construire à l'extérieur, parce qu'on protège des terres agricoles.

Pourquoi est-ce qu'ici on n'en reviendrait pas aux terres agricoles ? On a des témoins hein ? Ils l'ont vécu, hein ? Et je suis sûr qu'il y en a plein d'autres. Pourquoi est-ce que on n'en reviendrait pas ? Peut-être aussi tout simplement à des pépinières d'entreprises qui sont des lieux qui respectent les contraintes sanitaires. Moi, je connais beaucoup de personnes qui font des formations ici, qui font des formations de cordistes, des formations..., je veux dire, il existe des alternatives, on n'est pas obligé de mettre des torchères, on n'est pas obligé de mettre des torchères, on n'est pas obligé de nous ajouter des contraintes...

Annie Augier : Allez...

Annie Lisée : De la pollution...

Annie Augier : C'est, c'est une intervention qui porte sur l'intervention de Madame Vartanian, s'il vous plaît ?

Annie Lisée : Oui, oui, parce que Madame, je voudrais savoir, je voudrais savoir...

Annie Augier : Sans quoi on ne passera pas heu...

Annie Lisée : Pourquoi vous partez d'aussi loin ? Pourquoi vous partez d'aussi loin ?

Annie Augier : OK...

Annie Lisée : Pourquoi vous ne, pourquoi vous ne reconsidérez pas les choses ? Avec l'air du temps, l'air du temps dont parlait Madame ?

Annie Augier : Merci, je crois qu'on a compris votre question. Merci.

Annie Lisée : Ah bon ? Mais c'est génial ! Si vous me comprenez déjà, on a franchi un cap, n'est-ce pas ? Je suis contente !

Annie Augier : Vous voyez à quel point on progresse ? On passe le micro. Allez, je vous propose une dernière intervention.

Audrey Vartanian : Je réponds à la question ?

Annie Augier : Non, non, quelque chose à dire ?

Audrey Vartanian : C'est l'aménagement du territoire, c'est le PLUi, c'est la métropole.

Annie Augier : Voilà, c'est les cadres. En tous les cadres dans lesquels on se situe.

Audrey Vartanian : Je ne sais pas répondre autrement (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Audrey Vartanian : Euh. Je vous dis que c'est l'aménagement du territoire et c'est lié au PLUI et vu avec la métropole. Je n'ai pas la main, enfin ce n'est pas de ma compétence, l'aménagement du territoire.

Cyril Dufau-Sansot : Non.

Annie Augier : Non, je..., sinon on ne va jamais passer à la présentation du projet (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Cyril Dufau-Sansot : Par contre Annie, les éléments de réponse, ils ont été présentés par les services de l'État lors de la deuxième réunion publique qui a eu lieu ici, dans cette salle. Et donc je vous invite à aller prendre le verbatim de cette réunion pour avoir les éléments de réponse.

Annie Augier : Non, merci, non, non, non, vous ne pouvez pas répondre à la réponse sinon on ne s'en sort jamais. (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Merci beaucoup en tout cas d'avoir été avec nous ce soir. Je pense que on va pouvoir avec... (*protestation*) avec le contenu que vous attendez, que vous exprimez... (*Protestation : ça fait x fois que je lève la main !*)

Annie Augier : Et je vous ai proposé de la prendre tout de suite après. Je vous ai proposé de la prendre tout de suite après, puisqu'on a on a plus d'une heure de de... Et alors, alors, qu'on apporte un micro à Madame, sans quoi on n'enregistre rien ? Et je vais vous redemander de reprendre votre place en tribune (*Mme Vartanian s'était installée au premier rang dans la salle*).

Corinne Ambrosini : Je voulais juste vous demander. Tout à l'heure, vous avez dit, il y a 20 agents, alors je n'ai pas compris, si c'était par unité : il y a 3 unités donc c'est 20 ou 60. il y a 550 sites Seveso, si j'ai bien compris...

Audrey Vartanian : Non, à autorisation ou enregistrement...

Corinne Ambrosini : Ou à autorisations ou enregistrement, et tout le temps, à chaque fois que vous parlez, alors je pense que vous vous êtes de bonne volonté, que vous êtes... je n'en doute pas, mais vous manquez de moyens, c'est clair. Heu, et vous prenez la défense de sociétés et tout en vous appuyant sur le concept de « c'est l'exploitant qui donne les chiffres », mais avec tout ce qui s'est passé depuis des années en France, je pense qu'on le voit, ce qui se passe. Comment pouvez-vous encore accepter cela ? A un moment donné, même vous, en tant que fonctionnaire, pourquoi pas faire remonter que y a pas les moyens ? Et qu'on arrête de nous prendre pour des idiots et que ce soit vous ou nous ?

Annie Augier : Alors... (*intervention coupée*)

Corinne Ambrosini : Comment pouvez-vous contrôler ? Il n'y a pas de contrôle, on se base que sur les exploitants.

Audrey Vartanian : Non, non... (*intervention coupée*)

Corinne Ambrosini : L'effet domino, on en entend parler, je veux dire Fos. Qu'est-ce qu'il y a à Fos ? Alors je veux bien qu'il y ait des personnes qui se sacrifient, qui sacrifient leur santé pour aller travailler. Heureusement, c'est bien parce qu'il est prêt à mourir pour aller, avoir un travail au lieu d'être fonctionnaire ! Il va être ingénieur, super ! Mais à un moment donné, c'est notre santé, heu, c'est la santé de vos enfants, c'est la santé de tout le monde et l'effet domino, y a Alteo... Alteo, y a les boues, y a des personnes, heu, j'ai, j'étais à Bouc-Bel-Air avant, y a des personnes qui attrapent des cancers autour. Je veux dire à un moment donné, je veux bien les dominos, mais il y a déjà des cas concrets, et là vous me dites, on n'a pas encore lancé l'étude parce que on va s'appuyer sur la société !

Audrey Vartanian : Non, en fait ce que j'essaie de vous dire c'est que la DREAL ne réalise pas d'études sur les projets, c'est les pétitionnaires qui doivent constituer leur dossier, c'est, c'est la loi. En fait, c'est comme ça, nous on ne fait pas de dossier...

Corinne Ambrosini : On a dit que c'était un temps illimité !

Annie Augier : Oui, c'est le garant qui a dit ça.

Corinne Ambrosini : Je veux bien tout ça, mais le projet franchement, là, sur le calepin on s'en fout, je m'en fous.

Annie Augier : Ah. Alors c'est différent. Si vous venez à une réunion publique sur un projet, et que vous n'en n'avez aucune idée... Tout ça est très bien.

Corinne Ambrosini : De toute façon, c'est, c'est plus intéressant de parler avec Madame.

Annie Augier : Alors très bien, alors allons-y, allons-y, passons toute la soirée là-dessus, non mais très bien. Moi, moi, tout me va hein, vous savez ?

Audrey Vartanian : Au niveau de l'unité départementale, on est plus de 30 agents dans l'unité départementale mais après on a aussi un service support à Marseille, qui s'occupe de ... (*intervention coupée*)

Corinne Ambrosini : Combien de contrôles sur Fos sur mer ?

Audrey Vartanian : Je suis désolée, je n'ai pas pris les chiffres, je vous ai dit les chiffres à date, mais je ne les ai pas notés, je n'ai pas fait l'extraction...

Corinne Ambrosini : Parce que Fos sur mer, on ne peut pas dire que ce soit la nature, heu...

Annie Augier : Mais en revanche on pourra vous donner cette information.

Audrey Vartanian : Bien sûr.

Annie Augier : On note la question.

Audrey Vartanian : Une équipe basée à Martigues s'occupe exclusivement de contrôler les établissements qui sont Seveso seuil haut.

Corinne Ambrosini : Alteo ?

Audrey Vartanian : Du pourtour de l'Etang.

Corinne Ambrosini : Alteo combien de contrôles ? Mon cousin qui a travaillé...

Audrey Vartanian : On en a fait beaucoup cette année 4,5, je sais plus, mais on en réalise plusieurs par an (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : Hé oui... (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Audrey Vartanian : Alteo, Mange-Garri et l'usine...

Annie Augier : Voilà. Alors, on va prendre l'intervention de Monsieur, et de Madame puisque en fait puisqu'on réouvre la boîte, ré-ouvrons là jusqu'au bout.

Laurent (ne souhaite pas donner son nom) : Hé, bonjour je me permets de continuer...

Annie Augier : Est-ce que vous pouvez redonner votre nom, s'il vous plaît ?

Laurent (ne souhaite pas donner son nom) : Laurent, et je voulais revenir à ce que je disais, parce que moi, je, si vous voulez, j'étais à côté, donc je voyais que depuis la biomasse et les dépôts de bois, on avait des problèmes d'odeur alors que je suis là depuis ma jeunesse. On avait des problèmes d'odeur et des problèmes d'irritation en permanence, on l'a évoqué, on l'a vu sur les rapports de AtmoSud qui nous les donnait.

Voilà, Monsieur Robin, je suppose est là, voilà, et du coup on a vu que pendant ces jours-là il y avait des, des dispositions anormales de PM. On l'a vu, on l'a quantifié, etc. On a fait appel, on vous a prévenus, et, et j'ai l'impression que les dépôts de bois sont toujours là, qu'on continue à déverser et que ça donc, si les particules continuent à s'envoler comme ça, donc y a plus les capteurs, on peut plus quantifier. Au moins c'est clair et je ne comprends pas qu'on puisse laisser encore continuer et qu'on n'ait pas fait de réaménagement, ni qu'il y a eu quelque chose de votre part, en ce sens. Vous avez dû voir les dossiers quand même au niveau du bois, ce qui se, en fait, on va accueillir encore plus de bois, donc je veux dire dans l'air, il va y avoir encore plus de particules. Donc dès le départ, on est, on est enboucané quoi, je veux dire, on peut pas respirer, je, c'est quelque chose qu'on a perçu et c'est avec ça qu'on s'est rendu compte que les relevés AtmoSud qui étaient là nous permettaient de voir que les particules étaient hautement... qu'il y avait énormément de particules dans l'air, quelques, jours de vent ou les jours de dépôt uniquement, et on pourrait le vérifier encore, mais y a plus de capteurs. Voilà ce que je voulais vous dire.

Audrey Vartanian : D'accord, c'est noté, merci.

Annie Augier : Allez Madame, vous aviez demandé la parole ?

Laurence Sonnet : Laurence Sonnet, je viens de Fos-sur-mer qu'on cite depuis tout à l'heure, moi je ne suis pas morte hein ? Avec des amis qui habitent aussi Fos-sur-Mer. Et c'est vrai qu'on est dans des régions sensibles, il y a des industries, des nouvelles industries. À Fos-sur-Mer, on a eu l'incinérateur qui s'est installé, même moi j'étais allée manifester. Il y a eu la nouvelle usine d'Engie, exactement, un deuxième site dangereux, présumé dangereux. Il faut quand même savoir que les gens qui y travaillent sont formés au risque, qu'il peut y avoir, il y a des alertes mais à l'heure actuelle, sans ce monde industriel, qu'est-ce qu'on serait ? On ne peut pas vivre sans industries. (*Dans la salle, protestations : Bien ! Prenez-les hein !*)

Laurence Sonnet : Mais on les a nous, on les a, les industries. Je suis venue... (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : Allez s'il vous plaît, s'il vous plaît...

Laurence Sonnet : Je suis désolée, est-ce que je peux parler !? Jusqu'à présent vous avez eu trois fois le micro, moi j'ai levé trois fois la main, je ne l'ai pas eu...

Annie Augier : S'il vous plaît. S'il vous plaît.

Laurence Sonnet : Ce, ce que je, je voulais juste dire que jusqu'à présent la dame nous a expliqué ce qu'était un site Seveso, à quel moment elle était saisie, elle a répété plusieurs fois la même chose. Elle a expliqué plusieurs fois la même procédure. Je pense que même si on lisait déjà, on la connaîtrait la procédure, donc est-ce qu'on pourrait avoir au moins une présentation ? De ce que va être cette nouvelle industrie qui va s'installer parce que ça se trouve si elle était installée ailleurs, on la trouverait géniale. Le simple, l'impact environnemental, on le connaît, on le connaît. L'impact environnemental, il y en a. On est déjà région sensible et c'est sûr qu'il faut limiter les risques, mais est-ce qu'on peut laisser parler aussi les personnes qui représentent ce projet ? Parce que jusqu'à présent, ça fait deux heures qu'on est là et qu'elles n'ont pas pu ouvrir la bouche. (*applaudissements*)

Annie Augier : On va prendre une intervention.

Laurence Sonnet : Je voudrais bien connaître le projet.

Annie Augier : On va, on va prendre une intervention ici au 3e rang. Merci Madame. Ici 3e rang. Allez ?

Danièle Guieu : Non, mais moi c'était...

Annie Augier : On poursuit Monsieur Delcroix. Je pense qu'il va falloir que vous régulier, oui, non ?

Danièle Guieu : Moi c'était un petit peu indirect comme remarque. Dans le cadre des mesures contre les risques, il est dit dans votre brochure que... puis c'est réglementaire hein ? Qu'il y avait une maîtrise de risque à sa source, donc la maîtrise de l'urbanisation en ce moment, sur Meyreuil, il y a des projets d'urbanisation tout près, tout près, tout près du futur site industriel.

Annie Augier : A-t-on épuisé les questions ? Non, visiblement pas. Monsieur au 2e rang ?

Olivier Foulon : Hé oui, pardon, je reprends juste la parole, Olivier Foulon, simplement pour dire sur des interventions que j'ai entendues concernant l'industrie, que peut-être la DREAL, pourrait nous éclairer sur un point. Je ne sais pas si vous avez un chiffre avec vous ?! C'est dur pour vous, ce n'est pas facile ! Sur le nombre de sites industriels qui ont été réhabilités ou sur lesquels il y a eu un futur, un avenir posé en France, combien de fois on est revenu poser de l'industrie ? Regardez les statistiques, regardez, vous verrez que c'est très, très, très faible. Premier point. Deuxième, il est écrit sur 70 pages, couverture comprise, dans votre document Monsieur, il y a deux pages consacrées à l'humain, du moins à l'environnement humain. Et la première phrase, c'est « les voisins du terrain pressenti pour Hynovera sont d'autres sites industriels, Ok, des entreprises diverses »...

Annie Augier : Ca on va en parler dans quelques minutes, Monsieur, je vous demande d'adresser une question à Madame, s'il vous plaît ?

Olivier Foulon : J'y arrive, si vous calmez le débat, il serait peut-être un peu plus calme... « et quelques hommes et quelques habitations ». Et quelques habitations ? Alors je crois savoir que dans un périmètre de 1 km autour du site sur lequel vous souhaitez vous implanter, ça fait à peu près 10 000 habitants. Voilà, c'est tout. Donc les documents, là ils sont disponibles, on peut les lire et ne pas laisser passer hein, quand on... ce n'est pas contre vous hein, mais quand on s'appelle la DREAL « et quelques habitations », ça passe pas.

Audrey Vartanian : Je comprends Monsieur, mais je n'ai pas eu accès aux documents que vous citez avant leur diffusion.

Annie Augier : OK, alors a-t-on fait le tour des questions adressées à la DREAL pour ce soir ? Il semblerait que oui. Madame Vartanian, je pense qu'on peut... non ? Alors pas tout à fait. Alors allons y puisque Monsieur Delcroix nous nous intime le fait de prendre toutes les questions, alors allons y.

Mélanie Chaix : Rebonsoir. Donc Mélanie Chaix. Du côté de ma maman, je suis de Gardanne et du côté de mon père, je suis de Peyrolles-En-Provence, qui est aussi un village industriel à moins grande ampleur. En 1981, le collège tout juste inauguré a explosé parce qu'il était, il allait être chauffé au gaz. C'était la veille de la rentrée scolaire. Et à l'époque, le collège était entouré de champs, mais dans le centre-ville qui se trouve à 800 mètres du collège. Ben les vitres ont été soufflées. Alors il n'y a eu qu'un seul mort, c'est le - c'est déjà beaucoup trop -, mais c'était le gardien du collège. Et donc à 800 mètres, les fenêtres ont été soufflées, les gens ont été renversés, bouleversés. C'était très tôt dans la matinée. Maintenant Hynovera, c'est à 800 mètres, c'est projeté à 800 mètres de l'école de mes deux enfants. Et alors, je voudrais savoir s'il y aura seulement les fenêtres soufflées parce que mon fils, il est juste à côté de la fenêtre ? (*applaudissements*)

Annie Augier : On va donc parler de ces différents impacts, risques, dans la 2e partie de cette réunion qui concerne le projet. Je pense qu'on peut vous remercier d'avoir été avec nous pendant plus d'une heure sur ces différentes questions qui étaient évidemment extrêmement intéressantes et toutes pertinentes.

On a une suite de présentation du projet qui va se faire sur 3 thèmes, 3 axes.

Le premier d'entre eux, c'est le projet en tant que tel, peut-être certains d'entre vous le connaissent en partie. En tous les cas, il est prévu qu'à l'ensemble de ces réunions publiques nous puissions en reparler. Est ajoutée à cette présentation du projet le procédé industriel. Beaucoup d'entre vous nous avaient posé la question au cours des réunions passées.

Après ce premier temps, nous aurons un temps de questions et d'avis, de vos questions et de vos avis qui porteront sur le projet et sur le procédé industriel. puis nous passerons aux impacts potentiels du projet. Même principe, à l'issue de ce temps de présentation des impacts, on vous redonnera la parole pour vos questions et vos avis. Et enfin, on terminera la soirée sur les risques potentiels. Et on aura également un temps de questions et d'avis, je vous demande, je vous propose mais en tous les cas c'est une demande parce que sans quoi on va sans doute anticiper des questions et c'est frustrant pour tout le monde de pouvoir être dans vos questions, dans les périmètres des éléments qui vous sont présentés en amont de vos questions, je vous propose qu'on passe à la slide suivante, donc le projet et son procédé industriel et je cède donc la parole au maître d'ouvrage, Cyril Dufau-Sansot, Denis Grisoni, la parole est à vous.

Cyril Dufau-Sansot : Merci Annie Augier. Bonsoir, Mesdames et Messieurs, alors le maître d'ouvrage HY2GEN France est une société basée à Aix-en-Provence, avec des bureaux et des équipes à Marseille, et est la filiale française d'un groupe que j'ai cofondé en Allemagne, avec une activité globale mondiale qui est de développer des projets, de les financer, de les construire et ensuite les exploiter pour produire de l'hydrogène vert pour décarboner le secteur de l'énergie au niveau mondial, et notamment dans une première phase en fabriquant des carburants renouvelables pour décarboner les secteurs les plus émissifs, qui sont les secteurs du transport, le transport aérien, maritime et routier.

Et je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'on a besoin de limiter les émissions de gaz à effet de serre des secteurs du transport, donc nous avons, outre l'Allemagne, et... on peut revenir sur la slide précédente, s'il vous plaît ? Outre l'Allemagne, des filiales en Norvège, au Québec et donc ici en France.

Nous sommes des enfants du pays, Denis et moi, on est diplômés à Marseille, je vis à Aix, Denis à Marseille et on est des experts de l'énergie, avec cet engagement sociétal de réduction des émissions de CO₂. On peut passer sur la slide suivante, s'il vous plaît ? Et donc dans ce cadre-là et dans le cadre de l'ensemble des projets qu'on développe au niveau mondial, le projet Hynovera, ce serait un projet de production de carburants renouvelables installé sur le site de la centrale thermique de Provence et qui produirait des carburants renouvelables à partir d'hydrogène vert d'un côté, et de biomasse forestière de l'autre. Et on va rentrer dans le procédé plus tard.

Ce projet s'inscrit dans des démarches, alors soit volontaires, soit réglementaires de la part des politiques publiques, volontaires d'acteurs des secteurs du transport, notamment le maritime et l'aérien, qui ont pris des engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Et aussi des réglementations qui ont été mises en place au niveau européen, au niveau français, pour substituer les carburants fossiles par des carburants propres, tout du moins une partie avec une phase de montée en gamme de l'utilisation de ces carburants propres au fur et à mesure des années.

Alors le projet en lui-même, qu'est-ce qu'il produirait ? Il produirait d'un côté du kérosène vert, et on va rentrer dans les détails de comment c'est fait, pour le secteur aérien et diesel et méthanol pour le maritime.

Et les procédés qu'on va utiliser, et notamment les matières premières qui sont le l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable, et la biomasse forestière font que le procédé de fabrication émettrait 93 % de moins d'émissions de gaz à effet de serre qu'une raffinerie classique de pétrole fossile. On va passer à la slide suivante s'il vous plaît. Alors on a un intérêt particulier sur ce site de Gardanne-Meyreuil puisqu'il est au barycentre d'usages aérien et maritime dans la région.

Donc vous voyez ici par exemple Fos-sur-Mer, Toulon, les aéroports de Marseille. On aurait pu citer aussi Hyères, voire Nice, et on a également des acteurs, quelques exemples d'acteurs qui se sont déjà engagés dans cette voie décarbonation de leurs usages comme CMA-CGM, qui a commandé des bateaux propulsés au méthanol, ou des compagnies aériennes. Je donne un exemple ici d'Air France, mais il y en a d'autres qui ont déjà anticipé la réglementation qui arrivera en 2025 ou dès cette année envisagent de mettre des carburants durables dans leurs avions.

Alors, le projet en lui-même, on l'a dit, il s'implanterait sur le foncier de la centrale de Provence, précisément sur une partie de l'ancien stock charbon, sur une surface d'environ 6 hectares, ce qui représente un peu moins de 10 % de la surface totale de la centrale. Alors, on est dans des études préliminaires qui vont justement déterminer la disposition exacte.

Et Denis va y rentrer après donc c'est pour ça aussi que on n'a pas encore lancé nos dossiers réglementaires, parce que on n'a pas finalisé les études préliminaires.

Alors le projet ? Il s'inscrit dans un écosystème régional, vous l'avez vu, j'en ai parlé, avec les différents acteurs, mais c'est un projet qui reçoit aussi le soutien d'un côté de l'État, via le Pacte de territoire pour la conversion industrielle du site de la centrale mais également de la région qui nous aide sur la réalisation de ces études préliminaires et de toutes les études associées, comme les études de danger, les études d'impact que nous lançons. Slide suivante.

Et donc là on accueille maintenant Laurent Bournay de la société Axens, qui est le responsable de la conversion de ressources renouvelables en liquide au sein de cette société et qui est la société qui fabrique le procédé qui est la base de notre projet.

Laurent Bournay : Bonsoir, Bonsoir Mesdames et Messieurs, donc je vais vous exposer point par point les différentes étapes de cette technologie qui va convertir le bois brut en carburant. et donc la première étape, ça va être des étapes de prétraitement. Le prétraitement, c'est quoi ? C'est qu'on va prendre ce bois, on va en modifier les propriétés pour préparer la suite du procédé. La première de ces étapes de prétraitement, c'est tout simplement un séchage, donc on va évaporer l'eau qui est présente dans le bois. La deuxième étape, ça va être ce qu'on appelle la torréfaction. La torréfaction, c'est une opération thermique, on va chauffer la biomasse entre 250 et 300° pendant 20 minutes et on va obtenir de la biomasse torréfiée. Le premier effet, il est visible, c'est qu'elle va se colorer. Elle va devenir un peu plus brune et elle va devenir plus cassante et on va perdre le côté fibreux du bois. Tout ça pour préparer l'étape suivante, qui est, on va réduire la granulométrie de la biomasse, on parle de plaquettes forestières. On va réduire considérablement la granulométrie de cette biomasse. Et l'objectif de cette étape, c'est de pouvoir entrer dans l'étape de gazéification où là on va porter la biomasse à haute température et on va la convertir, donc la particule de biomasse solide va se transformer en un mélange gazeux, essentiellement du monoxyde de carbone et de l'hydrogène, puis d'autres composés comme du CO₂, un peu de CO₂ et des éléments inorganiques qui sont présents à la base dans la biomasse et dont une partie se retrouve dans ce mélange gazeux.

Ce mélange gazeux, c'est celui qu'on nomme le gaz de synthèse, on va l'appeler gaz de synthèse brute dans le sens où, avant d'entrer dans l'étape finale de synthèse, Fischer-Tropsch, ce qui va nous permettre d'obtenir les molécules de carburant, on va avoir un besoin de conditionner ce gaz de synthèse brut. Pour cela, on va passer par des étapes de lavage pour enlever le CO₂. On va passer par des étapes catalytiques et de masse de captation pour enlever les éléments inorganiques qui étaient présents dans la biomasse. Et enfin, une chose très importante, c'est que pour mettre en œuvre la synthèse Fischer-Tropsch, on a besoin d'un ratio entre la quantité d'hydrogène et la quantité de monoxyde de carbone pour réaliser cette synthèse et il se trouve, le chiffre, il faut avoir 2 molécules d'hydrogène pour une molécule de monoxyde de carbone. Il se trouve que quand on gazéifie de la biomasse, de par la composition de cette biomasse, on n'a pas assez d'hydrogène. Donc là, dans le cadre de ce projet, l'objectif pour remonter la teneur en hydrogène, ça va être d'ajouter l'hydrogène qui va être produit par électrolyse de l'eau. Et nous serons à ce moment-là prêt, nous sommes au niveau de l'étape 10, de la flèche numéro 10, avec l'injection d'hydrogène à rentrer dans la synthèse Fischer-Tropsch. Donc pour vous dire de façon synthétique ce qui s'y passe, on va prendre ces briques élémentaires qui sont le monoxyde de carbone et l'hydrogène, et on va assembler ces briques pour faire des molécules. Différents types de molécules qui, une fois ajustées, vont donner les carburants liquides renouvelables qui sont visés par le projet.

Et donc, en ce qui concerne le kérosène, le carburant liquide qui a pour vocation l'aviation, nous sommes sur des propriétés qui sont très proches du carburant classique. Il peut être utilisé en mélange directement jusqu'à hauteur de 50 % directement dans les avions sans transformation. Enfin, un dernier mot un peu plus général sur cette technologie, on voit que c'est un enchaînement d'étapes, le fait de développer cette technologie, en fait le travail, ça a été d'associer des technologies qui sont déjà matures et industrielles et utilisées sur d'autres types d'applications. Et le travail du développeur de la technologie, ça a été de les adapter à la biomasse. Et surtout de valider cet enchaînement et d'optimiser cet enchaînement pour aller dégager toutes les synergies possibles en ces différentes boîtes. Et rendre le procédé global le plus efficace possible. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Cyril Dufau-Sansot : Merci Laurent. Je vais maintenant faire une précision parce qu'on a parlé de rajouter de l'hydrogène qui va être produit par une autre technologie qui est l'électrolyse de l'eau. Alors vous avez deux façons de produire de l'hydrogène. La plus commune dans le monde, 95 % de l'hydrogène produit dans le monde, il est fait à partir de gaz naturel, donc c'est très, très émetteur de CO₂, ça produit 11 tonnes de CO₂ par tonne d'hydrogène et c'est l'hydrogène qui est utilisé dans les fertilisants, dans les raffineries, dans beaucoup de procédés chimiques. L'autre façon, c'est de casser la molécule d'eau parce que la molécule d'eau c'est H₂O donc c'est composé d'hydrogène et d'oxygène et donc pour casser cette molécule d'eau, on a besoin d'électricité. Donc l'électricité, on va aller chercher de l'électricité renouvelable sur le réseau et on va alimenter à partir du réseau un électrolyseur, qui va faire cette opération. Alors on va passer à l'étape d'après. Ben en fait, c'est en appliquant ce courant à la molécule d'eau, on va casser cette molécule et on va récupérer les deux composés séparés. Donc schématiquement, je pense que à l'école certains d'entre vous ont pu faire cette expérience, en fait, on met 2 électrodes dans de l'eau, on fait passer un courant et on récupère d'un côté de l'oxygène et de l'autre côté de l'hydrogène. C'est exactement ce qui est fait dans un électrolyseur. Ce sont des technologies qui sont matures, ça existe depuis plus de 100 ans. Et on va passer à l'étape d'après, s'il vous plaît. Voilà donc c'est des technologies qui sont très, très déployées dans le monde de l'énergie et de l'industrie. Vous voyez là des photos d'exemples concrets. C'est très modulaire, donc on rajoute plein de modules les uns à côté des autres, dans des bâtiments et voilà, comme je l'ai dit, c'est quelque chose qui existe depuis très, très longtemps.

Annie Augier : Donc on est au terme de la présentation qui porte uniquement sur le projet et le procédé industriel, et je vous propose que les questions que vous avez en tête ou les avis que vous souhaiteriez émettre portent uniquement sur ce sujet-là pour l'instant. Monsieur, vous avez levé la main en premier ?

Laurent Deshayes* : Oui, Bonjour Laurent Deshayes, responsable EELV, enfin Europe écologie les Verts pour la région de Gardanne. Qu'on soit bien d'accord pour ce qui sort annuellement, j'ai cru voir que vous sortiez 16 000 tonnes annuelles de kérosène. Ce qui représente, compte tenu du fait que le kérosène est un petit peu plus léger que l'eau, à peu près 18 millions de

litres. Est-ce que vous avez une idée de ce que consomme un avion ? Un 747, ça consomme à peu près 12 000 l/h un A320 c'est 3 000 l/h. Ce qui fait que quand on fait les calculs, les fameux 18 millions de litres de kérosène pour un A320, c'est à dire un des avions qui consomment le moins, ça revient à 6 000 heures, 6 000 heures, ça fait 250 jours, c'est à dire qu'en gros vous êtes en train de monter une usine à gaz pour alimenter un avion. (*applaudissements, rires dans la salle*)

Cyril Dufau-Sansot : Alors,...

Laurent Deshayes* : Monsieur, j'ai d'autres questions, mais je les poserai un petit peu plus tard.

Cyril Dufau-Sansot : Alors, pour rétablir les choses, déjà le kérosène renouvelable ne peut être utilisé qu'à 50 % aujourd'hui dans les avions. Donc il n'est pas question de remplacer 100 % d'un avion. La réglementation qui se met en place impose les Etats de mettre 2 % de kérosène renouvelable en 2025, 5 % en 2030, et d'atteindre 50 % en 2050 dans les avions, quels que soient les volumes distribués, quels que soient (*protestations*), laissez-moi finir, laissez-moi finir. Le projet va produire 60 000 l par jour, ce qui représente 10 % de ce qui est utilisé par un aéroport comme Marseille. Donc ça va permettre à l'aéroport de Marseille d'être au-delà de ce que lui impose la réglementation et donc d'éviter autant d'émissions de gaz à effet de serre.

Annie Augier : Alors Monsieur, vous souhaitiez un complément d'information, une réaction ?

Laurent Deshayes* : C'est une réaction, effectivement, je veux dire, là vous parlez de réglementation mais ça n'empêchera pas que même si on fait un effort, je dirais d'avion qui consomme 2 fois moins qu'un A320 ça fait déjà un effort énorme et ben ça va, vous allez alimenter deux avions ! Vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de mettre, vous allez mettre des gens en danger, vous allez mettre un projet, alors quand on parle d'usine à gaz parce que votre projet industriel on le voit, mais ce n'est quand même pas très sain, vous dites vous-même que quelque part vous êtes innovant puisque vous utilisez des technologies existantes mais qui sont pas jusqu'à maintenant mises en place, tout ça pour alimenter deux avions ? Enfin je ne comprends pas.

Cyril Dufau-Sansot : Je vous le répète, 10 % de la consommation annuelle de l'aéroport de Marseille.

Annie Augier : On va prendre une demande d'intervention à l'avant-dernier rang, Monsieur ?

Jean-Pierre Roubaud : Oui. Jean-Pierre Roubaud Bouc-Bel-Air, donc ma question sur Fischer-Tropsch elle est double mais très simple. Concernant le catalyseur...

Annie Augier : on peut remettre à l'écran peut être la slide qui correspond au procédé, s'il vous plaît ?

Jean-Pierre Roubaud : En général, il est nécessaire de régénérer le catalyseur assez régulièrement, donc ma question était, qu'en est-il, est-ce que ça va donner lieu à l'exportation de produits divers et variés ? Première question. La deuxième, c'est sur la colonne de distillation. Bon, par souci de simplification, c'est pas du tout un procès d'intention au porteur de projet, la colonne de distillation, il sort du kérosène du diesel, et du naphta. On sait qu'il n'y a pas que ça et que ce n'est d'ailleurs pas simple du tout à régler au démarrage. En particulier, il va y avoir du méthane. Bon c'est normal puisqu'après vous allez fabriquer du méthanol. Pas de problème. Ma question est, est-ce qu'il y a d'autres produits que ceux qui sont indiqués, et est-ce qu'il y en a qui vont partir en torchère ? Merci.

Annie Augier : Merci Monsieur. Alors plusieurs éléments de réponse, peut-être. Alors Monsieur Bournay ?

Laurent Bournay : Tout à fait en ce qui concerne le procédé Fischer-Tropsch que vous avez l'air de bien connaître. Effectivement, c'est un procédé catalytique. L'objectif ici est tout ce qui est dans l'étape de conditionnement du gaz de synthèse, c'est justement pour purifier et enlever tous les éléments qui pourraient accélérer le vieillissement du catalyseur, donc l'objectif c'est bien sûr de préserver ce catalyseur et de ne pas avoir à le renouveler, le renouveler le moins possible. Pour ce qui est de la partie distillation, effectivement, il y a une séparation à la sortie du Fischer-Tropsch qui est faite. Tous les effluents qui sont cités ici sont valorisables ou recyclables dans le procédé.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, juste pour préciser donc les principaux produits. On a parlé du naphta et du diesel, pardon du kérosène et du diesel. On a aussi du naphta hein. C'est les 3 principaux qui sortent et ils seront tous valorisés bien évidemment auprès d'industriels et notamment d'industriels locaux. Le naphta sert dans des vapocraqueurs à faire du plastique et donc si c'est un naphta renouvelable ça permet de faire des bioplastiques mais ce n'est pas là sa valorisation principale. Sa valorisation principale, aujourd'hui, elle est comme additif dans les carburants et là encore, pour réduire l'impact environnemental des carburants. Principalement voilà.

Annie Augier : Allez, une question de Monsieur

Cyril Dufau-Sansot : Un dernier point oui, parce que j'avais noté, on n'a pas de méthane. En fait, le procédé de méthanol est un train de Fischer-Tropsch séparé, dédié avec un catalyseur dédié pour faire du méthanol. Donc c'est de la combinaison de monoxyde de carbone et d'hydrogène pour faire directement le méthanol. Il n'y a pas une étape méthane.

Annie Augier : Allez Monsieur, on prend votre question.

Jean-Luc Debard : Oui. Jean-Luc Debard, du collectif climat du Pays d'Aix Alternatiba et l'ANLP. Je voulais connaître le bilan carbone de ce procédé et le bilan énergétique. Merci.

Cyril Dufau-Sansot : Le bilan carbone, comme on l'a dit, hein, c'est 93 % de moins que...

Jean-Luc Debard : (*sans micro : non, ce n'est pas ça la question*) Oh là là, là, vous passez des étapes et en plus vous les passez très mal. Et apparemment vous n'avez pas retenu ce que j'ai dit l'autre jour. Donc moi ce que je veux, c'est le bilan carbone de ce procédé là et pas après. Voilà parce que ce que vous allez faire après je peux intervenir là-dessus puisque vous y venez c'est que en fait le carbone que vous, vous allez cramer là avec le bois, hein ? Et de toute façon, il va se retrouver dans l'atmosphère donc puisque vous allez cramer le kérosène soi-disant bio. Donc, l'histoire des 93 %, ça n'existe pas puisque la carboneutralité n'existe pas, elle est complètement fautive puisque les arbres que vous allez cramer de toute façon et le carbone il va se retrouver quand même dans l'atmosphère et voilà. Donc on vous l'a expliqué déjà plusieurs fois, mais apparemment ça, ça n'a pas l'air de rentrer. On vous l'a expliqué même avant, avant la concertation, on vous l'a expliqué et apparemment, ça ne marche pas, mais moi c'est vrai que je suis pas ingénieur hein, mais bon...

Annie Augier : Alors on prend quand même...

Jean-Luc Debard : Y a des limites.

Cyril Dufau-Sansot : Donc, moi aussi je vais vous répéter ce que je vous ai déjà dit l'autre fois, et puis peut-être que vous allez comprendre au fur et à mesure de la répétition. On a une planche qui a été préparée là-dessus, la planche 15.1 qu'on va peut-être pouvoir afficher ?

On fait une analyse de cycle de vie et dans cette analyse de cycle de vie, on prend en compte l'ensemble des consommations et des émissions de carbone du projet selon une méthodologie qui est définie par l'Europe et par l'État. Donc on s'inscrit dans un cadre qui est réglementaire. On pourra vous fournir les textes et les liens qui vont bien, je crois qu'ils sont même sur la diapositive d'après, mais là ce que ce qui est important de comprendre ici c'est que dans cette analyse de cycle de vie, on prend en compte les émissions qui sont générées par le projet. Et donc les émissions qui sont générées par le projet, elles sont principalement liées au transport des matières premières et des produits.

Alors, elles sont plus ou moins en fonction, si on a du transport routier ou ferroviaire.

On a également des émissions qui sont liées à la consommation électrique, puisque comme on passe par le réseau, le réseau, il a quand même une petite empreinte électrique. Même si en France on est très décarboné grâce au nucléaire qui permet d'avoir des électrons... même si nous, je reviendrai plus tard là-dedans, on va s'alimenter à partir d'énergies renouvelables. Donc ça représente sur un cycle de vie complet d'un projet donc ici par exemple, 24 ans, ça représente un montant d'émission. Après, les émissions dont vous parlez sur la biomasse : déjà, petite correction, on ne brûle pas de biomasse dans le projet. On n'a pas de combustion de biomasse, ça c'est très important parce que la combustion de biomasse dégage également des particules fines. On n'a pas de combustion de biomasse (*Protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Et la torréfaction sert à sécher et à casser les fibres. Et donc, sur le cycle de vie de la biomasse, je l'ai répété la dernière fois sur quelques dizaines d'années, les arbres ont capté du CO₂ dans l'atmosphère. On utilise cette biomasse pour produire des carburants qui vont ensuite relâcher à l'usage ce CO₂ dans l'atmosphère donc l'ensemble du cycle de vie ne rajoute pas du CO₂ dans l'atmosphère sur ce cycle de vie. Par contre, il est important dans le projet et ça on l'a déjà répété la semaine dernière, c'est que on est une gestion de la biomasse qui soit durable et traçable pour, mais je pense que on ne va pas revenir là-dessus, c'était le sujet de la semaine dernière.

Annie Augier : Attendez, attendez Monsieur, on va finir la réponse et puis ensuite on vous apportera une question. Vous avez terminé ?

Cyril Dufau-Sansot : J'ai terminé.

Annie Augier : Alors on peut redonner la parole à Monsieur.

Jean-Luc Debard : Je suis content, comme ça, les gens qui sont venus entendre votre réponse car c'est quand même intéressant, et donc les arbres qui auront poussé pendant 50 ans, en fait, le carbone il va repartir dans les 2 ans, ou même dans un an. Et donc aujourd'hui y a une urgence de capter du CO₂ dans l'atmosphère, dans l'atmosphère, par les puits de carbone existants, c'est les forêts et les océans et que aujourd'hui on a une urgence phénoménale d'arrêter d'envoyer du CO₂ dans l'atmosphère et là, il y a des arbres de 50 ans, de 30 ans, vous expliquez ce qu'est le cycle de vie, ben le cycle de vie, moi, ce que j'ai compris, mais peut-être que ça permettra à tout le monde de, de comprendre ce que je dis et ce que vous dites, c'est que les arbres auront capté le CO₂ pendant 40 ans et, en, ou 50 ans et là en 2 ans il va repartir dans l'atmosphère voilà, et en plus on va faire du plastique, alors là on ne sait plus. (*applaudissements*)

Cyril Dufau-Sansot : Non, je vous demanderais juste de rester de bonne foi et je n'ai pas dit qu'on allait faire des plastiques justement. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit avant, vous relirez le verbatim, vous verrez que ce n'est pas ce que j'ai dit. Par contre, on l'a dit la semaine dernière, la forêt française et la forêt PACA est en croissance. (*protestations dans la salle*). Mais je vous invite à prendre connaissance des éléments qui ont été mis à disposition. Et dans, dans une gestion durable et traçable de cette biomasse, je vous rappelle également les chiffres qui ont été donnés par les experts, c'est qu'il n'y a que 25 % de la biomasse exploitable qui est exploitée aujourd'hui.

Annie Augier : Alors on avait une demande d'intervention ici, au premier rang pour Madame. Hé, j'arrive, oui, oui, il y a plusieurs mains qui se lèvent simultanément, donc on va, on va prendre là...

Annie Lisée : Hé ma voisine a dit « qu'est-ce qu'elle va nous sortir encore » ? Alors, c'est toujours Annie Lisée, et je voudrais savoir quelle est la différence entre votre biomasse et celle qui existe déjà et qui ne marche pas ? Vous savez, le groupe 4, voilà. Ça fait des années qu'ils essaient de le mettre en service, ça ne marche pas, donc je sens que vous êtes passionné, vous êtes forcément beaucoup plus performant, donc je vous admire hein, franchement, parce que j'aurais pu faire une carrière technologique, technique ou ingénieur, mais j'ai choisi le droit et donc, je voulais savoir aussi pourquoi vous tenez autant à ce site ? Y a des tas de zones, des non-lieux, là, dans la région, des endroits déserts, des endroits qui ne servent à personne, des endroits paumés, des endroits où personne ne va jamais. Pourquoi vous venez ici ? Je veux dire, pourquoi vous venez vous ? Pour gagner de l'argent ? Pour aller bien ? Pour aller mieux ? Pour améliorer votre vie, empoisonner la nôtre ! Aggraver la nôtre qui est déjà tellement impactée par tout ça ! Troisième question, vous allez faire venir des camions, faire repartir des camions. Vous avez vu les flèches là et les flèches, ça ne marche pas les flèches, hein, ça ne marche pas, les flèches, ce sont des routes en fait et vous avez vu l'état de la circulation ? Déjà, ils sont incapables de nous faire des vraies routes, le trafic est saturé. Nous déjà au Langarié, on a 500 camions de plus qui vont passer pour amener des gravats qu'ils vont concasser à la carrière. 500 camions de plus sur une route qui déjà connaît, je crois, au moins 1, ou 2 accidents par semaine, ils veulent plus nous donner les statistiques. Il y a des morts en permanence sur cette route. C'est la route qui arrive juste chez vous. Vous y avez pensé à ça, vous en avez parlé déjà, non ? Je ne sais pas, j'en ai pas entendu parler moi.

Annie Augier : Allez, merci pour ces 3 questions.

Annie Lisée : Non Madame, ne balayez pas mes interventions par « merci pour tes trois... » comme ça ! Je trouve très désobligeant la façon dont vous nous méprisez et je voudrais qu'on ait un petit peu plus de respect parce qu'on n'est pas des citoyens de seconde zone parce qu'on habite à Gardanne, hein ?

Annie Augier : Qui, qui vous a parlé comme ça ? Déjà, qui vous a dit ça ?

Annie Lisée : Ben c'est votre ton, c'est votre ton !

Annie Augier : Alors, alors

Annie Lisée : Vous avez le ton qui le dit ! Ah, parce que vous savez que dans le Sud il ne faut même pas regarder les gens de travers, hein ? Donc vous, non seulement vous regardez de travers, mais vous nous parlez de travers, donc il faut arrêter. Et moi je voudrais connaître aussi le lien entre Hynovera, HY2GEN, le concepteur, etc. Vous rigolez bien, mais je vous souhaite que vos enfants, que vos enfants vous jugent ! Un jour, ils le feront, vous verrez, parce qu'ils seront grands et ils seront dans un contexte où on ne fera plus de mensonge parce qu'on commence déjà à plus pouvoir en faire, des mensonges.

Annie Augier : Alors, 3 questions qu'il va falloir adresser.

Annie Lisée : Merci beaucoup, Madame.

Cyril Dufau-Sansot : Déjà, je voudrais juste faire une remarque, c'est que dans le cadre de la concertation, il est important pour nous qu'on informe au maximum la population. Je n'accepte pas les jugements de valeur déjà, donc c'est important. Deuxièmement, les camions et la logistique (*protestations de Mme Lisée*). Oui Madame, quand vous dites, vos enfants vous jugeront, c'est un jugement de valeur (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*). Donc voilà. Vous voyez bien sûr...! (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*).

Les camions et la logistique, ça, ça va faire le l'objet de phases ultérieures, donc vous aurez des éléments là-dessus, donc je ne vais pas y répondre, on y reviendra.

Quelle est la différence entre la biomasse et notre projet ? Bah tout simplement, on est sur deux procédés qui sont différents, la biomasse de la centrale de Gardanne est une combustion de bois et comme je l'ai dit, nous, on n'est pas dans une combustion de bois, donc on est sur deux procédés technologiques qui sont complètement différents. Nous on est dans une gazéification de bois, on n'est pas dans une combustion de bois (*protestations*). Excusez-moi, je finis, je...(protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement).

Annie Augier : Attendez, il n'y a pas de micro... Madame.

Cyril Dufau-Sansot : Donc en fait Madame, je n'ai pas, je n'ai pas de chauffeur. Notre projet n'existe encore pas, il est sur le papier, donc ne nous confondez pas Madame. Ne nous confondez pas, ce n'est pas la même chose et on est là pour expliquer notre projet justement. Donc laissez le débat se faire, s'il vous plaît.

Vincent Delcroix : (*inaudible*) Allez-y, allez-y.

Cyril Dufau-Sansot : Enfin, le site. Le site pourquoi ? Pourquoi ce site, ce site-là et pas ailleurs ? Alors on a des valeurs dans la société, une de nos valeurs, c'est la zéro anthropisation nette, c'est à dire qu'on va systématiquement et c'est la récurrence de tous nos projets dans le monde, aller sur des zones qui sont déjà artificialisées, parce qu'on ne veut pas couper des arbres pour installer des projets, donc ce site-là est un site déjà industriel (*protestations dans la salle*). Ce site-là bénéficie de l'ensemble des infrastructures nécessaires. Mais écoutez, pensez ce que vous voulez, je vous donne mes éléments de réponse, vous aurez un droit de suite si vous voulez. Ce site-là bénéficie de l'ensemble des infrastructures nécessaires pour ce genre de projet, c'est à dire l'électricité, l'eau, la logistique. (*protestations sans micro – inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : On ne vous entend pas sans micro, alors vous avez un droit de suite et ensuite il y a beaucoup d'autres demandes de parole de personnes qui ne se sont pas encore exprimées.

Annie Lisée : Oui. Le Monsieur est gentil, alors du coup du coup je sais plus ce que j'allais dire, tiens. Euh oui. J'étais au GEPA, au groupement des entreprises parce que je suis membre honoraire de la chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, parce que je me suis impliquée dans Marseille Provence 2013 parce qu'on nous a dit « ici, il faut de la culture, plus d'industrie » et quelques années après vous arrivez en disant qu'il faut industrialiser, on ne comprend plus rien. Donc à cette réunion du GEPA, groupement des entreprises du pays d'Aix ce qu'on nous dit, on nous dit, regardez, parce que c'était à Meyreuil, on nous dit : regardez ce site, il existera plus, on va le démanteler et on va faire à la place des pépinières d'entreprises, des si des là, etc. Et vous vous arrivez, vous dites, on va en profiter, alors je ne comprends plus rien à ce que vous avez accordé vos violons. Est-ce qu'entre-temps, je ne sais pas moi, vous avez influencé les uns, les autres ? Ce qui s'est passé quoi, pourquoi, pourquoi ce site, qui était promis à un avenir en harmonie avec ce dont on rêve pour nos avénirs et pour l'avenir, le vôtre et celui de vos enfants. Je le répète, pourquoi vous voulez lui donner une seconde vie alors que je vous le répète, le temps ne fait pas jurisprudence ? Le temps, il est ce que l'on décide et ce n'est pas parce qu'on a eu pendant 100 ans, on a supporté la centrale ! Donc on va vous supporter vous après, parce que je vous le dis, Monsieur, ne déménagez pas parce que vous êtes notre bouclier comme nous au Langarié, on est le bouclier par rapport au site de la carrière, la déchetterie, la décharge et la cimenterie. Parce que si nous on s'en va et vous voyez bien le Monsieur, il a calculé deux avions et ils veulent 10 % du trafic de l'aéroport. Donc ils vont s'étendre, ils vont forcément avoir besoin de place pour en faire plus ! (*applaudissements*)

Annie Augier : On peut pas, on ne peut pas... Voilà, on, peut-on répondre ou pas ? Monsieur Le Mouel, qui demande la parole depuis un petit moment ?

Luc Le Mouel : Luc Le Mouel, je suis riverain et administrateur dans un certain nombre d'associations riveraines, comme sur l'environnement. Voilà, moi je voudrais poser un certain nombre de questions. Je me suis déjà exprimé sur les deux premières réunions, j'ai dit combien nous étions opposés à ce projet et fortement opposés parce qu'on est saturés par notre vécu. Je vais poser des questions, là sur ce qui est à l'ordre du jour, c'est à dire le projet. Alors vous allez les noter, il y aura des questions sur l'emploi, sur l'utilisation du prototype de Dunkerque, sur le rôle de GazelEnergie dans Hynovera, sur un problème éthique aussi qui a commencé à être soulevé tout à l'heure par la collègue de FNE PACA. Et puis je dirai deux mots ou je le fais maintenant, mais je vais dire deux mots dessus parce que en sortant tout à l'heure la responsable de la communication d'Hynovera m'a dit « vous n'avez rien dit sur le projet qui sera le projet alternatif qui sera discuté jeudi prochain » ? C'est vrai que nous poserons, nous, avons eu ce culot d'essayer d'écrire un projet alternatif, donc ça fera l'objet de la prochaine réunion. On vous le présentera jeudi prochain. On aimerait qu'il y ait autant de monde. Et puis vous direz ce que vous en pensez.

Annie Augier : Alors, quelle est votre première question sur l'emploi, sur les emplois ?

Luc Le Mouel : Oui, donc ça fait l'objet de... Je, je rappelle quand même que...

Annie Augier : C'est la prochaine réunion.

Luc Le Mouel : Je rappelle quand même, que c'est à partir de ce problème que nous discutons de Hynovera, parce que s'il n'y avait pas eu des suppressions d'emplois, y aurait pas de projet sur ce site. 98 licenciements ont été effectués. Il faut les recaser. Vous allez en recaser 50, nous voudrions savoir quel est le statut des personnels que vous allez recruter sur ces 50 emplois ? Son niveau de qualification ? Niveau 5, niveau 4, niveau 3 ? Avec quelle formation ou quelle reconversion ? Et en séparant vraisemblablement

le secteur de l'hydrogène du secteur des biocarburants. Donc ma première question sur les emplois que vous proposez. En ce qui concerne le prototype, je pose cette question parce qu'un collègue m'a dit, « tu devrais aborder un petit peu le problème du business plan ». Je ne sais pas trop ce que c'est, mais j'ai compris quand même qu'il fallait poser des questions sur ce que va coûter cette entreprise. Quel va être... ? Je pose la question, parce que si à Dunkerque on a expérimenté, vous êtes capable de nous dire quel va être le prix de ces biocarburants. Comment va se décomposer ce prix en fonction de ce qu'on met dans ce biocarburant ? Et donc vous avez dû vous faire une projection ? Un plan pour que ce soit rentable et sur les 30 ans qui viennent ? Puisque c'est en gros ce qui est proposé. Quelle est la différence de prix entre le kérosène normal et kérosène dit bio, il est bio que dans sa... Hé oui, c'est une appellation.

Voilà, on aimerait le savoir et pareil pour le diesel. Quel est le prix du diesel normal aujourd'hui ? Quel est le prix du diesel qui sort du prototype de Dunkerque ? Quelle est la part de l'électricité dans ce prix ? Quelle est la part du bois dans ce prix, quelle est la part de l'eau dans ce prix ?

Annie Augier : Alors ? Est ce qu'on prend...

Luc Le Mouel : Est-ce que...

Annie Augier : Attendez, juste pour qu'on suive le rythme des questions, je vous propose de vous redonner la parole dans deux minutes, mais il faut déjà peut-être qu'on traite ces premiers points sur l'emploi.

Cyril Dufau-Sansot : Premier point sur l'emploi. Vous savez que la semaine prochaine, après la présentation de votre projet, on a un temps dédié sur l'emploi, donc je pense que ce sera là où on va rentrer dans les détails. Comment on l'a exprimé au tout début et que vous l'avez sur les dépliants qui sont derrière nous, c'est un projet. On va rentrer aussi dans les détails tout à l'heure sur les retombées économiques du projet. C'est un projet qui va générer 200 emplois, 50 directs et 150 indirects sur des catégories d'emplois très diverses, comme des techniciens, des cadres, des ingénieurs, des personnels administratifs.

Luc Le Mouel : Combien ? Combien dans votre projet ? Pardon les 50, vous devez savoir combien, puisque si vous arrivez à la somme de 50, si vous êtes capable d'additionner les niveaux 5, les niveaux 4, les niveaux 3 ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, tout ça, on va vous le présenter la semaine prochaine.

Annie Augier : Ca fait l'objet de la réunion de la semaine prochaine, Monsieur Le Mouel, c'est la réunion, projets alternatifs et/ou complémentaires et emploi.

Luc Le Mouel : Donc, quand on discute du projet industriel, pour l'instant on ne parle pas d'emploi.

Annie Augier : Ben là, on parle surtout du projet industriel et du procédé. Alors...

Cyril Dufau-Sansot : On a prévu des temps spécifiques pour chaque problématique.

Luc Le Mouel : Alors sur le prototype de Dunkerque, on élimine les emplois sur le prototype de Dunkerque. Quel est le prix du kérosène qui est sorti ? Du diesel, qui est sorti ?

Laurent Bournay : Alors je vais vous répondre. Le prototype de Dunkerque, c'est un prototype, c'est à dire que l'objectif de cette installation n'est pas de produire du carburant, c'est de faire des tests et de valider ces technologies et de les optimiser. Donc, et je vais même vous dire plus, c'est que cette installation, elle a été conçue avec cette volonté de développer les technologies et ce qui s'est avéré la meilleure façon de le faire. Et de façon à économiser les efforts et l'argent investi dans cette installation, ça a été de faire une installation multi-échelle, c'est à dire que les différentes briques, elles, ne sont pas à la même échelle. Autant vous dire qu'on n'a pas sorti beaucoup de carburant de ce prototype. Ce qu'on a voulu voir, ce sont toutes les données et tous les tests qui ont été faits.

Luc Le Mouel : Oui, mais vous avez quand même un prix ?

Cyril Dufau-Sansot : Ça, c'est plus l'objet du projet Hynovera. Oui, moi, ce que je peux vous donner, c'est les prix marché aujourd'hui. Du kérosène normal, aujourd'hui, ça vaut un peu plus d'un euro le litre, du kérosène vert, ça se vend entre 2 et 3€ le litre. Voilà.

Le diesel, le diesel classique, vous connaissez les prix à la pompe ? Disons qu'on est à 2€ le litre dans ce qui va sortir de notre projet, on sera au même prix que du diesel classique.

Le méthanol, en soi, c'est quelque chose qui se vend sur le marché. Le méthanol vert, je parle, qui va être entre 600 et 1 500€ la tonne, ça dépend des usages. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que les niveaux de prix de ces produits sont compatibles avec les attentes des marchés, ce qui nous permet d'avoir des contrats de long terme avec des clients qui assurent la rentabilité du projet.

Annie Augier : Bien alors Monsieur Le Mouel, je vous propose vraiment de poser une dernière question, il y a beaucoup de demandes de prise de parole dans la salle. Je voudrais que la parole puisse circuler. Allez une dernière question ?

Luc Le Mouel : Je n'ai pas envie de continuer. *(applaudissements)*

Annie Augier : OK, alors on va prendre la question de Madame ici avec le pull blanc, 3 ou 4e, vous aviez levé la main ?
(Protestations sans micro dans la salle/ inaudible à l'enregistrement)

Vincent Delcroix : Hé, Attendez Monsieur Le Mouel, je ne comprends pas, Madame Augier vous a proposé de poser votre 3e question ? *(Protestations sans micro dans la salle/ inaudible à l'enregistrement)*

Luc Le Mouel : Vous permettez que je continue Madame Augier ?

Annie Augier : Mais c'est précisément ce que je vous proposais, Monsieur Le Mouel ! Vous me dites, j'ai plus de questions !?

Luc Le Mouel : Hé non, parce que je voulais vous demander, sur les prix que vous avez fixés... Quand l'électricité a augmenté de 150 %, que le bois augmente de 50 %, que devient votre prix du kérosène ? Il faut aller jusqu'au bout comme ça, on me coupera plus.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, on va jusqu'au bout. Nous, nos prix de kérosène sont des prix qui sont indexés sur nos matières premières... *(intervention coupée)*

Luc Le Mouel : Voilà. Donc, comme le prix du kérosène est déjà 3 fois plus cher... Alors, qu'est-ce que ça va être !?

Cyril Dufau-Sansot : Mais quand le prix du baril augmente, le prix à la pompe augmente et c'est pareil pour les bateaux, c'est pareil pour les avions bien sûr, donc c'est exactement le même système, on suit, on suit les indices générés par les marchés de l'énergie.

Luc Le Mouel : Dans 15 ans, en ayant construit une usine avec 460 millions d'euros, dont 160 millions de notre part, vous pensez qu'elle sera toujours rentable et qu'on n'aura pas inventé d'autres procédés moins coûteux ?

Cyril Dufau-Sansot : Hé alors, alors l'intérêt d'un projet comme ça, c'est justement qu'on ait des contrats d'au moins 15 ans de vente des produits et qu'on ait des contrats d'approvisionnement des matières premières aussi sur du long terme. Dans 15 ans, une telle installation, elle sera amortie, c'est à dire que les remboursements aux banques seront faits. Les équipements seront amortis, qui fait qu'on sera tout à fait capables d'adapter le prix de sortie des molécules aux attentes du marché.

Luc Le Mouel : Vous pensez ?

Cyril Dufau-Sansot : Bien sûr...

Luc Le Mouel : Parce que ça aura tellement augmenté qu'il y aura peut-être d'autres procédés qui seront beaucoup moins chers Monsieur, c'est toujours comme ça que les technologies avancent... Le rôle de Gazel ? Nous voudrions connaître le contrat qui vous lie à Gazel ?

Cyril Dufau-Sansot : Nous avons un accord de partenariat avec Gazel...

Luc Le Mouel : Oui ?

Cyril Dufau-Sansot : ... pour la mise à disposition du foncier et l'étude de l'ensemble des synergies qu'on va pouvoir développer avec l'air comprimé, la vapeur, l'électricité, l'eau et voir s'il y a moyen également avec Gazel de mutualiser des choses, si on peut les mutualiser et si ça fait du sens au niveau économique et environnemental de l'ensemble du site, voilà si je... *(Intervention coupée)*

Luc Le Mouel : Gazel...*(Intervention coupée)*

Cyril Dufau-Sansot : Je finis, je finis, s'il vous plaît. GazelEnergie a également une option, quand on arrivera au financement du projet, à co-investir dans le projet de façon minoritaire s'il le souhaite à ce moment-là.

Luc Le Mouel : On n'a pas trop compris cela, nous, hein, nous riverains, quand on a lu et qu'on vous a entendu, on a cru comprendre que le financement se ferait sur la partie hydrogène. C'est même dans la presse.

Cyril Dufau-Sansot : Si GazelEnergie rentre au capital du projet, ce sera uniquement sur la partie hydrogène du projet, ...*(Intervention coupée)*

Luc Le Mouel : Comme il l'a fait à St Avold, GazelEnergie, le 3e fournisseur d'électricité pour les industriels. Et c'est un agrégateur d'énergie renouvelable. Nous pensons, nous, que Gazel alimentera Hynovera, contrairement à ce que vous avez laissé entendre

jusqu'à-là, parce que cet agrégateur d'énergie vous avez dit en même temps qu'il faudrait prendre de l'électricité dans un lieu très proche. Donc le lieu le plus proche quand même, c'est celui qui existe déjà à notre avis et on voudrait savoir si ce n'est pas lié aussi à l'avenir de la centrale elle-même parce que cette centrale ne fonctionne pas aujourd'hui. Depuis 4 jours elle ne fonctionne pas. Elle n'a jamais fourni 150 mégawatts pendant 7 200 heures. On ne sait pas si elle a payé des pénalités ou pas, comme c'est prévu dans le contrat de 2012 et donc on aimerait savoir s'il n'y a pas un lien entre tout ça, c'est à dire si Gazel ne se reconvertissait pas sur - comme il le fait à St Avold -, sur l'hydrogène plutôt que de garder une biomasse qui fonctionne mal.

Voilà, je vais aller jusqu'au bout avec ma quatrième série de questions qui a été abordée déjà tout à l'heure, on lit dans les cahiers - et je recommande à tous les auditeurs ce soir de lire les cahiers d'acteurs qui sont proposés sur le site d'Hynovera - et FNE PACA a écrit que certaines entreprises qui vont subventionner votre projet, vos actionnaires, trois actionnaires sont impliqués dans des affaires. Et alors, c'est Trafigura pour trafic illégal des déchets, c'est Petrobras pour blanchiment d'argent et CDPQ pour des conflits d'intérêts. Pouvez-vous démentir ces affirmations qui sont parues dans les cahiers d'acteurs ? Et vous comprenez que ça puisse nous gêner quand même, parce que si on prend de l'argent public, 160 millions d'euros pour financer des actionnaires qui eux, sont peu scrupuleux, ça nous gêne un peu.

Cyril Dufau-Sansot : Très bien. Merci Monsieur Le Mouel, parce que ça me donne l'occasion justement de rétablir certaines contre-vérités, notamment celles-ci dans le cahier d'acteur. Pour répondre à la question sur la fourniture d'électricité et le lien avec la biomasse. La réponse, elle est simple, c'est non. Non, il n'y a pas de lien ni avec la biomasse, ni avec Gazel comme fournisseur d'électricité. Après il faut peut-être rappeler comment ça fonctionne. La centrale biomasse, elle est raccordée au réseau et elle a un contrat de fourniture avec le réseau, OK ? Donc elle pousse ses électrons dans le réseau, bien évidemment de manière physique, mais ça c'est l'objet... C'est dommage parce qu'on a anticipé des diapositives qui vont arriver après, qui vont l'expliquer de façon plus pédagogique, mais nous, on va conclure des contrats avec des fournisseurs d'énergie renouvelable. Ok donc eux, Gazel, ils injectent dans le réseau. Nous, on prend l'électricité sur le réseau, donc les électrons, physiquement, ils viennent du plus proche. Néanmoins, ce dont on s'assure, c'est que l'électricité renouvelable que nous on a acheté à quelqu'un et qu'il a injecté, on l'a consommé. Donc il y a une réalité physique. Physique au sens électrons hein, mais électrique, et une réalité contractuelle, donc non, il n'y a pas de lien avec la centrale biomasse de Gardanne. Et après, sur les autres aspect de votre question, je ne suis pas Gazel, donc posez les questions à Gazel.

Sur les actionnaires de HY2GEN : là on peut - s'il vous plaît, on va montrer une planche 1.2 -, pour être totalement transparent. Vous avez cité Petrobras : Petrobras n'est pas actionnaire de HY2GEN. Trafigura, CDPQ oui, donc j'attends qu'elle arrive, mais ils sont actionnaires minoritaires, c'est à dire qu'ils n'ont pas... (*protestations*). Hé oui, non, mais laissez-moi développer. Ils sont actionnaires minoritaires et ils ne sont pas impliqués dans le projet, c'est à dire qu'ils ne sont pas impliqués de façon opérationnelle dans le projet. Oui, Trafigura est un des actionnaires minoritaires de la société, à côté de Technip, à côté de fonds tels que Mirova, la filiale de Natixis, Hy24, qui est un fonds français dédié à l'hydrogène. Et là, CDPQ, pour que tout le monde comprenne, c'est la Caisse des dépôts du Québec, donc c'est l'argent des travailleurs et des retraités du Québec. (*protestation hors micro*) Hé ben c'est qu'est-ce qu'il vient faire là, qu'est-ce qu'il vient faire là ?

Cyril Dufau-Sansot : Pour répondre à cette question hors micro, c'est que tout simplement on a une activité qui est mondiale, donc on n'a pas uniquement cette activité en France. Et ce projet Hynovera - on a des projets partout dans le monde -, donc leur intérêt est justement d'intervenir sur des projets de décarbonation partout dans le monde. Et donc, CDPQ ? Vous mentionnez des projets d'éthique, heu, des problèmes d'éthique pardon, c'est une société qui est très, très, très attentive à ça et donc qui a pris des mesures justement pour éviter que ces problèmes se renouvellent et vous..., et enfin vous pourrez trouver dans la presse des choses qui ont été faites suite à ces à ces problèmes-là, mais qui n'impactent absolument pas la société HY2GEN puisque je le rappelle, ce sont des actionnaires minoritaires et qui ne sont pas impliqués dans le projet Hynovera.

Annie Augier : On poursuit avec les questions sur le projet, le procédé industriel. Ici. Et puis Monsieur derrière et on ira tout à fait au fond.

Marion (n'a pas donné son nom) : Bonjour Marion, j'habite Meyreuil. J'ai pu comprendre que le prototype de Dunkerque avait été inauguré en 2016, heuuu depuis 2016. Je suis peut-être en avance par rapport à la présentation, est-ce qu'on a un retour d'expérience, des impacts et surtout sur les riverains ? (*protestation sans micro depuis la salle/inaudible à l'enregistrement*)

Laurent Bournay : alors aujourd'hui le démonstrateur il a fait ce pourquoi il a été conçu, c'est à dire qu'il a été construit...Il a testé des technologies sur différents types de de biomasse et aujourd'hui il est arrêté. En recherche de relais d'activité en termes d'impact sur les riverains, Il n'y a pas eu d'impact sur les riverains. Il y a des riverains, mais pas juste à côté. (*Protestation sans micro depuis la salle/inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : La question, votre question sur les impacts du projet, on va les traiter dans quelques minutes, hein ? Si c'était ça le sujet, j'imagine en partie, de votre question ? Monsieur derrière, puis ensuite on ira au tour de... Voilà, au tout dernier rang. Ou avant-dernier rang ? Oui, vous, tout de suite, après... Ben oui, vous n'êtes pas la seule à demander la parole, Madame, je vous en prie ! Monsieur ?

Nazareth Kazanjian : Bonjour à tous, je m'appelle Nazareth Kazanjian, je vous prie de m'excuser, je ne suis pas hyper à l'aise dans ce genre de situation d'habitude. Bon, je vais commencer par me présenter, donc je suis ingénieur en aéronautique au risque de me faire jeter des tomates. Donc quand vous parlez de SAF, de sustainable aviation fuel, ce genre de chose, ça me parle pas mal. J'en entends beaucoup parler dans mon milieu. En tout cas, ce que je voulais dire par rapport à ça, c'est que le SAF, c'est l'un des leviers qui est actuellement prôné pour essayer de décarboner l'aviation. Ça c'est une chose, c'est un fait. Je parle juste de ce que je sais, par contre je suis en pleine dissonance cognitive parce que j'ai beau travailler dans l'aéronautique, ce que je pense c'est qu'il faut réduire le transport aérien. C'est le premier levier pour parvenir à décarboner notre économie (*applaudissements*). OK. Donc ça, c'était pour placer les bases (*applaudissements*). Donc maintenant ma question : vous avez parlé la dernière fois apparemment de toute la partie en ce qui concernait le bois. Euh, d'où est-ce que ce bois proviendra ? Donc moi je n'étais pas conscient du fait que la forêt dans la région était en pleine croissance, donc c'est une super nouvelle (*bruits dans la salle*). Mais ce n'est pas mon domaine, donc je... peut-être que c'est le cas. C'est une super nouvelle, laissons-la tranquille, comme ça, elle jouera le rôle de piège de carbone naturel et donc c'est très bien pour ça (*applaudissements*), non ? Ce que j'aimerais proposer, et je voulais savoir, si vous aviez pensé, si vous aviez envisagé cela, c'était d'utiliser une autre source pour amener le carbone qui est utilisé dans la réaction de Fischer-Tropsch ? Pourquoi ne pas utiliser du carbone qui a été séquestré via des pièges à carbone ? Alors je sais que ça existe, ce n'est pas mon domaine là, par contre, donc voilà, je voulais savoir si c'était un axe d'amélioration que vous aviez envisagé ?

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril-Dufau-Sansot : Très bien merci. Premier point sur le transport aérien. Vous l'avez vu, les volumes qui vont être produits sont somme toute limités, on parle de 10 % de la consommation d'un aéroport comme Marseille. Monsieur disait 2 avions, euh, quelles que soient les politiques publiques qui sont décidées, l'accroissement du transport aérien, la réduction du transport aérien... Dans tous les cas, on aura besoin de décarboner le transport aérien qui va rester. C'est illusoire de se dire qu'on va arrêter de voler avec des avions, qu'on va arrêter des hélicoptères parce qu'il y a des besoins et un des besoins qui est évident dans la région, c'est les Canadiens. Je pense que vous êtes tous d'accord pour dire qu'on a besoin de Canadiens en cas d'incendie. Est-ce que vous êtes pour qu'on continue à faire voler des Canadiens avec du kérosène fossile ? Les hélicoptères, c'est pareil, la sécurité civile, elle a besoin d'hélicoptères, donc il y aura un besoin minimum d'énergie. Nous, notre parti est de dire qu'on va produire du kérosène vert pour adresser à minima ces besoins, indépendamment de toute politique publique, parce qu'on n'est pas dépositaire des politiques publiques.

Donc, sur les technologies : aujourd'hui, vous l'avez dit, le kérosène vert c'est la seule solution techniquement qui existe pour décarboner le secteur aérien, les autres solutions qui sont l'électrique, l'hydrogène, ce n'est pas pour tout de suite, c'est pour dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans. Donc, qu'est-ce qu'on fait tout de suite ? Et c'est ça qu'on essaye de faire.

Deuxième point sur le bois. C'est quelque chose qu'on a discuté longuement la semaine dernière. Les forêts, quelles qu'elles soient, elles ont besoin d'être défrichées, d'être exploitées pour permettre justement leur croissance et leur survie (*protestations dans la salle*). Je peux vous donner un exemple : une forêt qui vieillit, c'est factuel, ne devient plus un piège de carbone, mais au bout d'un moment, rejette du CO₂ dans l'atmosphère. Donc il y a besoin de ça, il y a besoin d'exploiter et d'élaguer et de défricher les forêts, sinon on se retrouve avec des problématiques comme dans le bassin d'Arcachon avec La Teste-de-Buch (*protestations dans la salle*). Voilà.

D'autres sources ? D'autres, d'autres sources de CO₂ ? On va... (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : Attendez, attendez, là, on ne vous entend pas répondre (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*).

Cyril-Dufau-Sansot : ...Et d'autres sources, d'autres sources de carbone, les pièges à carbone. Alors, allez chercher du carbone qui a été séquestré, le carbone qui est séquestré, souvent c'est du carbone qui provient de sources fossiles. Donc utiliser du carbone qui est séquestré, c'est générer de nouveau du CO₂ dans l'atmosphère, donc c'est une mauvaise idée. Le carbone industriel qui est capté, le CO₂ qui est capté à la cheminée d'une industrie fossile, si on l'utilise pour faire du biocarburant, on va le remettre dans l'atmosphère ce CO₂. S'il est séquestré, il disparaît de l'atmosphère. Les pièges à carbone, comme la capture du CO₂ dans l'air, malheureusement, c'est une bonne idée, mais aujourd'hui ce n'est pas mature. C'est... économiquement, ce n'est pas viable, ce n'est pas suffisamment développé, c'est quelque chose qui sera peut-être exploitable et je l'espère dans les dizaines d'années qui viennent. Mais aujourd'hui ce n'est pas possible.

Annie Augier : On va prendre la question de Madame, puis ensuite on passera à vous Madame, avec le T-shirt blanc, ça fait un petit moment que vous attendez la parole.

Marie-Laure Lambert : Merci. Donc de nouveau Marie-Laure Lambert, de France Nature Environnement PACA, qui raconte des contrevérités, il paraît. Donc j'ai une question en deux temps, vous avez répondu bilan carbone à la personne de tout à l'heure, qui vous a posé la question. Donc je vous laisse calculer le bilan carbone. A mon avis, il n'y a pas tout dans le bilan carbone et notamment pas le bilan carbone de la construction de l'usine elle-même tout simplement. Donc il faudra peut-être le revoir. Moi, je voudrais vous parler du bilan énergétique de tout ça en dehors du carbone, c'est à dire la quantité d'énergie qui me

semble... je ne suis pas ingénieur, mais qu'il me semble falloir pour faire de la torréfaction, de la gazéification, de l'hydrolyse pour obtenir de la catalyse, pour obtenir de l'hydrogène, donc tout ça, c'est énormément d'énergie qu'il faut pour arriver à produire des carburants dont on peut se demander quelle énergie ils vont fournir derrière. C'est le même problème qu'on avait avec les biocarburants agricoles dès le début de ces filières-là, qui se sont avérées être catastrophiques pour l'environnement. Deuxièmement, c'est des quantités d'énergie qui vont être faites à base de sources peu renouvelables. On l'a dit, le bois. Dans le contexte du changement climatique, la forêt se porte de moins en moins bien. Effectivement, quand il y a des sécheresses comme cet été, les arbres croissent beaucoup moins et ils sont donc à préserver.

Mais l'eau aussi, la ressource en eau, j'aimerais quand même qu'on en parle à un moment. Pour faire de l'hydrogène, il faut de l'eau, donc la position effectivement de FNE, de façon un peu plus globale, c'est qu'effectivement on rejoint, et je suis ravie de rejoindre le monsieur d'avant, qu'il faut favoriser la baisse du trafic aérien, qu'il faut parvenir à des pratiques de consommation plus sobres ou plus frugales, appelez-le comme vous voulez, notamment de la part de la population qui consomme le plus d'énergie aujourd'hui et qui émet le plus de gaz à effet de serre, notamment avec des jets privés qui se posent sur l'aéroport de Marignane. Ne pas faire subir la production de ce kérosène à d'autres populations qui habitent à Gardanne ou qui habitent à Marseille d'où je viens, il faut que je prenne mon train pour repartir tout à l'heure.

Il y a une concurrence pour l'usage des ENR aussi, des énergies renouvelables, avec ce que vous proposez, c'est à dire que vous allez faire des contrats avec des fournisseurs d'énergies renouvelables, mais toute la société a besoin d'énergie renouvelable. Il n'y a pas assez de production aujourd'hui d'énergies renouvelables, donc tout le monde dans sa vie quotidienne aura besoin à l'avenir d'énergies renouvelables. Donc moi j'ai l'impression que le projet-là, c'est le verdissement d'une consommation énergétique des populations les plus consommatrices, qui consomment de l'avion, qui consomment du jet privé avec des termes que vous, que vous utilisez, qui me semblent abusifs. Vous avez dit deux fois « carburant propre ». Un carburant propre, ça n'existe pas ! Un carburant propre, c'est un carburant effectivement d'origine, si vous voulez biologique ou moins carbonée, mais le seul carburant qui est propre, c'est celui qu'on n'a pas utilisé, sinon tous les autres carburants, ils ont des impacts environnementaux et il faut en parler. Donc faire croire que des avions ou des jets privés peuvent continuer à voler avec des carburants « propres » entre guillemets, même si c'est à 10 %, c'est continuer à justifier un système inégalitaire qui nous envoie aujourd'hui dans le mur climatique et dans le mur social. (*applaudissements*)

Cyril Dufau-Sansot : Effectivement, j'ai oublié de répondre à Monsieur Le Mouel sur le bilan énergétique du projet. Donc merci d'avoir reposé la question. Une électrolyse de l'eau a un rendement de 65 %, le procédé de torréfaction, gazéification est aux alentours de 60 % et un procédé Fischer-Tropsch également de 60 %, ce qui fait qu'au total, sur l'ensemble du procédé qui vous a été démontré, on est entre 40 et 50 % de rendement (*intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*). Et je vous laisserai faire les calculs, ou alors on pourra vous les mettre à disposition.

Concernant l'eau, effectivement, quand on va rentrer dans les impacts du projet, vous allez avoir des données chiffrées, donc vous verrez, dans les diapositives qui viennent et également sur la concurrence des usages avec les ENR, on a préparé une diapositive aussi là-dessus, mais juste pour dire que ce genre de projet, tel que le projet Hynovera, participe justement au développement des ENR, en lien avec les feuilles de route qui sont mises en place, et notamment la feuille de route de la région PACA sur le développement des ENR.

Annie Augier : On va poursuivre évidemment avec les impacts et un certain nombre de ces questions que vous évoquez seront..., avec des éléments de réponse.

Michèle Sacco* : Michèle Sacco de Gardanne. Alors déjà pour répondre à quelqu'un qui a posé la question tout à l'heure, la première réunion, il y avait un représentant du préfet qui a dit « mais les gens de Gardanne ils sont habitués à avoir des énergies polluantes, on peut leur en donner ». C'est pratiquement ces termes-là. On peut leur en mettre une de plus, ce n'est pas grave, c'était là, c'est exactement là, donc c'était... Alors moi ce que je vous demande, d'où vient votre électricité verte ?

Cyril Dufau-Sansot : Comme je l'ai dit juste avant, on a une diapositive qui va vous être présentée dans les impacts. L'électricité verte, vous allez voir, il y a différentes sources de production d'électricité verte, il y a des barrages, il y a de l'éolien, du photovoltaïque, de la biomasse (*intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*). Et effectivement, on va conclure un contrat avec des fournisseurs de d'énergie renouvelable, des gens qui construisent et qui exploitent des unités de production d'énergie renouvelable, pour acheter leurs électrons.

Annie Augier : Alors on a une demande de question ici, puis on retournera là au milieu, là. Monsieur avec la chemise bleue, et on passera de l'autre côté.

Mme Ambrosino : Bonsoir. Je vais essayer de faire une synthèse parce que j'ai du mal à tout comprendre. Donc si j'essaie de récapituler, on va faire, vous allez faire de la biomasse, en l'occurrence, enfin quelque chose de vert et de vertueux. Euh, j'ai vu que vous allez utiliser du bois, de l'eau, de l'électricité.

Combien de bois ? Combien d'eau ? Alors l'eau ? J'ai trouvé la réponse. Il y a 860... à terme, il y aura 870 000 de mètres cubes d'eau utilisés. Donc j'ai du mal à comprendre ça, même parce qu'aujourd'hui on nous dit « en été on a la sécheresse », on ne peut

pas arroser notre jardin, mais vous vous allez pouvoir utiliser 870 000 mètres cubes.

Combien d'électricité ? Euh. Ce qui me manquait encore ? L'éolien. Bien. Donc énergie verte, mais dans l'éolien, j'avais entendu dire qu'il y avait quand même dedans la cabine, un gaz à effet de serre, donc vert... je ne sais pas jusqu'à quel point.

Et dans le vert... Pour l'utilisation, le lithium, je n'en sais rien... Dans votre financement ça va, vous, ça va... Il y a un projet à 450 000 d'euros dont 150 000 € publics, super ! Donc pour 50 emplois si j'ai bien compris... Bon après je me réjouis parce qu'il y a quand même un ingénieur qui pourra retrouver du travail au bord de la route, donc peut-être avec le réseau que vous allez créer. Mais voilà, j'ai du mal à comprendre parce que le bois d'où il vient, donc de Provence, mais de Provence en même temps... C'est super parce que la forêt se développe, mais vous vous implantez à Gardanne pour pas toucher les... je sais plus comment vous avez dit, le O... je ne sais pas quoi ?

Donc on ne touche pas autour mais on va quand même toucher autour, mais l'implantation, elle est là où il y a des habitations. Heu... Les Landes. Oui, remarquez, vous ça va être bien parce que, à la limite, vous allez quand vous avez dit « c'est tellement vert qu'on va pouvoir, vous allez pouvoir débroussailler nos forêts »... Super ! Et en même temps avec votre biomasse les Canadiens, ils pourront voler pour venir éteindre le feu. Je ne comprends pas la démarche, je pense que je ne sais pas quoi dire. 50 emplois ? 450 millions d'euros ? J'ai envie de terminer en disant « combien retourne au gouvernement pour vous financer ? », parce que en même temps, combien vous allez verser de vos impôts en France puisque vous êtes implantés Allemagne. Il y a plein de questions. Je pense qu'il y a trop de problématiques pour que ce soit trop honnête. Voilà d'autant plus 3 actionnaires que j'ai entendus. Ils sont douteux... mais ils sont minoritaires, donc je me réjouis. Voilà, je ne sais pas, je suis perdue, donc je vais faire confiance à vous et à mon gouvernement parce qu'ils sont là pour..., vous êtes là, pour nous protéger. Le gouvernement aussi. On le voit, c'est à tous les niveaux. Voilà...

Annie Augier : Alors je pense, Monsieur Delcroix,

Mme Ambrosino : Il y a peut-être des erreurs, peut-être je me suis trompée...

Annie Augier : Si vous en acceptez le principe, on va poursuivre sur la présentation parce que là il y a beaucoup de questions qui sont traitées à la fois sur les impacts et sur les risques.

Vincent Delcroix : Est-ce que ? (*protestations*).

Annie Augier : Non, pas du tout. Non, non, pas du tout. Au contraire. Il y a plein de questions que vous avez évoquées extrêmement pertinentes pour lesquelles on a préparé des éléments dans les slides qui viennent et... (*Intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*).

Annie Augier : Alors allons-y. Toutes les questions, évidemment, seront traitées puisque, en l'occurrence sur la biomasse, l'eau et l'électricité, c'est évidemment des sujets qu'on traite ensuite, nous...

Laurent Deshayes* : Laurent Deshayes, d'Europe Ecologie Les Verts. Je vais commencer gentil pour l'utilisation de l'eau, vous prenez un abonnement au canal de Provence ? Est-ce que vous avez étudié la possibilité de récupérer l'eau de sortie des stations d'épuration ?

Annie Augier : Donc l'eau, c'est tout de suite le sujet de...

Laurent Deshayes* : ...parce que en fait, quand on regarde bien la station d'épuration de Gardanne, à vol d'oiseau elle doit être à 400 mètres.

Denis Grisoni : Donc vous avez posé deux questions, la première question sera abordée dans les slides qui arrivent, la deuxième question a déjà été posée lors de précédentes réunions, et nous avons dit que nous en prenions note.

Laurent Deshayes* : OK, deuxième question. Quand vous mettez tout le temps en avant, l'hydrogène en fait, il n'y a pas un gramme qui sort d'hydrogène de l'usine si j'ai bien suivi de votre mécanisme, donc pourquoi vous le mettez autant en avant alors qu'en fait vous feriez de la poudre de perlimpinpin que vous utiliseriez ça reviendrait au même. Vous mettez de l'hydrogène partout alors qu'en fait, on n'en voit pas la couleur. Vous n'en vendrez pas un gramme !

Cyril Dufau-Sansot : Non effectivement, dans le projet, il n'est pas prévu de vendre de l'hydrogène à l'extérieur de l'usine, c'est de l'utiliser intégralement pour la production des carburants renouvelables, tout simplement parce qu'il n'y a pas de marché, aujourd'hui, de volume suffisant d'hydrogène pour avoir une rentabilité. Donc par contre ça permet d'amorcer une filière, que ce soit technologique et économique avec les acteurs publics pour démontrer que dans des tailles industrielles, on peut faire de l'électrolyse en France et pousser des acteurs français à développer leur technologie pour ensuite, effectivement quand les usages vont arriver, de l'hydrogène directement, dans les usages routiers, les camions, les bus etc. Et quand les collectivités s'équiperont, bah qu'on puisse ensuite..., enfin qu'il y ait des projets qui puissent les alimenter. Mais dans notre projet, aujourd'hui, il n'est pas prévu de vendre de l'hydrogène à l'extérieur du site...

Annie Augier : Alors, on a dans ce...

Laurent Deshayes* : Juste dernière petite question,

Annie Augier : oui, je vous en prie.

Laurent Deshayes* : Le projet, c'est par rapport à la consommation d'électricité. Si j'ai bien suivi vos électrolyseurs en phase 2, euh, c'est 520 mégawatts. Et il faut savoir que la capacité de production de l'usine de biomasse Provence 4 qui est juste à côté, c'est 150 mégawatts. Donc en fait vous utilisez quasiment toute une centrale pour alimenter vos électrolyseurs. Et puis il y a un truc qui me paraît quand même bizarre, mais c'est une vraie question hein, ce n'est pas..., il n'y a pas de piège. Quand vous parlez de la consommation du procédé Fischer-Tropsch, vous parlez de 24 000 mégawatt heure. Alors, est-ce que c'est par an ? Et pourquoi dans un cas vous vous parlez de mégawatts ? Et de l'autre côté de mégawatt heure ? Parce que si vous voulez, on a du mal à tout amalgamer et ça donne l'impression justement de sincérité dont parle la CNDP c'est à dire qu'en fait, quand vous utilisez les unités, vous ne parlez pas toujours de la même unité, alors il y a peut-être une raison, mais ça serait intéressant de savoir pourquoi.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, alors sur la taille, la taille effectivement c'est 120 mégawatts dans la phase 2, et qui est l'équivalent, quasiment parce que la tranche de la biomasse, c'est 150 mégawatts. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas elle qui va alimenter directement, mais c'est des ordres de grandeur. Oui, oui, tout à fait.

Sur la consommation du procédé Fischer-Tropsch, effectivement, quand on parle de mégawatt heure, c'est toujours par an. Donc c'est 24 000 mégawatt heure par an qui dépend du nombre d'heures de fonctionnement, donc dans le projet on prévoit un nombre d'heures de fonctionnement entre 7 et 8 000 heures par an.

Et ce qui fait que ces 120 mégawatts, ils vont représenter ce qu'on appelle 1 térawatt heure en phase 2 à l'année, donc 1 térawatt heure, c'est 1 000 000 de mégawatt heure. Mais c'est vrai que souvent on mentionne les mégawatts parce que c'est quand même ce qui se parle le plus.

Annie Augier : Alors on a encore quelques questions sur le projet, Monsieur ? Avec la chemise bleue, ici 3e rang.

Jean-Claude Monet : Et oui, moi je reviens sur le problème de du bilan énergétique. Vous avez parlé tout à l'heure de bilan énergétique de la production elle-même, c'est à dire de ce qui se passe dans l'usine, mais il ne faut pas oublier que ce bois qui va venir de 200, 300, 400, 500 km, ou par bateau, il va... son abattage, son transport et l'arrivée par train, par camion etc. Ça va prendre une énergie considérable, sans parler des annexes de l'usine qui sont aussi une source de... des preneurs d'énergie, toutes les annexes et les ventilations, les trucs comme ça. Parce que quand vous parlez de du rendement de l'hydrolyse, c'est bien, mais ce n'est pas le principal, peut-être hein ? Et vous avez cité à peu près 3 fois 60 %, bon, 60 % au cube ça ne fait pas 50 % hein, ça fait beaucoup moins.

Alors ça, j'ai après une autre remarque en ce qui concerne la notion de régénérer la forêt etc. Bon, il y a un élément qui manque dans votre raisonnement et il est d'importance, c'est que le GIEC nous dit « on va dans le mur dans un délai très, très court ». Or, pour que le bois récupère l'énergie quand le CO₂, qu'on on lui a pris et qu'on a envoyé dans la nature, il faut à peu près 60 ans pour récupérer 80 % de ce qu'on a de ce qu'on a abattu. Donc en fait, pendant une soixantaine d'années, le bilan est terriblement négatif et c'est dans ces 60 ans qu'on a le maximum de risques, d'après le GIEC, d'aller dans le mur. Donc utiliser le bois de façon très intensive comme actuellement, on le fait dans le monde, pas vous seulement, c'est une grave erreur, parce qu'on enlève des capacités instantanées et qui vont se régénérer dans le temps. Mais dans le temps, c'est dans 60 ans et ça sera trop tard.

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Sur la consommation énergétique des annexes, c'est inclus dans les chiffres que je vous ai donnés sur les rendements globaux. On prend en compte les annexes de chaque procédé. Et juste une petite précision, c'est que les procédés ne sont pas en série les uns après les autres. C'est-à-dire que l'électrolyse n'est pas en série avec la gazéification et avec le Fischer-Tropsch donc on n'est pas sur du 60 % au cube mais c'est 60 % fois 60 % auxquels on met en parallèle les 60 % de de l'électrolyse, donc ça ne se multiplie pas.

Annie Augier : Il y a une demande de question, Monsieur, avec le T-shirt bleu au premier rang, de l'autre côté ? Le polo bleu, premier rang. C'est vous qui avez demandé la parole, Monsieur avec les lunettes, oui, c'est vous ?

Eric Agostini : Oui. J'avais une question aussi. Déjà, vous vous parliez sur le plan du barycentre, Gardanne était au barycentre. De mes cours de géométrie, c'est plutôt Marseille qui était au barycentre, alors près de chez Monsieur Grisoni peut-être ? Donc voilà, c'était une petite rectification, je ne comprends pas pourquoi Gardanne, vraiment je ne comprends pas. Vous avez besoin d'eau, vous avez besoin de transport... Et pourquoi Gardanne ? C'est enclavé. Après je me dis, votre projet, soit il ne va pas tenir la route peut-être, et dans ce cas-là, il ne faut pas le faire, soit il tient la route, mais s'il tient vraiment la route avec l'ambition que vous avez, il va grandir. Il va grossir. Vous avez dit que le transport aérien serait demandeur de plus en plus, donc il y a un projet

derrière, dont on n'a pas parlé, c'est l'extension, vous en parlez pas du tout, mais je ne vois pas le site être abandonné pour en faire un autre ailleurs. Donc ça va grandir et là on n'a rien, aucune information là-dessus !

Cyril Dufau-Sansot : Dans le dossier de concertation, le projet a 2 phases, donc effectivement il va grossir d'une première phase à une deuxième phase, mais il n'est pas du tout envisagé et envisageable de le faire ensuite grossir plus avant. Le besoin qui est de l'aérien ou du maritime, le besoin de l'aérien ou du maritime de plus en plus de carburants renouvelables. Il va nécessiter d'autres projets. D'autres projets ailleurs. Et il n'y a pas que l'aéroport de Marseille, il y a d'autres aéroports en France. Il va peut-être aussi nécessiter peut-être d'importer des carburants propres, donc le projet tel qu'on vous l'a présenté dans sa phase 2, c'est sa phase ultime et il ne grossira pas.

Annie Augier : Alors Monsieur, ici au milieu, puis Madame devant, là.

Olivier Beuret : Oui, Olivier Beuret, habitant de Gardanne, je voulais revenir un peu sur l'aspect financier de votre entreprise. Je voulais savoir si vous pouvez vous engager à nous donner votre plan financier sur les 20 prochaines années avec vos hypothèses de coûts et de prix de vente.

Cyril Dufau-Sansot : Ça c'est confidentiel. C'est la loi de la concurrence. Ce sont des informations qui vont aller directement à mes concurrents. Vous comprenez bien que ce sont des choses qu'on ne peut dévoiler.

Olivier Beuret : J'avais deux autres questions, est-ce que vous pouvez nous dire le coût du kilo d'hydrogène que vous avez, à combien il va vous revenir avec l'électrolyse ?

Cyril Dufau-Sansot : On ne l'a pas calculé directement parce que, comme je l'ai dit, on ne veut pas le valoriser, donc il est intégré dans la chaîne de fabrication, pour aller calculer le coût ou le prix de revient des carburants renouvelables. Donc non, je n'ai pas cette information directement disponible.

Olivier Beuret : Est-ce qu'on pourrait par la suite hein ? Pour moi c'est important dans les gazéificateurs ? Tous les experts que j'ai contactés, c'est important pour eux de savoir quel est le coût de l'hydrogène, donc si vous l'avez par la suite... Et dernière question dans votre entreprise, vous allez éviter des tonnes de CO₂ : combien va nous coûter à nous tous la tonne de CO₂ évitée ? C'est à dire vous êtes une entreprise électro intensive, vous avez des matières premières en entrée... Pour chaque produit que vous allez sortir de votre site, en équivalent tonnes de CO₂ économisé, combien nous coûte ?

Cyril Dufau-Sansot : Rien. Rien. Rien. Je ne comprends pas votre question.

Annie Augier : Attendez un droit de suite. Oui, gardez le micro parce que sinon on ne vous entendra pas.

Olivier Beuret : Mon bilan n'est pas carbone. Mon bilan est des euros : vous allez acheter de l'électricité, vous avez des salariés, etc. Combien va vous coûter la tonne de CO₂ évitée grâce à vos entreprises ?

Cyril Dufau-Sansot : Comment vous pouvez ramener un coût, des coûts opérationnels d'une entreprise à des tonnes de CO₂. Je ne comprends pas votre calcul, donc si vous voulez je vous propose de poser une question sur le site par écrit, comme ça on pourra y réfléchir et y apporter une réponse mais là je suis désolé, je ne comprends pas la question.

Annie Augier : Madame, ici au 3e rang ?

Danièle Guieu : Donc Madame Guieu, France Nature Environnement, j'habite à Meyreuil. Voilà, moi j'insiste quand même un peu au sujet des forêts parce que vous dites que la forêt est en croissance. Oui, la forêt est en croissance parce qu'il y a la déprise agricole mais en fait la forêt aujourd'hui elle est en souffrance et vous le savez très bien. Il y a une vulnérabilité des arbres vis-à-vis des canicules et des périodes de sécheresse prolongée. Il y a beaucoup de d'arbres en souffrance. Aujourd'hui, il y a encore un peu de réserve, certes, mais devant l'industrialisation du bois, il ne faut pas envisager une exploitation pérenne. Et ça, j'en ai discuté avec le monsieur de l'INRAE. Il m'a dit, enfin, à court terme, s'il n'y a pas d'évolution climatique, c'est possible de fournir du bois. Mais s'il y a une évolution comme ça se profile, ce n'est pas possible. Donc, il faut quand même être sérieux et bien réfléchir parce que les impacts sont trop graves. Je ne vais pas parler de tous les impacts que ça peut générer.

Ensuite pour l'eau, mais d'abord l'eau, aujourd'hui, tout le monde oublie que l'eau, parce qu'il est tombé quatre gouttes-là, mais en fait, l'eau dans le lac du Verdon par exemple, elle n'a pas remonté. Elle continue à décroître, donc c'est extrêmement grave. L'eau, la ressource en eau et la ressource en eau, même si peu soit-il que vous preniez ou que vous puisiez l'eau du canal de de Provence, elle vient du Verdon et cette eau, elle mériterait d'être étudiée par rapport aux priorités, aux priorités des usages. Donc la priorité des usages, à mon avis, ce n'est pas les avions et les bateaux parce qu'aujourd'hui on est en récession économique et c'est... certes, il faut des alternatives aux énergies fossiles, on n'est pas contre l'hydrogène, ce qu'on est..., on est contre, c'est l'hydrogène en milieu urbain, parce que l'hydrogène c'est explosif et inflammable. Voilà déjà le... ça, et voilà et je voulais savoir si... vous stockiez aussi, s'il y avait du stockage ?

Denis Grisoni : Oui, il y aura du stockage.

Danièle Guieu : Et les dangers du stockage ?

Denis Grisoni : D'accord, si nous pourrions à un moment donné passer à la suite... Nous allons parler notamment, des études de danger.

Annie Augier : Alors, 2/3 demandes de prise de parole. Monsieur puis Madame, et on terminera avec Monsieur au milieu avec le chemise bleue.

Olivier Foulon : Oui, pardon de reprendre à nouveau la parole. Je vais, je vais vous parler en tant qu'entrepreneur, un tout petit entrepreneur face à un gros entrepreneur, simplement sur trois dimensions du projet. 1, la croissance. Entrepreneur qui ne parle pas de croissance ? Alors j'ai bien compris que vous alliez vers une stratégie multisite après, mais bon, ici on regarde Gardanne faut même en regardant, c'est important d'être plus clair. Parce que créer 50 emplois au départ et puis éventuellement 150 emplois indirects, c'est une chose. Mais à horizon 24 ans, comme vous projetiez tout à l'heure, qu'est-ce que ça peut donner ? Donc la question de votre croissance, elle m'importe parce qu'on a intérêt, si ça se faisait, a priori pas ici, mais ailleurs, que vous réussissiez. Vous êtes une entreprise française et vous êtes du Pays d'Aix, donc on vous aime.

La deuxième chose, c'est la pérennité. La pérennité, c'est comment vous garantissez que vous, investissant dans ce projet-là on ne va pas se retrouver comme ça a été le cas avec Pechiney qui a changé 4 fois de propriétaire, donc vous savez, dans le grand Monopoly mondial de l'industrie 4 ou 5 fois de propriétaire, ce qui fait que les mecs ils viennent, ils investissent, ils prennent l'outil pendant 5 ans et ils n'investissent pas dans l'outil de travail. Et après, c'est des salariés aussi qui se retrouvent sur le carreau au passage. Pareil pour la centrale. Moi, ça, j'ai été 20 ans Gardannais, j'ai connu 4 ou 5 changements de noms de chacune de ces industries, et donc si y a des industries qui semblent, je dis bien si hein, attention, c'est la pérennité. Il faut garantir une pérennité. Et le 3^e point, c'est un truc dont je ne suis pas un spécialiste encore une fois, mais dont j'ai entendu un peu parler, j'ai dit, mais il y a des industries, comme ça a été évoqué tout à l'heure, qui naissent, qui vivent et qui meurent, c'est un cycle général d'entreprises, voire de conception technologique. OK, si dans 15 ans ou 20 ans, la technologie là hop c'est plus ça, c'est autre chose. Est-ce qu'on a provisionné le démantèlement de l'histoire ? Parce que tous les démantèlements des centrales nucléaires ou tout un tas d'autres sites industriels aujourd'hui, bah c'est nous qui le payons, ce n'est pas les industriels qui ont créé le truc au début. Enfin il me semble. Voilà donc je juste sur ces 3 points-là du cycle de vie de votre projet ?

Cyril Dufau-Sansot : C'est intéressant, je commence par la dernière question sur le démantèlement et là, je rebondis sur un élément qu'a donné Madame Vartanian tout à l'heure, c'est quelque chose qui est pris en compte dans l'étude d'impact et c'est donc quelque chose que le maître d'ouvrage doit démontrer aux services de l'État, c'est qu'il a pris en compte le démantèlement et dans le plan d'affaires du projet, il y a le coût de démantèlement qui est inclus.

Donc effectivement, on n'est pas sur des projets portés par l'État qui servent à un service public X ou Y, là on est sur une entreprise privée qui respecte un code et des règlements. Donc oui, le démantèlement est prévu, même si dans le cadre de la pérennité du projet et des emplois... Bien évidemment, si dans 15 ans, à la fin des premiers contrats de vente, qu'on a des produits, il y a une rupture technologique et environnementale qui se présente, qui permet d'être plus compétitif, hé ben, on regardera les investissements à apporter sur le site pour garder sa compétitivité, ça c'est clair. Parce qu'on est dans une démarche, nous on n'est pas un développeur de projets et je vous l'ai montré dans la diapositive tout à l'heure, c'est qu'on veut aller jusqu'à l'exploitation. Alors bien sûr, vous allez me dire, effectivement, vous l'avez mentionné, il y a des gens qui viennent, qui exploitent 5 ans et puis qui, qui revendent et qui s'en vont. Bon, ça dépend des valeurs de l'entreprise, les valeurs de notre entreprise, c'est que ses actionnaires majoritaires aujourd'hui, ce n'est pas des fonds qui veulent revendre l'entreprise dans 5 ans, et notamment les actionnaires majoritaires, c'est en partie les fondateurs et on est dans un engagement de cycle long. Et puis on a Technip également, qui est actionnaire de l'entreprise, et on s'inscrit dans un cycle long. Donc oui, notre volonté c'est de pérenniser grâce à notre objectif d'entreprise qui n'est pas de valoriser et faire x fois l'EBITDA dans 5 ans.

Ce n'est pas le but. Parce que la croissance de l'entreprise... Bon, on prend une entreprise industrielle, on prend un site industriel, on prend une raffinerie. Bon, une raffinerie, elle est installée, elle a une capacité, on peut faire des investissements X ou Y, mais elle est là et le propriétaire de la raffinerie s'il veut croître, hé ben il va en faire d'autres ailleurs. Et nous c'est notre ambition dès le départ. Comme on veut décarboner les secteurs émissifs, et notamment du transport, c'est partout dans le monde en parallèle, c'est de trouver des sites où on va pouvoir produire des carburants renouvelables et surtout de l'hydrogène, parce que notre ambition, c'est vraiment l'hydrogène à long terme, de façon compétitive. Et donc de croître par le déploiement de sites et de procédés. Parce que la vision de court terme, c'est de mettre à disposition des carburants renouvelables parce qu'il y a un besoin tout de suite de décarboner ces secteurs-là mais la vision de long terme, c'est de se dire : bon, il y a une transformation technologique qui va arriver, et probablement l'hydrogène et l'usage de l'hydrogène direct, sera une solution. Et nous on y croit. Donc on se dit qu'on aura déjà ces sites-là, qui vont produire de l'hydrogène, qui vont être amortis et qui vont être compétitifs.

Annie Augier : On a 2... heu, la réponse est complète... Enfin c'est ce que... ? On a traité... Il y a une demande de prise de parole ici au premier rang. Et puis Monsieur au 3e avec la chemise bleue.

Annie Lisée : Rebonsoir, Annie Lisée de nouveau. Je me pose des questions par rapport au projet global. C'est peut-être le Monsieur qui vous couve du regard, qui va nous répondre et qui ne s'est pas présenté parce que nous on se présente, mais vous, ne vous vous présentez pas.

Annie Augier : On l'a fait en début de présentation, Madame...

Annie Lisée : Oui, non, non, le Monsieur qui est là, il me regarde. Oh, je n'ai pas l'honneur de le connaître et je le regrette. Ouais, bonsoir... Monsieur (*le monsieur répond bonsoir hors micro, c'est audible. Annie Lisée s'adresse à lui directement*). Non, vous avez... je ne sais pas, vous avez l'air très impliqué (*rires dans la salle, bruits*) et euh, on voit, on ne sait pas qui vous êtes (*rires dans la salle, bruits*), donc comme on est dans les présentations (*rires dans la salle, bruits*) ...et heu... et la connaissance du projet... mais je vous donnerai le micro tout à l'heure... donc heu... si Madame veut bien, si Madame veut bien ! Donc, moi... (*intervention coupée*)

Annie Augier : Un comique de situation qui, d'un seul coup, s'installe dans cette réunion ?

Annie Lisée : C'est fort, hein !? ... Non, c'est un peu, on n'a pas mangé...

Annie Augier : Une forme de talent ?

Annie Lisée : Vous ne donnez pas à boire...

Annie Augier : Une forme de talent...?

Annie Lisée : Il faut se détendre un peu quoi ! Un peu de détente... Donc mes questions sont très sérieuses. La première c'est quand on... actuellement, quand on monte un projet de cette importance et même des projets encore plus importants que le vôtre, on est tenu d'investir dans l'intérêt général, sur une proportion, un budget proportionnel au budget que l'on investit, donc je me demande dans quel projet, dans quelle mission d'intérêt général, vous vous êtes impliqué pour répondre et satisfaire à cette obligation ?

La deuxième question, c'est nous... Il est évident que nous subissons un préjudice, et que tout préjudice doit être réparé. Comment avez-vous envisagé de réparer le préjudice que vous allez causer ? (*dénégations du maître d'ouvrage*). Pour vous, il n'y a pas de préjudice ! Mais nous démontrerons qu'il y a un préjudice !

Et la troisième question, c'est comment les autorités publiques versent à une entreprise privée qui va chercher des fonds même au Québec, 1/3 de son budget : 150 millions d'euros ! Pourquoi notre argent ? Et en vertu de quoi vous a-t-il été confié ? Voilà, je ne sais pas si vous avez noté, mais je me souviens de mes questions, donc je vous reposerai au fur et à mesure si vous voulez, parce que vous ne pouvez pas répondre à toutes en même temps.

Cyril Dufau-Sansot : Alors sur le niveau de subvention du projet, ça s'inscrit justement dans les politiques définies par l'État et qui ont été présentées lors de la 2e réunion publique. Puisque l'Etat, justement, pousse la décarbonation et la décarbonation de ces secteurs-là avec des programmes de subventions, pour qu'il y ait des projets qui se mettent en place, pour qu'il y ait des technologies françaises qui se, qui se mettent en place et notamment, je prends un exemple, c'est la Feuille de route hydrogène qui a été mise en place par l'État en septembre 2020, qui a débouché sur des appels à projets pour que l'État puisse justement aider ces projets à émerger avec des subventions. Donc, c'est dans ce cadre-là et on rentre dans un cadre, donc il n'y a pas de caractère occulte. C'est dans le cadre...(*protestation d'Annie Lisée : « oui, non, mais... Intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*)

Cyril Dufau-Sansot : ...Ben écoutez, vous jouez sur les mots, on ne va pas pouvoir avancer beaucoup... Donc il y a une politique qui est en place qui définit des programmes de subventions, donc on répond à ces programmes de subventions. Ces programmes de subventions, souvent ils sont là pour permettre à une filière d'émerger. (*Intervention d'Annie Lisée sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*)

Cyril Dufau-Sansot : Voilà. Donc on va rentrer ensuite dans les impacts, et les enjeux et les risques du projet. Et vous parliez d'investissement dans l'intérêt général. Hé bien l'investissement qu'on fait nous, à titre privé, qui est quand même la majorité des financements, c'est des financements privés. Il va servir l'intérêt général de la décarbonation (*Intervention d'Annie Lisée sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*) .

Cyril Dufau-Sansot : Après, l'intérêt oui, je sais très bien ce que vous voulez dire, mais l'intérêt de la concertation est justement peut-être d'identifier des projets d'intérêts généraux qui vont de façon obligatoire nous obliger à participer. Pour l'instant on... (*protestation d'Annie Lisée*) (*Intervention d'Annie Lisée sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*)

Cyril Dufau-Sansot : Il n'est pas question de nous redorer le blason puisque tout simplement, on est convaincus de ce qu'on fait, mais on s'inscrit dans un cadre réglementaire. Voilà.

Et quant au préjudice potentiel que vous avez mentionné, bon, on va évaluer dans les diapositives suivantes, on va vous présenter

notre méthodologie pour l'identification et la minimisation des impacts et des risques, pour maîtriser tout préjudice potentiel, qui sont liés au projet lui-même. Après, libre à vous d'aller voir les services de l'État pour tout autre préjudice.

Annie Augier : Bon, nous sommes à 1h, presque 20, d'intervention sur cette question. On va accueillir Delphine Cahelo, qui est ingénieur expert en quantification des risques pour la société Technip Energie, et on a imaginé de traiter les impacts de trois natures différentes. Le premier volet sera consacré aux impacts du projet sur son potentiel site d'implantation. La deuxième série d'impacts qui sera présentée à vous ce soir, seront ceux qui sont considérés dans le voisinage du projet. Et puis troisième catégorie, ce sont les impacts qui, potentiellement seraient à l'échelle du territoire du projet. On aura donc, même principe, une proposition de prendre vos questions et avis à l'issue de ces 3 points. Je vous propose donc qu'on commence avec le point numéro 1, sur les impacts du projet sur son potentiel site et la diapo suivante s'il vous plaît ? Et on débute.

Denis Grisoni : Bonjour à toutes et à tous. Alors, on va faire un état actuel du site sur lequel le projet Hynovera s'implanterait. Donc voici une vue aérienne de la Centrale Provence, vous voyez à droite le tas de charbon, et le projet Hynovera serait à la place d'une partie de ce tas de charbon, et une des projections des unités de production du projet Hynovera en... bardé de blanc. On peut passer à la suite.

Donc, un des enjeux c'est la biomasse, une des ressources du projet Hynovera, je ne vais pas refaire le débat qu'il y a eu la semaine dernière, donc je vais juste rappeler les hypothèses de travail sur l'approvisionnement de la biomasse ainsi que ses besoins.

Une ressource que nous n'avons pas encore abordée, qui fera l'objet de ce débat aujourd'hui, c'est la consommation potentielle en eau. Hynovera s'approvisionnerait au canal de Provence qui prélève 4 % des réserves de la Durance et du Verdon. Et sur les 4 %, on peut passer à la slide suivante, et sur les 4 %, 0,26 % des prélèvements seraient effectués dans la phase 1 et 0,37 % dans la phase 2.

Cyril Dufau-Sansot : Sur la partie électricité, sur des documents émanant de RTE, on voit en haut que la région est très bien desservie par beaucoup d'outils de production d'énergies et notamment d'énergies renouvelables avec des barrages, et le site de la centrale de Provence est sur un nœud qui lui permet d'être alimentée assez facilement et avec des volumes d'énergies conséquents.

Ce qui est important aussi de comprendre, et j'en ai parlé tout à l'heure, la région s'est dotée d'une feuille de route qui s'appelle le SRADDET, qui définit des objectifs notamment en termes de déploiement des énergies renouvelables et donc les courbes que vous voyez là sont les objectifs de déploiement à 2030 des capacités de production d'énergies renouvelables, qui fait que le projet, - on va passer au point d'après s'il vous plaît, - le projet va s'approvisionner auprès de producteurs d'énergies renouvelables, comme je l'ai dit, selon un schéma qu'on appelle un PPA en anglais, qui est un contrat long terme d'approvisionnement entre un consommateur et, un et ou des producteurs, donc y a un contrat qui est signé directement entre les deux, le consommateur achetant la production de ce producteur et le cheminement de l'énergie se fait par le réseau électrique. Donc le producteur injecte dans le réseau et le consommateur prend l'énergie sur le réseau avec une vérification qu'on ait une concomitance et un ajustement entre la production et la consommation.

Denis Grisoni : Alors un autre enjeu qui a été mis en évidence lors des précédentes réunions, c'est les accès au site, aussi bien pour les matières premières, les produits que pour les accès des salariés et des prestataires externes. Donc en ce qui concerne l'accès des salariés et des prestataires externes, ils seraient faits à partir de la route du stade. Cependant, pour limiter la circulation, HY2GEN favoriserait et inciterait le covoiturage, les transports publics et réfléchit aussi à une possibilité de desserte (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*) et réfléchit aussi à une possibilité de desserte dédiée au transport des salariés entre des sites de collecte et des points dédiés, avec la gare de Gardanne par exemple. Donc on peut revenir sur la slide précédente ?

L'image qu'on vous présente montre clairement la voie ferrée qui représente une alternative aux transports par camion. Dans ces circonstances, nous étudions la possibilité de remplacer les transports poids lourds de biomasse et de produits finis par des wagons. Sur la biomasse, on aura un équivalent des 20 poids lourds/jour par 20 wagons. Sur le kérosène, diesel et méthanol, un équivalent en wagons de 16 poids lourds. Par contre le naphta et les scories seraient conservées en transport par camions, à savoir 4 poids lourds par jour pour le naphta et 2 poids lourds par semaine pour les scories. (*intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : On enchaîne.

Denis Grisoni : Donc l'intégration paysagère des unités de production, je ne vais pas rappeler les trois points qui ont été évoqués lors du début de la présente réunion, par contre l'intégration paysagère tiendrait compte de 15 % de végétalisation, et puis HY2GEN envisagerait de proposer plusieurs projets en collaboration avec des architectes industriels et ainsi qu'avec le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement 13 (CAUE 13). Je vais maintenant passer la parole à Delphine Cahelo.

Delphine Cahelo : Bonsoir, concernant les bruits et les vibrations, c'est un aspect qui sera étudié aujourd'hui dans le cadre de l'étude d'impact mentionnée notamment par la représentante de la DREAL. Dans le cadre de cette étude, nous allons identifier et

caractériser les sources potentielles de bruits et de vibrations sur le site. Ensuite, nous allons analyser les impacts qui sont susceptibles d'être engendrés par ces installations, notamment par des études de simulation acoustique, et ceci afin de définir ensuite des mesures pour prévenir ces potentiels impacts.

Ces mesures, c'est par exemple dans le choix des équipements qui seront mis en place, c'est... sur l'implantation sur le site, également dans le confinement de certaines installations.

Une fois que l'installation sera mise en service, il y aura aussi un suivi par des études acoustiques qui sont faites régulièrement et des mesures régulières, en conformité avec la réglementation existante.

Au sujet de la qualité de l'air, c'est également un aspect qui fait partie de l'étude d'impact, qui sera étudié et conformément aux arrêtés qui existent et qui réglementent les rejets. Donc, pour ce faire, on va identifier toutes les émissions atmosphériques qu'on peut avoir sur les installations du projet : les cheminées, les événements, etc. On va caractériser ces rejets, en termes de débit, composition, température, odeur, pour ensuite les analyser et voir les impacts qui sont susceptibles d'être engendrés sur l'environnement.

Dans ce contexte-là, une étude de quantification des risques sanitaires, comme déjà évoqué, sera réalisée aussi, qui permettra également de définir des mesures pour prévenir ces potentiels impacts. Ces mesures, c'est par exemple de réinjecter certains flux émis par le procédé dans le procédé, ou de capter, traiter, filtrer certaines émissions ou encore de confiner certaines installations. À nouveau, dans le cadre de la mise en service des installations, un suivi sera mis en place avec des mesures en continu au niveau des différents points de rejet des émissions atmosphériques.

Concernant la luminosité, c'est à nouveau un point qui est étudié dans le cadre de l'étude d'impact. Concernant le projet Hynovera, il s'inscrit dans un contexte lumineux d'un site industriel existant. Au jour d'aujourd'hui, on estime l'impact sur la luminosité faible. (*protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : Et on poursuit avec les impacts à l'échelle du territoire du projet.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, donc les impacts à l'échelle du territoire, parce qu'on a vu le site et son environnement, donc à l'échelle du territoire. Bon, je ne reviens pas sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du projet par rapport à son équivalent fossile, mais également, à l'échelle du territoire, un évitement d'émissions de gaz à effet de serre par l'usage des carburants renouvelables, que ce soit de par la neutralité du CO₂ qui va être émis ou par la réduction ou l'absence de polluants, intrinsèques aux carburants fossiles, tel que le soufre, les particules fines ou les cendres par exemple. Alors, on a également en termes d'impact, les retombées économiques et fiscales générées par le projet, à la fois localement et nationalement.

Donc localement, les taxes locales sont représentées par la Contribution Economique Territoriale, la CET qui est un impôt local qui a 2 composantes : la CFE, la cotisation foncière des entreprises, et qui taxe en fait les bâtis d'un projet et qui représenterait une taxe d'environ 1,5 million € par an pour le projet et la taxe sur la valeur ajoutée, qui représenterait pour le projet environ 500 000€ par an, donc 2 millions d'euros par an localement, de retombées économiques.

Et puis, au niveau national, l'impôt sur les sociétés ferait que la contribution du projet serait d'environ 12 millions d'euros par an, qui permet de démontrer qu'en un peu plus de 10 ans, le projet a remboursé les subventions versées.

Denis Grisoni : Donc, nous passons aux bénéfiques suivants en termes de territoire. (*protestations dans la salle*)

Annie Augier : On va finir l'ensemble des impacts...

Denis Grisoni : Et après on abordera, il y aura une... (*protestations dans la salle*). Donc... Est-ce que vous me permettez de continuer ? Merci, c'est aimable. Donc, en termes de d'emploi et de formation, il y aura 2 phases. La première phase, c'est la phase de construction qui s'étalera sur 3 ans et qui générerait à peu près entre 500 et 1 000 personnes en présence sur le territoire. Il y aura des emplois directs dus à la construction-même, dans différents secteurs, chaudronnerie, électricité et BTP, et des bénéfiques pour les filières telles que la restauration et l'hébergement.

Dans une 2e phase, qui sera la phase d'exploitation, il y aurait en emplois directs 50 à 60 emplois dans différents domaines de compétences, que je ne vais pas tous lister : production, maintenance, achats, etc. Et puis des emplois, environ 150 personnes, dont les filières bois, maintenance ou logistique, pourraient bénéficier.

Et ensuite, le projet Hynovera participerait à la formation et à la création dans l'enseignement de nouvelles filières sur l'hydrogène, sur les énergies renouvelables, ou sur le bois.

Annie Augier : Alors, on est au terme de cette partie sur les impacts, donc ce qu'on va vous proposer, même type d'exercice que tout à l'heure, on va prendre les questions qui portent évidemment sur ce qui vient de vous être présenté. Monsieur qui êtes au fond ? (*Interruption par Vincent Delcroix*)

Vincent Delcroix : Voilà, j'aimerais avoir la primauté de la première question, s'il vous plaît, il y a une question qui est passée inaperçue, enfin, qui a été posée, dont la réponse est passée inaperçue. C'est ce qui concerne la torchère. Donc je voudrais que le maître d'ouvrage nous dise...

Annie Augier : C'est dans les risques...

Vincent Delcroix : ...s'il y a une, deux, trois torchères ? Quels sont les modes de fonctionnement de cette torchère : savoir si elle sera utilisée en permanence ou de manière sporadique, si ça fait du bruit, si ça émet des particules fines ? Et... ça doit être à peu près tout.

Denis Grisoni : Donc Monsieur Delcroix je vais vous répondre, si vous me permettez, cela fera l'objet des questions-réponses qui sont dans la 3e partie en risques potentiels, ça ne fait pas partie des impacts directs.

Vincent Delcroix : Non mais là, moi je vous parle des impacts § C'est à dire... Ah oui, d'accord, oui, parce que, d'accord, donc c'est... Donc, si j'ai bien compris ça veut dire que vous n'utiliserez la torchère qu'en cas d'incident ?

Denis Grisoni : C'est ce qui va être présenté et...

Vincent Delcroix : D'accord, alors excusez-moi...

Hervé Rigaud : Je voudrais... Je suis venu quasiment exprès sur le thème de l'impact et je constate qu'il est 10h ou près de 10h et que ce sujet a été retardé pour un débat sur la concertation où on nous a un peu endormis, sur la DREAL qui nous a totalement endormis qui nous a servi à rien, pour nous dire qu'il n'y a pas d'études en fait aujourd'hui, on est endormis un petit peu sur l'impact « ah mais les études vont être faites », mais la question qui est posée aujourd'hui concrètement, la question qui est posée par, pour les riverains, en tous les cas, c'est quel impact en termes de nuisance sonore ? En termes de nuisance sur les particules, etc ? Parce que sinon je pourrais vous dire une chose, revenez dans 2/3 mois quand les études seront réellement faites, qu'on puisse avoir des réponses pour avoir des questions réelles à poser. Sinon aujourd'hui encore une fois... (*applaudissements*)

Annie Augier : Je ne suis pas certaine qu'on ait entendu votre nom, Monsieur ?

Hervé Rigaud : Monsieur Hervé Rigaud, pardon, pas très éloigné... Habitant, pas très éloigné de la centrale en l'occurrence.

Annie Augier : Merci.

Hervé Rigaud : Donc, j'aimerais dans ces cas-là, avant de lancer le projet, plus concrètement, de dire voilà, en l'occurrence, les études ont été faites, puisque le projet avance. Donc je pense être capable de faire une véritable étude, une véritable analyse comme vous avez vous-même sur la situation en termes de particules, en termes de nuisances sonores, en termes de problèmes de transport, etc. Pour dire, voilà, près de l'avenue du stade, il y aura x camions par jour, il y aura x trains par jour, il y aura x ceci, cela et effectivement, nous aurons des nuisances et effectivement, comment l'entreprise HY2GEN prendra en considération ces nuisances ? Parce que, aujourd'hui tout ce qu'on sortira de la réunion, avec beaucoup d'absences qui sont des gens qui sont beaucoup partis, en tout cas la moitié de la salle est quasiment partie, c'est qu'on n'a pas de réponse. On part dans le flou et je crois qu'en fait dans cette situation-là, on nous a énormément endormis. Effectivement, la question de la torchère devait se poser. Parce que ce n'est pas normal que sur... Symboliquement, en tout cas, je sais pas ce qu'il en est exactement réellement, ce que... je suis, ni ingénieur, ni quoi que ce soit, mais symboliquement, c'est ce qui va... ce qui se remarque au niveau de la... de ce qu'il a, des des... Ce que les gens vont... en disant mais quelles réponses on a eu aujourd'hui dans cette réunion ? « Ah ben t'auras une étude dans un mois, 2 mois, voire un an pour... Un peu plus tard, tu auras une étude de la DREAL...

Annie Augier : Oui, je crois que nous avons bien compris le sens de votre intervention

Hervé Rigaud : je crois que en tant que riverain, je crois que la seule chose qu'on peut dire, c'est que il n'y a pas de réponse concrète et on ne peut que rejeter en tous cas c'est mon point de vue, le, le dossier, merci. (*applaudissements*)

Annie Augier : Alors, on est toujours lié à la temporalité, hein, je pense, des informations présentées pendant une concertation publique...

Denis Grisoni : C'est un avis, mais on va apporter quelques éléments, quelques compléments de réponse. Comme il a été indiqué en début de réunion, nous en sommes au début du projet. Nous avons fait le choix de faire la concertation en début de projet pour permettre au grand public, aux acteurs du territoire, de mettre en perspective les attentes et les enjeux eu égard à ce projet. Alors il est évident que nous n'avons pas toutes les réponses à ce jour. Nous avons exposé à travers la DREAL et à travers les méthodologies, ce que nous allons utiliser et dans quel ordre nous allons faire les études d'impact.

Maintenant, je vais vous présenter la planche 3 9, où vous allez avoir le déroulé du projet. Donc, ce qu'il faut retenir en attendant la slide, voilà... Ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes dans la phase bleue, c'est à dire que nous émettons un certain nombre d'hypothèses et, comme nous le verrons dans la 3e partie, un des aspects fondamentaux pour les dangers, pour les risques, c'est les différents scénarios d'implantation. Aujourd'hui nous en sommes là, nous en sommes au tout début du projet. Ensuite, cette étude de faisabilité va prendre fin d'ici la fin de l'année. À la suite de cette étude, si le projet aboutit, si le projet est mis..., je dirais dans sa phase suivante, il faut savoir qu'un dossier d'instruction à la DREAL, on nous a dit que ça prenait plusieurs mois, c'est entre 12 et 18 mois. Cela demande un certain nombre d'études, un dossier à la DREAL, ça représente entre 8000, 10 000, voire 15 000 pages de documents (*protestations d'un homme dans la salle*). Excusez-moi Monsieur, je réponds aux commentaires et si vous

voulez poser une question, je vous répondrai après. Donc, comme nous sommes au début et comme nous avons fait le choix de présenter le projet en début de concertation, toutes les réponses ne sont pas à la disposition.

Annie Augier : Alors, est-ce que vous avez d'autres éléments à compléter sur la temporalité de la concertation ? Alors, on a une demande de prise de parole de Madame qui est juste là, au milieu, de ?

Laurence Langlet : Bonjour Madame Langlet de Gardanne. On pourrait remettre les 4 étapes là, que vous venez de présenter, juste pour voir, s'il vous plaît ? Sur la première étape on voit étude de danger d'accord ? Donc là on n'a pas parlé de danger, on est dans la première étape mais vous n'en avez pas parlé Monsieur... Je suis désolée les noms je ne sais pas, où en fait il y a le pilote, le truc pilote ? C'est un petit projet, c'est un petit Hynovera, le pilote ?

Denis Grisoni : Non

Laurence Langlet : Pas du tout, ce n'est pas du Fischer Tropsch, c'est pas tout ça ?

Denis Grisoni : Je réponds à la première question, et après je passerai à la réponse. Oui, nous sommes en pleine étude de danger. Comme je l'ai dit, ça sera présenté à la 3e partie. Un élément fondamental est l'implantation de toutes les unités de production sur le périmètre de l'usine. À partir de là, nous pourrions finaliser des études de dangers aujourd'hui, nous sommes au début du projet, nous sommes obligés d'envisager différents scénarios d'implantation. J'en parlerai dans la 3e partie. Et c'est aussi tout l'intérêt de la concertation, d'échanger avec le public...

Laurence Langlet : Parce que le seul chiffre qu'on a depuis le début, c'est les moins 93 %, donc je pense que c'est un leitmotiv qui revient tout au long de votre démonstration pour qu'on se rappelle qu'à moins 93 % d'émissions de CO₂, bon, je pense qu'on l'a compris. C'est le seul chiffre, hein, qu'on ait. Donc ne vous inquiétez pas, on le sait. Par contre moi j'avais compris que le Monsieur, c'était un procédé, c'est le procédé que vous allez utiliser, donc je pense que quand ce procédé a été mis en œuvre à une petite échelle, on a à une petite échelle les impacts, c'est à dire ce qu'on va déverser dans l'air, ce que ça va coûter, ce que ça... Petite échelle... Donc petite échelle, ramenée à une grosse échelle. Je pense qu'il y a des logiciels, il y a des ingénieurs qui ont dû sortir un truc comme ça ?

Denis Grisoni : Je laisse la parole à Monsieur Bournay.

Laurent Bournay : Moi je vais vous répondre par rapport à ce pilote qui est essentiellement situé à Dunkerque. Donc effectivement, il y a eu des études qui ont été faites pour implanter ce pilote. Là ou faut quand même que je vous alerte, c'est sur la similitude entre les 2 objets.

Laurence Langlet : Non je ne parle pas du site, je vous parle du procédé.

Laurent Bournay : Oui, tout à fait, Je vous parle de l'installation même qui est à Dunkerque,

Laurence Langlet : donc le procédé c'est le même quel que soit le site, on a la même chose ?

Laurent Bournay : Mais l'objet, l'objectif n'est pas le même. Je suis obligé de vous le dire, c'est la vérité. L'objectif de l'unité de Dunkerque, c'est d'étudier des technologies et de faire des tests.

Laurence Langlet : Et quand on teste, on ne regarde pas l'impact que ça a... (*protestations*)

Annie Augier : Attendez, laissez peut-être juste terminer les éléments de réponse, Madame.

Laurence Langlet : Ben j'échange. Quand on teste, on n'a pas les éléments de l'impact ?

Laurent Bournay : Oui, mais c'est ils ne sont pas forcément représentatifs de ce futur objet. On en est même éloigné parce que... je vais vous donner un exemple concret...

Laurence Langlet : Non, non, c'est bon, j'ai compris ce que vous avez dit, c'est à dire que Hynovera est en train d'utiliser un procédé que vous avez testé, dont on ne peut pas dire si nous, ça va être bien ou pas bien puisqu'on n'est pas dans le même domaine, c'est à dire que c'est comme si moi je me basais sur un bleu pour faire un vêtement et qu'en fait ce bleu, ben je ne suis pas sûre que ça soit le bon.

Cyril Dufau-Sansot : Je veux juste rappeler ce que Monsieur Laurent Bournay a dit à la fin de son exposé, c'est que l'ensemble des briques technologiques du projet de Dunkerque sont des briques qui sont industrialisées et matures dans le domaine de l'industrie.

Laurence Langlet : Donc, si elles sont matures dans le domaine de l'industrie, elles ont aussi cette maturité de l'impact.

Cyril Dufau-Sansot : Mais bien sûr, c'est...

Laurence Langlet : que vous, vous pouvez ramener sur votre projet...

Cyril Dufau-Sansot : C'est tout à fait l'objet des études d'impact et des études de danger.

Laurence Langlet : Voilà donc, pourquoi, aujourd'hui, par rapport à, en similitude, on n'a pas l'impact sur votre futur projet ? On ne se sert pas, vous servez du produit à la base pour dire on va utiliser ce qui a été fait à Dunkerque pour nous, mais au niveau de l'impact donc c'est pas bon. C'est, on n'est pas dans le même domaine. Je ne comprends pas ?

Cyril Dufau-Sansot : Non, non, alors pour préciser là-dessus, comme l'a dit Monsieur Grisoni, l'implantation des équipements sur le site, déterminent directement l'impact. Donc, nous ce qui est important dans cette concertation, c'est d'échanger avec vous sur les craintes et les attentes et la vision du public pour, déterminer où est-ce que vous voyez des risques, où est-ce que vous voulez,

Laurence Langlet : on ne peut pas voir où sont les risques, on est pas professionnels !

Cyril Dufau-Sansot : attendez ? (*protestations*). Laissez-moi finir. Moi je vous ai laissé parler, laissez-moi finir... Et derrière de déterminer la taille des équipements, peut-être que le projet à la fin de la concertation, on va le faire plus petit ou pas, on ne sait pas. Et où est ce qu'on va mettre les équipements qui vont générer les impacts ? Par contre, par contre, si on veut passer à l'étape d'après et obtenir une autorisation d'exploiter suite à l'instruction du dossier d'autorisation et à l'enquête publique, il faut qu'on démontre qu'on respecte la réglementation et donc toutes les émissions et tous les impacts sont en dessous des seuils réglementaires. Ca on s'y engage.

Laurence Langlet : D'accord, donc vous voulez que nous on vous dise quels impacts on est capables d'accepter sans nous présenter quels impacts il y a ? Alors, je suis peut-être blonde, OK, mais là je ne peux pas, je ne peux pas comprendre. C'est à dire que moi je ne peux pas vous proposer un avis sur quelque chose que vous ne me présentez pas. Vous m'avez présenté un projet, mais nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qu'on va vivre au quotidien. Or aujourd'hui, le seul chiffre que j'ai, c'est moins 93 % d'émissions de CO₂ par rapport à un carburant « autre chose ». (*protestations*) Non, mais c'est le seul chiffre que j'ai, donc c'est que ça... Je ne peux pas vous dire en sortant l'impact ah ouais non finalement je n'ai rien puisque vous nous dites à chaque fois on doit attendre la fin.

Annie Augier : Je crois qu'on a compris. Oui, OK, on a compris votre propos, Monsieur Delcroix, vous disiez ?

Laurence Langlet : On est sur une concertation sur les impacts, on ne nous présente pas...

Annie Augier : Mais c'est précisément ce que Monsieur Delcroix disait en préambule sur la temporalité de la concertation. Je pense que vous pouvez peut-être repréciser le point que vous évoquiez en préambule, Monsieur Delcroix, sur la saisine de la CNDP, la manière dont le la CNDP étudie les projets qui lui sont présentés, la temporalité de cette saisine ?

Cyril Dufau-Sansot : Ce qui est important, juste avant Monsieur Delcroix, si vous me permettez. Nous, notre intérêt, c'est de vous présenter quels sont les impacts potentiels aujourd'hui, vous l'avez bien compris, vu la phase préliminaire, on n'est pas en quantification de ces impacts. La seule chose, c'est que, notre objectif, on va le voir après, c'est de réduire ou éliminer les impacts. Voilà, c'est tout, c'est tout. *Protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*

Annie Augier : Alors, Monsieur avec la veste en jean là devant, devant vous ? Voilà.

Monsieur Marc : Monsieur Marc, riverain. Je suis quand même très étonné que vous n'ayez pas de chiffres à nous apporter, car il y a des usines du même type qui sont actuellement en cours de construction dans d'autres pays qui concernent justement la multinationale on va dire, en Norvège, aux États-Unis, au Canada et tout le reste, donc je suis quand même très étonné que vous n'ayez pas de chiffres d'impact à ce sujet.

Cyril Dufau-Sansot : Aujourd'hui, on n'a pas de projet en fonctionnement et dans un stade plus avancé que celui-ci, sur la technologie Hynovera. On a d'autres projets dans le monde qui sont sur d'autres technologies pour faire les mêmes produits par exemple, ou sur d'autres produits.

Monsieur Marc : Oui, mais si, excusez-moi, si je vous entends, si dans les autres pays, il y a eu accord de construction, c'est qu'il y a quand même déjà eu des études d'impact ?

Cyril Dufau-Sansot : On n'a pas d'accord de construction, sur cette technologie là, dans d'autres pays. On n'en est pas au même au même stade d'avancement.

Monsieur Marc : Ce n'est pas ce qu'on peut lire sur certains magazines, bien renseignés, excusez-moi...

Cyril Dufau-Sansot : Vous en savez plus que moi sur mon entreprise !

Annie Augier : Alors on va prendre le commentaire ici de..., ou la question de Madame, puis ensuite on reviendra là.

Aline Frosini : Moi ça risque d'être long donc je vais passer. (*A son voisin*) Tu avais quelque chose à dire ? (*Intervention coupée*)

Luc Le Mouel : Oui, moi c'est court, c'est sur le prototype. Voilà je suis intervenu tout à l'heure, j'y reviens, parce qu'enfin, je vais vous lire ce que dit Madame Jouanno. C'est mieux ? Non, puisque... « De fait un prototype a été développé à Dunkerque pour tester le montage, la compréhension de l'innovation technique apportée, du risque industriel, du type d'intrant des produits finis, etc, sont des informations dont le public doit disposer pour pouvoir se faire son propre avis sur ce projet ». Hé, elle ne peut pas être plus claire, Madame Jouanno, vous l'êtes beaucoup moins ! Je vous demande d'amener les différents acteurs à verser les études disponibles sur ces sujets et à identifier de plus en plus en amont possible, l'éventuel besoin d'expertise complémentaire. Je vous les demande, si vous n'êtes pas capable de les amener, c'est que votre projet n'est pas mûr ! Arrêtez-le !
(*applaudissements*)

Annie Augier : C'est, c'est... alors, c'est vous qui demandez la parole ?

Cyril Dufau-Sansot : Monsieur Le Mouel , c'est ...

Aline Frosini : Oui, c'est moi qui demande la parole, Madame Frosini...

Cyril Dufau-Sansot : C'est tout l'intérêt de la phase de concertation préliminaire. Si j'étais venu avec un projet qui était complètement finalisé, vous m'auriez reproché de ne pas avoir votre mot à dire (*protestations*). Donc oui, les études à ce jour, elles ne sont pas disponibles, elles vont être lancées, elles seront versées au dossier de d'autorisation de la DREAL.

Luc Le Mouel (*sans micro, mais une partie des propos sont audibles*) : je vous demande de dire ce que demande Mme Jouanno !

Cyril Dufau-Sansot : Donc oui, à ce jour les études ne sont pas disponibles, certaines vont être lancées et elles seront versées au dossier de demande d'autorisation pour la DREAL

Aline Frosini : Bon, ça veut dire que nous allons servir de cobayes, comme nous avons servi de cobayes pour le charbon, comme nous avons servi de cobayes pour l'alumine, comme nous avons servi de cobayes pour la biomasse. Alors moi je vais vous donner mon témoignage. Je voudrais apporter ici mon témoignage et poser une question. C'est celui des riverains de ces zones industrielles, de la Malespine, de la Palun, Jean de bouc, la Mounine... Des noms qui font parfois rire les Parisiens, certains, et qui ne, et qui fait que nous, ne... que nous, j'arrive même plus à lire tellement vous m'avez énervé, et qui fait que nous ne sommes peut-être pas pris au sérieux dans les hautes sphères, mais c'est ainsi. Nous, riverains, nous subissons quotidiennement des nuisances de tout genre, dangerosité de circulation, une départementale D6 qu'on a coupée pour faire... On a coupé notre chemin rural, sans avoir pensé à aménager la sortie des riverains ! Nous sommes, nous subissons parfois des odeurs pestilentielles de la décharge et du biogaz, Madame l'a dit, et le plus et le plus agréable de réglisse, parfois de bois, de poussière, de charbon, de bois aussi, de la carrière de pierres... Nous subissons le bruit de la circulation et des poids lourds, de l'usine VD, le ronronnement régulier de la centrale biomasse quand elle marche, et quand ce n'est pas celui, insupportable, de ses essais de démarrage de la vapeur, de cette biomasse. Bref, ça devient d'année en année in-sup-por-table ! A côté de ça, Monsieur le préfet nous invite, associations de riverains, dans des réunions ficelées d'avance, appelées commissions de suivi de site, qui n'ont rien de décisionnel, mais d'informations et d'échanges, qui devraient se réunir une fois par an et qui n'a pas été réuni depuis 4 ans pour GazelEnergie. On nous promet, en janvier 2023, on l'attend. Monsieur le préfet nous invite dans un comité de pilotage où tout a été décidé sans nous. Monsieur le sous-préfet nous invite dans une commission cadre de vie pour améliorer notre quotidien qui, en fait, avec les projets du Pacte de territoire, vont devenir encore plus insupportables. Et vous voudriez que l'on soit d'accord avec vos projets ? Vous seriez malhonnêtes, de ne nous garantir aucune nuisance. Mais êtes-vous honnête en assurant qu'il n'y en aura très peu ? Je n'ai pas fini, hein ?

Et sur le document de synthèse, page en milieu de... là... Hé, je vous en ai fait la remarque sur le marché dimanche à Gardanne, le prévisionnel de la zone d'implantation envisagée n'est pas en concordance avec celui de la page 31, 34, 47 ... Pouvez-vous préciser ou rectifier, je vous prie, ce plan prévisionnel inversé ? La voie ferrée et les réservoirs de kérosène et de naphta diesel et le reste seront donc limitrophes de la zone des entreprises du Carreau de la mine ? Mais peu importe. Question, quelle distance séparera les réservoirs des salariés des entreprises du Carreau de la mine, des scolaires et sportifs, du stade, gymnase, des écoles, du Plan de Meyreuil ? Les premières habitations du Plan de Meyreuil. Et quand je dis Plan de Meyreuil, là je fais une parenthèse parce qu'on parle toujours de Meyreuil. Mais la commune de Meyreuil s'étend dans le Montaiguet, jusqu'au Pont des Trois-Sautets côté Aix. Et nous, on ne peut que comparer les populations favorisées du Montaiguet par rapport à celles du Plan de Meyreuil, très défavorisées puisqu'au pied des cheminées.

Alors je vous le demande, Monsieur, je vous l'ai demandé, déjà, des logements de fonction sont-ils prévus pour les familles et

enfants de Monsieur le Directeur dans l'enceinte ? Comment cela pourrait rassurer les riverains que nous sommes ? Les catastrophes AZF et Toulouse ou Lubrizol à Rouen ne sont pas réservées qu'aux autres.

J'aurai encore des questions. Vous avez parlé des retombées économiques sur le plan local, sur le national, sur la métropole. Mais nous, riverains, qu'aurons-nous ? Que dalle. On n'a que dalle dans ce plan de, dans ce Pacte, nous n'avons rien. Voilà pourquoi nous, nous sommes très mécontents. Les meilleures techniques disponibles, on va encore nous dire qu'elles sont appliquées et il faudra encore partir en justice. Le seul recours que nous aurons, c'est partir en justice, sachant ce qui se passe en justice, sachant..., voilà. Quel recours avons-nous ?

Annie Augier : Allez, on conclut, si vous avez terminé ?

Aline Frosini : ...pour le bruit, pour les odeurs qui deviennent insupportables, à part de nous dire « allez loger ailleurs », comme nous a dit Monsieur le préfet, ou de nous faire respirer encore, on a respiré pendant 150 ans du charbon. On pourra en supporter d'autres. Ou si c'est ou si ce n'est pas notre usine, ça sera une autre. On renvoie toujours la faute à... ces effets cocktails. Voilà, excusez-moi, je me suis très mal exprimée parce que je suis vraiment énervée, fatiguée d'entendre tout ce que j'entends. C'est vraiment lamentable, c'est minable, je vous le dis, c'est minable. *(applaudissements)*.

Annie Augier : A-t-on des éléments de réponse ?

Denis Grisoni : Oui, j'ai noté deux questions. Donc la première, quelles sont les distances ? Je vous indiquerai lorsque nous pourrons présenter la 3e partie, la méthodologie et je le répète pour la troisième fois, ce qui est fondamental pour les études de danger, c'est l'implantation des différentes unités de production. Donc pour l'instant je ne peux pas répondre à votre question. Le deuxième point à savoir, s'il y aura des logements de fonction, je ne sais pas. Si je peux reformuler, si je peux reformuler la question, à savoir « est-ce que moi, à titre personnel ou pas, si je me sentirais en sécurité dans un logement de fonction, sur un site Seveso bas ? » La réponse est oui. *(protestations dans la salle)*

Annie Augier : Et Monsieur, allez on

... *(protestations dans la salle)*

Cyril Dufau-Sansot : par contre, en complément,

Annie Augier : pardon ? Allez, on on complète la ..

Cyril Dufau-Sansot : enEn complément, si vous, que ce soit le directeur de l'usine ou le technicien, nous favoriserons, nous favoriserons la localisation à proximité de nos employés et peut-être que certains seraient ravis d'acquérir des villas aux alentours de la centrale. *(Protestations sans micro / inaudible à l'enregistrement)*

Annie Augier : Alors on prend la question de Monsieur, oui, je vais vous proposer de vous re-présenter Monsieur, s'il vous plaît, s'il vous plaît, allez, *(Protestations sans micro / inaudible à l'enregistrement)* je vous écoute ?

Claude Calvet : Claude Calvet France Nature Environnement Bouches-du-Rhône. Donc vous voyez on bute quand même sur pas mal de points et je pense que en réalité, le vrai problème c'est le choix du site parce que vous arrivez avec un prototype industriel hein, puisque vous ne savez encore rien de ce qui va se passer. Donc avant c'était le stade de l'éprouvette à Dunkerque. Ici, c'est le prototype industriel. On ne fait pas un prototype industriel enchâssé dans une zone urbaine. Donc, déjà, on va avoir tous les problèmes que peuvent poser une expérimentation à l'échelle industrielle. En plus de ça, il y a d'autres arguments pour dire que c'est un mauvais choix. Comme la ressource biomasse, parce que vous avez pu zapper beaucoup de questions à la dernière réunion, mais il suffit de voir que GazelEnergie va être approvisionnée à plus de 50 % par du bois d'importation pour comprendre que le choix, au niveau de la ressource, n'est pas bon. Nous avons aussi le problème, donc qui est, qui est vraiment... vous l'avez vu en salle ? Les gens qui sont autour aspirent à quelque chose d'un peu plus tranquille qu'une expérimentation dont personne ne sait ce qu'il y aura. Je suis persuadé que Mme Delphine Cahelo, dans son entreprise, n'a jamais encore testé ce genre d'entreprise puisqu'elle n'a jamais existé. Donc on va tâtonner, vous ne savez pas trop ce qu'il va en sortir. Vous sortirez des mesures compensatoires pour pouvoir vous maintenir en Seveso seuil bas et nous, nous ferons comme d'habitude. On acceptera des dérogations et les gens seront... ou alors n'accepteront pas. Je vous demande maintenant de éventuellement me dire ce que vous pensez de ce choix de site parce que vous êtes là par effet d'aubaine. Il y avait de l'argent sur la table, vous venez le prendre, c'est votre droit et je ferais pareil peut-être, mais il n'est pas raisonnable de venir expérimenter une implantation industrielle dans un endroit si proche de la population. Dunkerque, ils ont bien pris soin... J'ai bien lu l'enquête publique à Dunkerque, ils ont pris soin d'être en zone industrielle, loin de tout, ils sont même isolés des usines d'à côté. *(applaudissements)*

Annie Augier : Merci Monsieur pour votre...

Cyril Dufau-Sansot : L'ensemble des briques technologiques qui sont employées dans le procédé sont déployées à l'échelle industrielle dans le monde depuis des dizaines d'années. Donc vous ne pouvez pas dire que c'est un prototype qui va tâtonner...
(*protestations, inaudible à l'enregistrement*)

Annie Augier : S'il vous plaît...

Cyril Dufau-Sansot : Ce sont des technologies qui sont connues. L'innovation c'est de les mettre ensemble, mais chaque brique est maîtrisée par ses fabricants. Donc on ne parle pas de prototype. On parle d'une, d'une (*protestations*). Donc voilà. Et le choix du site, je l'ai répété plusieurs fois, il répond à plusieurs logiques et ce n'est pas qu'une effet d'aubaine hein, c'est pas du tout ça, c'est que dans une démarche de zéro anthropisation nette, c'est à dire d'aller s'implanter sur des sites qui sont déjà industrialisés, qui bénéficient de l'ensemble des ressources nécessaires pour ce genre de projet. Désolé, mais il n'y en a pas d'autres aujourd'hui qui sont disponibles. (*protestations*).

Annie Augier : Alors, on va poursuivre la demande...

Cyril Dufau-Sansot : Le Pacte de territoire réaffirme l'avenir industriel dans la transition énergétique de ce site-là, donc nous, on s'inscrit dans les critères du Pacte. C'est des remarques qu'il faut aller faire aux services de l'État et pas à un porteur de projet privé.

Annie Augier : On poursuit sur ce sujet des impacts, je vais vous demander de vous re-présenter à nouveau pour le verbatim.

Mélanie Chaix : Mélanie Chaix, j'habite à Gardanne. Donc vous venez de dire, ce sont des technologies existantes déjà à l'échelle mondiale, développées, qui ne causent pas trop de soucis, l'innovation c'est de les mettre ensemble. Donc c'est un prototype de les mettre ensemble ? Donc, vous allez utiliser notre, vous venez de le dire...

Cyril Dufau-Sansot : Ce ne sont pas des nouvelles technologies, un prototype, c'est une nouvelle technologie

Mélanie Chaix : Vous jouez sur les mots ? Alors cette fois-ci, c'est vous. (*protestations dans la salle*).

Annie Augier : Hé, allez-y développez votre... *Protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement de Luc Le Mouel*. Mais attendez, laissez, laissez, laissez, allez-y ?

Mélanie Chaix : Depuis tout à l'heure, je lève la main parce que, on est dans les impacts. C'est la 4e fois que je vais poser la question. Vous n'êtes pas en mesure de quantifier ce que vous venez de dire Monsieur Grisoni, mais vous devez les décrire. Donc on a vraiment besoin de précisions. Quelles sont toutes les villes, toutes les rues traversées par les camions, les trains, intrants et sortants de votre usine ?

Denis Grisoni : Et je vous ai répondu, nous avons pris bonne note de cet enjeu pour les riverains, nous allons lancer les études, nous l'avons dit la dernière fois et vous serez tenus au courant. Si maintenant il y a des suggestions à faire, je les prends très au sérieux et je vous invite vraiment, très sincèrement, à nous donner vos suggestions sur le site. Je vous promets que les études seront faites en conséquence.

Annie Augier : Et alors on a...Vous avez terminé, vous avez terminé Madame ?

Mélanie Chaix : Non, il n'y a pas que Gardanne qui est concernée. En fait c'est ça, quand on nous montre le schéma c'est uniquement Gardanne, Fuveau, enfin c'est que on risque d'explosion. On sait ceux-là qui sont concernés, mais les camions qui vont traverser les villages de Luynes, d'Aix, les villages, les Alpes... pour amener le bois parce que il va pas venir d'ici, voilà tous ces villages-là, ils sont pas informés de ce que vous allez leur faire passer chez eux...

Denis Grisoni : Est-ce que vous avez noté que j'ai précisé que nous étudions une alternative qui s'appelait le ferroviaire, que nous envisageons de ne plus avoir...

Mélanie Chaix : Le ferroviaire traverse des villages...

Denis Grisoni :la biomasse, uniquement par wagon et 80 % de sortie des produits aussi par wagon. Est-ce que j'étais clair quand j'ai présenté la slide ?

Mélanie Chaix : Oui !

Denis Grisoni : Merci !

Mélanie Chaix : Mais le train passe par des villages...

Annie Augier : Alors on va continuer ici avec une demande de prise de parole de Monsieur,

Mélanie Chaix : lesquels ?

Annie Augier : puis on ira voir Monsieur avec le pull bleu.

Laurent (n'a pas donné son nom) : Oui. Rebonsoir. Donc j'en reviens, enfin, ce qu'on sait déjà. C'est déjà par rapport au bois et à la filière bois, ça pose des problèmes au voisinage puisque on a des émissions de particules énormes qui ont été constatées par... enfin, par leur relève qu'il y avait à côté donc déjà, que vous ne soyez pas basé sur ça pour dire aujourd'hui on n'en sait rien, ça me paraît énorme. Voilà, ça c'est une première question.

Au niveau des dépôts de bois, ce qu'on a déjà sur place, ça pollue déjà les et les camions, ce n'est pas une vingtaine par jour si je me trompe c'est ce que j'ai lu sur votre diapositive c'est beaucoup plus qui passent tous les jours et par des cheminements, des semis qui sont déversés, qui causent une pollution et des particules dans l'air énorme. Et quand il y a un peu de vent, tout le côté Est est emboucané par les poussières donc déjà là ce niveau-là on a un problème depuis 2018 parce qu'on l'a signalé à la DREAL, on l'a signalé par des courriers au sous-préfet, etc., rien n'a été fait. Donc comment demain ça sera fait puisqu'aujourd'hui on constate et ça ne l'est pas, à ce point-là ? La première question. Deuxième question, j'en profite. Les dépôts de bois, ils vont être conséquents, puisque je ne voudrais pas dire de bêtises mais en termes de tonnes de bois qui vont être déposées, de copeaux pour être brûlés... ils vont être entreposés à l'intérieur ou à l'extérieur comme aujourd'hui, avec tous les problèmes qu'on connaît, de poussière ? Et ça va être beaucoup plus conséquent que ce qu'il y a à l'heure actuelle sur la zone de la Sauvaire, et qui a été développée pour ça. Et lorsqu'on a vu qu'il y a peu, des camions, des camions arrivaient, c'était plus d'une vingtaine par jour, arrivaient et remplissait le l'ancien stock de charbon, c'était énorme, on avait des dunes qui étaient remplies en 2/3 jours par des camions, et qui étaient aussitôt brûlées. Donc si vous voulez, ça ne va pas être... moi, ce que j'ai lu en diapo, ça ne correspond pas à ce que moi je vois sur le terrain. Et je m'inquiète parce qu'on a des troubles respiratoires, on a des odeurs, on a... et tout ça, on l'a. Et qu'aujourd'hui, vous arriviez en nous présentant les risques potentiels et que vous ne vous soyez pas intéressés aux dossiers qu'il y a eu sur les années précédentes auprès de la DREAL, auprès de la... et qui ont été en préfecture. Je, je voilà, je me suis...

Annie Augier :ok

Denis Grisoni : d'accord donc. Je vous remercie des questions, donc un premier élément de réponse. Comme ça a été indiqué tout à l'heure par la DREAL, nous devons faire un état zéro du site, ça c'est le premier point. Le 2e point, si nous devons envisager le transport par camion de la biomasse, deux éléments de réponse : les camions seraient bâchés. D'une part, et le stockage, .. *Protestation sans micro / inaudible à l'enregistrement*

Annie Augier : Attendez, laissez le finir sa réponse

Denis Grisoni : Et le stockage serait confiné et lorsque le camion entre dans le déversoir, c'est confiné. Par ailleurs, il ne vous a pas échappé que nous travaillons sur une solution ferroviaire. Nous avons testé le 28 septembre l'arrivée d'un train sur une zone de déchargement sur le site de la centrale, nous avons déchargé 4 containers de 20 pieds en bois, ce qui supprimerait les 20 poids lourds que nous envisagions dès le départ pour le transport de la biomasse.

Annie Augier : Alors Monsieur, avec le pull bleu ? Exactement.

Cyril Dufau-Sansot : Juste un point également sur les camions. Dans le cas où il y aurait un usage de camions, on a des acteurs sur le territoire qui sont aussi prêts à passer à des tracteurs à hydrogène.

Annie Augier : : Et Monsieur, on vous laisse vous présenter et adresser votre question ou votre avis ?

Francis Agresti : Bonsoir, je suis Monsieur Francis Agresti, je suis, j'habite à Mimet mais je suis né à Gardanne. J'ai travaillé aux houillères, enfin bon je suis un natif de d'ici, quoi. Voilà donc moi je n'ai pas vraiment de questions parce que d'abord il y a beaucoup de questions qui ont été posées, il y a pas beaucoup de vraies réponses qui ont été données, donc une question de plus, de moins, ça apporterait pas grand-chose. Par contre je suis globalement d'accord avec ce qui a été dit dans la salle, concernant la biomasse, concernant l'environnement, les riverains et l'implantation du site, etc., etc. Je ne vais pas revenir dessus. Juste pour faire bref parce qu'il est tard, moi je voudrais faire part de mon sentiment, j'ai deux choses à dire, la première c'est que j'ai le sentiment qu'on est là pour cautionner, on est invité, on est un petit peu, pas « pris en otage », mais on nous présente dossier qui est bien ficelé, bien présenté, avec une belle plaquette, que voilà que beaucoup de maires ont signé. Enfin, qui est déjà bien ficelé malgré ce qu'en disent... donc moi, j'ai l'impression qu'on est là un petit peu pour cautionner cette histoire.

Et 2e, petite réflexion, C'est la troisième fois que j'assiste à la concertation, j'ai trouvé que c'était super intéressant, hein, par les échanges venant de chez vous, mais aussi beaucoup d'interventions de la salle. Et il y a quelque chose qui m'a un petit peu interpellé à chaque fois, mais peut-être que je me trompe. C'est que vous avez convié des experts dans la première concertation, ce n'est pas la semaine dernière, c'était la semaine d'avant, on avait des experts d'Airbus, on avait des experts, un monsieur de Supaéro tout ça...

Annie Augier : Oui, donc pour la table ronde sur les politiques publiques...

Francis Agresti : La semaine dernière, c'était des experts de la forêt et c'était très intéressant. Même si j'ai dit à une hôtesse qui était là que la façon dont se déroulait la dernière réunion..., je n'ai pas trop compris quoi. On nous demandait, à nous, de nous exprimer... en fait une parole d'experts sur les plaquettes. Je crois que c'était ça,

Annie Augier : certifiées. Ouais.

Francis Agresti : Certifié d'ailleurs, je crois qu'il y a un petit peu, un petit peu du barouf dans la salle, il y a beaucoup de gens qui sont levés en disant... Voilà bon, bref, je ne reviens pas là-dessus, mais alors pour en revenir sur le sentiment que j'ai eu sur les 3 concertations, peut-être que je me trompe, mais c'est que les experts que vous avez conviés, ils n'étaient pas vraiment très, très enthousiastes. Moi j'ai bien discuté avec les gens de la forêt la semaine dernière et je n'ai pas trouvé des gens très, très enthousiastes sur le projet Hynovera. Donc, pour moi, c'est un petit peu, enfin, c'est quand même un signe que bah, il y a vraiment des questions importantes, il y a des problèmes, et que vous n'avez pas toutes les réponses bien sûr Et c'est un petit peu pour joindre ce qui a ce qui a dit qui a été dit tout à l'heure c'est que on passe des heures comme ça., à échanger mais en réalité, on n'a pas vraiment beaucoup de réponses. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Annie Augier : Merci de votre avis, merci de l'exprimer. On est là pour ça. Est-ce que on peut prendre peut être une ? Monsieur, je voudrais quand même donner majoritairement la parole à ceux d'entre vous qui ne se seraient pas encore exprimés, mais comme je ne vois pas de main levée particulièrement. Alors, Monsieur là, on retournera de l'autre côté de la salle. Et puis Madame, on a encore une dernière partie, je vous le dis, hein, parce que tout le monde estime que c'est très long. Il est 22h40, on a encore une dernière partie sur les risques, hein ?

Jean-Claude Monet : Oui, je voudrais évoquer les arguments qu'on nous a opposés lorsqu'on a dit, euh, il y a des nuisances autour de Pechiney. Mais c'est parce que les gens sont venus construire à côté de Pechiney. Bon. Par contre ici on a le processus inversé, c'est à dire que c'est construit. Et on vient amener l'élément dangereux et de pollution dans les constructions. Alors, il y a une logique qui m'échappe, d'un côté, on le fait et on reproche aux habitants de s'être rapprochés et là on fait le contraire, ça ne me semble pas tellement cohérent. Deuxièmement. Peut-être... Je vais peut-être être un peu méchant, mais ce n'est pas grave. J'ai fait...

Annie Augier : si, c'est grave d'être méchant...

Jean-Claude Monet : ...non, mais je plaisante, je plaisante, il y a une touche d'humour en plus !

Annie Augier : Bon alors, d'accord !

Jean-Claude Monet : Oui, j'ai passé au peigne fin le site de la concertation. Et je n'ai pas trouvé une fois le mot nuisance, le mot pollution, le mot sanitaire y en a pas, et j'ai trouvé une seule fois le terme « risque », juste dans le titre de notre concertation de ce soir. Donc je pense qu'on peut dire à nos amis qu'ils peuvent être rassurés puisque ceux-ci n'existent pas puisqu'on n'en parle pas. Mais il y a une chose qu'ils ont oublié aussi, qui n'a pas été dite, c'est que le terme de riverains n'a pas été noté une seule fois non plus. Alors donc, ça veut dire que les riverains n'existent pas non plus, voilà. (*applaudissements*)

Annie Augier : Merci Monsieur pour votre avis. Alors, on a monsieur, Monsieur là, la rangée contre le mur, et puis je pense qu'on prendra la dernière intervention avec Madame puisque je le rappelle il y a encore un dernier bloc d'informations à partager sur les risques.

Jean-Luc Debard : Oui, alors sur les impacts, donc il nous a été expliqué qu'en fait on allait réduire les pollutions des avions, etc. Ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'il y a un grand nombre de d'aéroports et/ou d'aérodromes qui veulent s'étendre et augmenter le trafic, donc conclusion, si on augmente le trafic, en fait, on va encore augmenter le nombre de kérosène qu'il va falloir utiliser. Et puis encore, continuer à augmenter le la quantité de de kérosène bio, et on s'aperçoit que c'est ce qui nous a été dit tout à l'heure, qu'en fait, c'est dans la politique de l'aéroport de de Marignane que de devenir un aéroport sensationnel etc. Mais en fait, on augmente à chaque fois, donc la capacité des aéroports, que ce soit à Marignane, que ce soit aux Milles, que ce soit à Nice, que ce soit à Lille... et en fait, on n'est pas dans une politique de réduction, on est dans une justification, et quelque part un greenwashing, en fait, pour dire « vous voyez, on va voler vert » hein ? Les joueurs du PSG, ils vont pouvoir dire « mais non, on n'a pas besoin de planche à voile hein, mais on pourra voler avec du kérosène vert ». Voilà donc, on est dans cette situation-là. Et la meilleure solution hein, l'avion vert, c'est celui qui ne vole pas. Donc s'il y en a qui veulent des autocollants, là j'en ai, et ensuite je voudrais dire que par rapport à cette concertation, moi je me suis un peu impliqué, mais aujourd'hui je constate que quand on prend le bouquin là...

Annie Augier : Le dossier de concertation...

Jean-Luc Debard : Voilà, merci de de m'aider. Donc le dossier de concertation effectivement il y a un certain nombre de choses qui qui sont qui apparaissent au niveau des impacts donc c'est la page 42 hein au moins donc le sous-sol, la forêt, paysage, etc., hein ? Et après ça, ça continue et en fait moi, j'ai l'impression que, en posant des questions-là, si je pose des questions, parce que

j'en ai, j'ai commencé à écrire, j'ai l'impression que je vais vous aider. Et donc je n'ai même pas envie, parce que je préfère que vous ne répondiez pas à ces questions-là, parce que comme ça, à l'enquête publique, vous irez dans le mur et on pourra vous démolir à l'enquête publique. Voilà. La réalité, elle est là, parce que quand vous dites les paysages sont lointains. Les paysages lointains ? des massifs boisés ? Je ne sais pas où enfin, c'est, c'est incroyable quoi, c'est incroyable, j'habite en face à 500 mètres, hein, et...

Annie Augier : bon,

Jean-Luc Debard : Voilà. Après je voulais vous dire quand même qu'aujourd'hui vous nous dites, vous allez prendre de de l'électricité verte. Aujourd'hui, c'est aujourd'hui, ça fait plusieurs mois, plusieurs années et là ça s'amplifie, c'est là ou c'est encore du greenwashing. C'est qu'en fait dans les Alpes et dans la montagne de Lure, on coupe la forêt pour foutre des panneaux photovoltaïques et puis vous, ils vont venir ? Alors vous allez nous dire, mais c'est dans la politique de la région, etc. Mais en fait en c'est n'importe quoi, c'est n'importe quoi comme politique énergétique ! Il faut stocker du du CO 2, et on coupe des arbres pour vous faire voler des avions avec du kérosène, soi-disant bio, et en augmentant la quantité de d'avions qui vont voler, mais on marche sur la tête complet, quoi hein là ! La dernière chose que je voulais vous dire...

Annie Augier : S'il vous plaît parce que on a encore une intervention...

Jean-Luc Debard : Mais écoutez à la page 40, mais de toute façon ça ne sert à rien, et ça, ça leur sert qu'à eux là. À la page 40, y a écrit « alternative au projet ». Y a rien sur « éviter », y a rien sur éviter à cet endroit-là, donc éviter c'est de ne plus faire voler des avions comme ça, c'est tout. (*applaudissements*)

Annie Augier : Merci Monsieur. Allez, on prend une dernière intervention, ici Madame, et ensuite on passera aux risques potentiels.

Laurence Langlet : Oui, toujours Madame Langlet, juste une petite question en fait. Quand on a parlé des emplois, mais je sais qu'on doit en reparler, vous avez dit, on est en train de voir pour éventuellement passer par le ferroviaire. Donc ça veut dire perte d'emploi des camions ? Hé bah si je... Le transporteur perd le contrat donc est-ce que dans... Comme dans les 150 personnes connexes on avait le transport ? Ça veut dire qu'on a plus ces..., enfin on a moins de d'emplois.

Denis Grisoni : Comme il est indiqué, ça créera des emplois dans la filière de la logistique.

Laurence Langlet : Non, mais que ça soit par les camions ou par le ferroviaire, la logistique est liée. Moi, je parle du transporteur.

Annie Augier : Alors si nous sommes, on va enchaîner. C'est sur les impacts ? Ou c'est sur les risques ? Oui, oui, oui, j'enchaîne ? Alors on donne le micro à Monsieur au premier rang avec le polo bleu. Vous vous représentez, Monsieur, s'il vous plaît ?

Éric Agostini : Éric Agostini, j'habite Gardanne. Vous avez levé les 200 millions. Généralement, quand on lève 200 millions, on fait un deck avec pas mal d'informations, donc ces informations vous les avez. Alors bien entendu, il y a des informations financières que nous, vous ne devez pas communiquer, ça je comprends bien. Mais normalement, vous avez un business plan avec, sur un projet comme ça, au moins 10 ans de visibilité. Est-ce qu'on pourrait avoir année par année, les chiffres et la progression ou l'évolution des chiffres sur tout ce qui est intrants, sortants, le nombre de camions, les volumes de kérosène, les volumes de stockage, etc., etc ? Autre chose, vous devez avoir aussi un planning avec des timelines et des entre guillemets, des go – no go. Par exemple, il vous faut l'autorisation de la DREAL pour avancer. Donc ça, vous avez à le fournir à vos investisseurs, donc avec des dates, et on aimerait bien avoir aussi ce planning parce que là vous nous dites que vous n'avez pas encore fait les études, des risques. Donc, il y a une date pour ça, vous avez une date limite. Enfin vous êtes engagé vis-à-vis de vos investisseurs à fournir au moins, enfin, vous êtes engagés sur un planning, donc vous avez à ce planning, il doit montrer que à telle date vous déposez le dossier, à telle date, alors je ne sais pas, la DREAL, à 6 mois, 18 mois, le go ou le no-go pour ça ? Et on aimerait bien avoir ces chiffres parce que là, j'ai l'impression les échéances.

Annie Augier : Vous voulez dire échéance ?

Éric Agostini : Ouais enfin les échéances, tous ces chiffres, etc. Parce que là on a l'impression que globalement c'est vous allez construire dans 3 ans alors que y a rien de fait et vous avez même pas le dossier. Vous ne savez même pas si vous aurez les autorisations ou pas. Ça me paraît un peu... Voilà, enfin, je pense que vous avez tout, mais vous n'êtes pas transparents. Et la dernière des choses c'est...on vient de passer 5h, dites-nous ce que vous nous avez appris par rapport aux documents déjà qu'on a eu ? Moi j'ai l'impression d'avoir rien appris de plus.

Cyril Dufau-Sansot : Hé ben ça, ça c'est votre avis. J'espère qu'il y a des gens ici qui sont arrivés et qui ont découvert des points et notamment sur la méthodologie d'appréhension et de gestion des impacts et des risques. Si on peut développer les risques ensuite, c'est ça qui est important. (*réponse hors micro, non audible*). Hé oui, sur le projet sur le projet en lui-même, on va afficher

la planche 3. 9, s'il vous plaît, on va y revenir parce que c'est celle qui justement va vous donner le timing du projet et les étapes qui représentent des go- no go, comme vous avez dit. Ce sont les étapes principales d'un projet avec...

Annie Augier : Attendez, Monsieur, on ne vous entend pas si vous n'avez pas de micro, donc là on va répondre à votre question, on va le faire dans l'ordre,

Cyril Dufau-Sansot : Ce que ce que dit Monsieur, c'est relatif à la question...

Éric Agostini : La question va être précise parce que, quel est par exemple, c'est juste un exemple, la date limite pour vous pour livrer votre étude d'impact ?

Cyril Dufau-Sansot : Pour livrer notre étude d'impact ?

Éric Agostini : oui.

Cyril Dufau-Sansot : l'étude d'impact, elle sera livrée au moment où on veut déposer notre dossier d'autorisation à la DREAL qui va être début 2023 si le projet va de l'avant et qu'on décide de le mener plus loin. (*protestations dans le public*)

Éric Agostini : Mais est-ce que vous pouvez nous communiquer le planning que vous avez donné à vos investisseurs montrant le projet avec les conditions ? Là ça là c'est bon, on passe là, on arrête, etc. Si ça existe, vous êtes d'accord ?

Cyril Dufau-Sansot : Ça existe, mais il faut que vous compreniez, c'est que la levée de fonds qu'on a faite, elle n'est pas uniquement sur ce projet-là, c'est à dire que ce projet-là, dans notre plan d'affaires qui a fait l'objet de notre augmentation de capital avec nos investisseurs, peut être remplacé par d'autres projets qu'on a dans notre portefeuille de projets. Parce que, parce que on est dans une étape de concertation, comme l'a rappelé Monsieur le garant, où à la fin de l'étape de concertation, le maître d'ouvrage peut décider d'abandonner son projet ou peut décider de le modifier et donc le si je le modifie et ben ça change tous les chiffres relatifs au projet... (question hors micro, inaudible). Il y aura une enquête publique, l'enquête publique elle sera sur la forme finale du projet.

Annie Augier : Allez, on poursuit avec les risques, il est 22h51 pour être précise, donc on enchaîne avec la présentation maître s'il vous plaît, et on se laisse du temps pour à la fois présenter les risques potentiels qui ont été préparés par le maître d'ouvrage et on prendra à l'issue de cette présentation les questions et avis que vous aurez à nous proposer. On poursuit slide suivante ?

Denis Grisoni : Alors l'étude de danger, Delphine va la traiter.

Delphine Cahélo : Hé oui, donc dans le cadre du projet Hynovera, on va donc, en plus de l'étude d'impact, réaliser une étude de dangers. Celle-ci est focalisée sur les risques, donc la première partie de l'étude, ça va être d'identifier les risques potentiels présentés par les installations, c'est à dire les scénarios d'accident qu'on peut avoir sur les installations projetées. Ensuite, on va les caractériser en gravité, c'est-à-dire qu'en fonction des distances d'effet qui seront calculés pour les scénarios d'accident et des personnes susceptibles d'être impactées hors des limites du site, on pourrait estimer une gravité pour ces scénarios et en parallèle, une probabilité d'occurrence.

En fonction de ces résultats, on va pouvoir définir et mettre en place des mesures de sécurité pour maîtriser ces risques.

L'objet de l'étude de danger, c'est également de démontrer donc la maîtrise de ces risques, compte tenu de la vulnérabilité de l'environnement, qui est bien sûr prise en compte. L'étude de danger va permettre aussi ensuite, pour l'exploitation des installations, de constituer les plans de secours à mettre en œuvre sur le site.

Donc, dans l'étude de danger, juste pour rappeler que c'est basé sur une analyse des risques, donc ce qui va être pris en compte quand on va réaliser l'étude de danger, ça va être l'environnement du site, alors ça va être l'environnement naturel, donc on va prendre en compte les risques qui sont liés aux inondations, au séisme, à la foudre.

On va également prendre en compte les risques qui sont liés aux activités humaines, le trafic routier, le transport de matières dangereuses, et également les risques qui sont présentés par l'environnement industriel, c'est-à-dire les activités industrielles qui existent déjà et qui pourraient engendrer des accidents sur les installations Hynovera.

L'analyse des risques prend également en compte les produits, bien sûr, qui sont mis en œuvre. Il y a les produits toxiques, les produits inflammables, etc., et les conditions dans lesquelles ils sont mis en œuvre, c'est-à-dire toutes les opérations et les procédés du projet. L'étude de danger va donc permettre de définir les mesures de maîtrise des risques, tout autant au niveau de la conception des installations. Donc c'est quelque chose qui est fait en amont au moment de la conception des installations, mais également dans le cadre de l'implantation. Ces scénarios d'accidents nous permettent aussi de définir l'implantation des installations sur le site.

Denis Grisoni : Donc, effectivement, le projet Hynovera, serait classé Seveso seuil bas. Le cadre réglementaire a été rappelé en début de séance et ce cadre implique à HY2GEN d'effectuer un certain nombre d'études.

Une étude fondamentale concerne deux aspects, le premier aspect, c'est la nature des matières qu'il y a sur site, leur stockage et leur implantation. Le deuxième aspect fondamental, c'est les procédés industriels qu'il y a sur site. Ces études mettront en

perspective et en avant les risques inhérents au projet Hynovera. Et en l'occurrence, on peut passer à la slide suivante ? Les risques seraient des risques : incendie, de toxicité ou d'explosivité. Et toujours, dans le cadre de Seveso, HY2GEN s'engage et doit absolument fournir une politique de mise en œuvre de mesures et de maîtrise des risques.

Cette politique de mesure et de maîtrise des risques, ça consiste en quoi ? Ca consiste en 3 points importants : d'abord limiter la probabilité des dangers. Ensuite, c'est ce que j'ai abordé dans les différentes questions précédemment, étudier tous les scénarios d'implantation pour circonscrire les dangers à l'intérieur du périmètre du site de production. Ça, c'est un élément fondamental qui doit être pris en compte.

Et ensuite HY2GEN doit s'engager à mettre en œuvre les organes de sécurité nécessaires, les formations et les ressources nécessaires pour appliquer ces sécurités sur le site. On peut passer à la slide suivante ? Donc, toujours dans le même état d'esprit et dans le cadre Seveso, une étude sera menée, qui doit tenir compte des aléas naturels tels que la sismicité, l'inondation, les feux ou l'impact foudre. *(question dans le public, inaudible à l'enregistrement)*

Denis Grisoni : L'effet externe ?

Annie Augier : Allez, on poursuit...

Denis Grisoni : À l'issue de ces études spécifiques et dédiées, les conclusions seront mises en avant et HY2GEN doit tenir compte de ces conclusions dans la conception et l'implantation des unités de production, ainsi que dans le choix de ses équipements. Merci.

Cyril Dufau-Sansot : Alors dans les choix qui vont être faits par le maître d'ouvrage, des critères sont prépondérants, et notamment les valeurs portées par HY2GEN. Et que ce soit sur ce projet ou au niveau mondial, notre valeur principale, c'est la sécurité des personnes et des biens via la maîtrise des risques et des impacts de nos projets.

La deuxième valeur qu'on porte et qui est importante à prendre en compte dans la conception du projet, c'est la conscience environnementale, que ce soit sur les aspects de décarbonation, j'en avais parlé au début, mais aussi sur l'intégration dans un environnement humain du projet donc.

Et enfin, ce qui est important pour nous en tant que valeur, c'est de partager et d'être complètement transparents dans un processus tel qu'aujourd'hui, en concertation, c'est d'expliquer et de partager les informations, mais également ensuite, dans le cadre de réglementaire qui s'impose à nos projets, c'est de mettre à disposition en continu les mesures qui sont faites sur les impacts et les rejets potentiels d'un projet tel que c'est imposé, notamment dans le cadre d'un Seveso.

Seveso seuil bas ne nous impose pas certaines choses. Pourtant, nous nous engageons à les mettre en œuvre, tel qu'un plan d'opération interne. Ça, c'est quelque chose qui est imposé pour un Seveso seuil haut, mais nous le mettrons en œuvre également, nous le mettrons en œuvre sur ce projet-là pour gérer tous les aléas potentiels à l'intérieur du site de production, dans le but de réduire et d'éliminer les risques potentiels.

Et également, de façon volontariste, la mise en place d'un plan particulier d'intervention, avec les autorités locales et les pompiers pour gérer de façon coordonnée, tout aléa potentiel.

Alors certes, on a conscience qu'il y a des dangers sur ce genre d'installation, mais toute notre ambition et notre engagement, c'est de tout mettre en œuvre pour les maîtriser et les éliminer. *(intervention dans la salle, hors micro, inaudible à l'enregistrement)*

Annie Augier : Attendez, attendez, tout ça échappe à l'enregistrement ! Est-ce que vous avez terminé, Cyril ? Vous avez terminé ? Donc on peut débiter, faire débiter cette phase d'avis et question, je crois que Monsieur, tout à fait au fond a été le premier à lever la main ?

Hervé Rigaud : Oui, je vais reprendre ce que je dis tout à l'heure, parce que là, c'est une fois de plus, on nous endort un petit peu sur l'impact. J'aurais aimé écouter un impact en disant un minimum. De toute façon, si vous voulez installer une, votre usine, c'est que devant un seuil de rentabilité à un moment, donc on sait très bien qu'il y a X milliers de litres de kérosène, qui vont sortir. Avec ce millier de tonnes de ceci, de cela, a priori, on peut savoir en termes de seuil de rentabilité, à partir du seuil de rentabilité, quel serait le périmètre de danger pour les riverains, 100 M, 200 M, 300 M, 1 km jusqu'à Mimet, jusqu'à Fuveau, etc, pour que nous on puisse savoir et poser des questions, en tous les cas ? Là, on s'est largement endormi. Maintenant il est 11h, 10h00 maintenant il est 23h, donc on s'est largement endormi.

Là aussi, je pense que tout le monde peut être d'accord sur les valeurs, on va défendre les droits sociaux enfin les euh, le plan de ceci, le plan de cela, on a des valeurs humaines, des valeurs pour les salariés. Mais si vous aviez dit le contraire, on vous aurait jeté de suite, en l'occurrence. Donc nous ce qu'on attend, ce n'est pas des valeurs, c'est des informations concrètes pour dire « voilà ce qui sera fait concrètement », a minima avec ce seuil rentabilité et aujourd'hui on n'a rien. Ce que je vous propose, je vous propose en tout cas, c'est qu'on puisse se revoir, si vous devez revenir visiblement. En tous les cas, mais avant toute mise en œuvre réelle de vos choix, une réelle concertation. Et pas du violon, merci.

Annie Augier : Merci Monsieur pour votre...

Cyril Dufau-Sansot : dans l'exercice de la concertation, il y a un dossier final avec les décisions potentielles du maître d'ouvrage. C'est clair que la dimension du projet en lui-même, en fonction des résultats, des études de danger et des études d'impact, est quelque chose qu'il est important de mesurer, et donc quand on aura fait ces études-là et qu'elles... (*protestations*) seront finalisées parce qu'elles sont en cours, mais quand elles seront finalisées, c'est clair que c'est quelque chose qu'on va étudier de façon à s'assurer que notamment, en termes de risques, on maîtrise les risques au sein du site de production.

Annie Augier : Monsieur, tout à fait au dernier rang ?

Michel Sauvage : Michel Sauvage, CIQ comité d'intérêt de quartier Gardanne Ouest. Hé oui, je voudrais renchérir un petit peu sur ce qui vient d'être dit. Là, je suis un peu abasourdi quand même, ça fait 5h qu'on est là. 5h. Thème de la réunion, les risques et les nuisances...

Annie Augier : Les impacts.

Michel Sauvage : J'ai posé une question sur la torchère, je n'ai toujours pas de réponse. Vous êtes de très bons communicants.

Denis Grisoni : C'est un avis, ou il y a une question sur la torchère ? (*protestations dans la salle*)

Vincent Delcroix : Si vous voulez, je vous repose la mienne ?

Denis Grisoni : D'accord. Donc, est-ce qu'on peut avoir la slide 16. 2 s'il vous plaît ?

Annie Augier : Alors voilà des éléments de réponse sur la torchère.

Denis Grisoni : Donc là torchère, première précision, la torchère est un élément de sécurité. Et donc vous voyez à votre gauche une torchère classique qui est utilisée soit en raffinerie, soit en aciérie. J'y ai travaillé moi aussi au début de ma carrière et effectivement on brûle en continu un certain nombre de gaz. La torchère qui serait utilisée sur le site de Hynovera est un organe de sécurité qui ne fonctionnerait qu'en cas de sécurité. Par ailleurs, on envisage d'étudier la technologie qui soit, soit une torche basse, soit une torche confinée, afin de réduire les nuisances lumineuses et olfactives... (*dans le public : « sonores »*). Et sonores, oui, merci de m'aider à préciser la chose !

Annie Augier : Alors, on a ici l'intervention de Madame au 2e rang, s'il vous plaît ?

Danièle Guieu : Danièle Guieu, France Nature Environnement PACA. Donc, je rappelle que l'hydrogène est inflammable et explosif. Je peux dire quand même que j'ai eu l'occasion de rencontrer un des responsables de RTE, je crois que même que c'était le directeur, parce que je suis membre du CESER, hein, Conseil économique et social environnemental régional. Donc à cette occasion là j'ai rencontré, enfin, j'ai pu par visio, rencontrer ce Monsieur, et j'ai posé la question, de savoir s'il était possible d'installer des entreprises sur le site de Fos. Alors il m'a dit oui, il y a des friches, c'est possible. Est-ce qu'il est possible d'amener l'électricité dans ces industries ? Il m'a dit oui, c'est possible. Bien sûr que ça n'est pas... Ah ben oui, mais attendez, la vie humaine n'a pas de prix, Monsieur, hein, voilà, la vie humaine n'a pas de prix donc il m'a dit oui, c'est possible. Donc ça met un certain temps mais ça mettra autant de temps que la fabrication de l'entreprise ou de l'usine.

Annie Augier : Voilà merci. Alors on prend une demande d'intervention Monsieur, debout avec le pull bleu qui lève la main depuis un petit moment

Monsieur Parigi* : Monsieur Parigi*, Gardanne, mais industriel à Fos. Je suis en train de faire une demande d'électricité de connexion au réseau RTE. Il n'y a pas d'électricité disponible à Fos avant 2032. J'ai pris tout ce qui restait.

Annie Augier : Attendez, bon, OK. Alors on avait une demande d'intervention je crois, là Monsieur, avec la chemise noire ?

Laurent Deshayes* : Hé oui, bonjour Laurent Deshayes*, oui, voilà, vous dites que vous n'avez pas encore étudié les risques, etc., mais vous avez quand même prévu, si on peut appeler ça des bonbonnes, vu la taille, 6 M3. Enfin, 3 réserves de 6 M3 pour l'incendie, vous avez déterminé ça comment ? Parce que là, visiblement les risques, vous ne les avez pas catalogués, mais vous avez déjà déterminé combien il vous fallait d'eau pour éteindre les incendies et 18 M3? Excusez-moi, je ne sais pas ce que vous allez éteindre avec ça, hein ?

Annie Augier : Hey, alors C'est alors, attendez, est-ce qu'on on réinstalle, on reprojette une slide. Monsieur grisoni ?

Denis Grisoni : non, non, non, non.

Annie Augier : S'il vous plaît

Denis Grisoni : donc je rappelle que le projet est en début d'étude. Effectivement, nous avons prévu d'avoir des citernes d'eau, la quantité n'est pas encore arrêtée et ça sera déterminé avec un travail fait avec le SDIS. À ce jour, on en est là, c'est juste pour

dire que puisque nous avons la volonté d'avoir un POI, nous avons aussi la nécessité de..., pendant quelques heures, d'avoir la maîtrise, en cas d'aléas sur le site, et donc il sera nécessaire d'avoir un circuit de d'extinction de feu, ou de refroidissement des équipements, voilà.

Annie Augier : Alors on a une demande de prise de parole ici, 2e rang, Madame avec le chemisier vert.

Mélanie Chaix : De nouveau Mélanie Chaix. Dans la slide où vous présentez les risques pris en compte, est-ce que vous pourriez la remettre, juste parce que j'ai raté un truc ?

Annie Augier : Lesquels ?

Denis Grisoni : Lesquels ? Alors peut-être toxicité ?

Mélanie Chaix : Vous parliez de chargement, déchargement. Je me rappelle que c'était la première...

Annie Augier : Avec les deux tableaux, les colonnes de droite matière et procédés...

Denis Grisoni : Donc c'est la slide inhérente au Seveso seuil bas. Avec les 2 tableaux verts et bleus ? Voilà.

Mélanie Chaix : Voilà, ce sont donc les thèmes pris en compte pour les risques ?

Annie Augier : Allez-y.

Denis Grisoni : Alors ce sont les thèmes principalement, lorsqu'on a... Sur un site industriel, il y a des équipements et puis il y a des matières. Seveso bas, c'est extrêmement strict, on doit répertorier. Là, je n'en ai mis que les principales et les plus importantes. On doit répertorier toutes les matières qui sont sur site. Je vais aller à l'extrême : un pot de graissage pour changer un roulement à billes. Ça doit être répertorié sur le site. On doit dire la quantité et où il est implanté et donc on le fait a fortiori avec toutes ces matières là, ça, ça implique des rubriques, c'est ce qui a été présenté par la DREAL en tout début, donc les rubriques pour les matières et ensuite il y a aussi les rubriques pour les procédés industriels, est-ce que c'est du chargement ? Est-ce que c'est du stockage, etc. Donc quand on a répertorié, alors je finis l'explication, quand on a répertorié toutes ces matières et tous ces procédés industriels, on réalise ce qu'on appelle une note de cadrage. Et en fonction de cette note de cadrage, on va commencer l'analyse des risques, puis voir où on peut l'implanter, parce que dans l'analyse des risques, il y a aussi on parlait d'effet domino tout à l'heure. L'effet domino, ce n'est pas uniquement avec un projet qui peut être contigu, ça peut être aussi avec deux réservoirs et suivant les distances entre deux réservoirs, donc peut-être hydrogène, en l'occurrence, il y aura très peu de stockage d'hydrogène, je réponds à une question qui avait été posée tout à l'heure, donc suivant la distance qu'il y a entre les réservoirs, on considère qu'il y a un effet domino ou pas. Tout ça, ça fait partie de l'étude de danger et de la note de cadrage.

Mélanie Chaix : Et dans les procédés industriels ? Est-ce que là ce sont uniquement les principaux ou ?

Denis Grisoni : Oui, ce sont les points principaux. On doit déclarer par exemple, quand on fait de la manutention avec un chariot élévateur, ça doit être déclaré. Pourquoi ? Parce que s'il y a des réservoirs à côté, il doit y avoir des mesures de prises. Et une analyse de danger prise en considération.

Mélanie Chaix : Est-ce que vous êtes responsable du transport des intrants et des sortants ou non ? Parce que c'est des sous-traitants, ça ne vous concerne pas ?

Denis Grisoni : La question est délicate. Dès l'instant où ça rentre sur le site, nous en sommes responsables, même si c'est un sous-traitant. Pourquoi ? Encore une fois, il faut comprendre qu'être un site Seveso bas, c'est un gage de sécurité. N'importe qui ne peut pas rentrer sur le site. Pour rentrer sur le site, il faut des formations, formations qui peuvent durer de quelques heures à plusieurs journées. Un sous-traitant qui rentre sur le site, il ne peut pas rentrer si on ne lui donne pas l'autorisation. Il ne peut pas rentrer s'il n'a pas été formé par l'exploitant, il ne peut pas rentrer s'il n'a pas les documents qui vont avec les produits dangereux par exemple, les fiches de sécurité. Les fiches de sécurité répertorient toutes les gravités des contacts avec le produit. Donc un site Seveso, dès l'instant où quelqu'un d'étranger au site, met le pied sur le site, l'exploitant est responsable de ce qui se passe sur son site.

Annie Augier : Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Mélanie Chaix : Oui. Est-ce que votre usine peut être à l'arrêt sans danger ?

Denis Grisoni : Non. Un site industriel, même à l'arrêt, comporte des dangers. Pourquoi ? Parce qu'il y a des matières. Encore une fois, on fait référence à cette note de cadrage, il y a des matières qui sont sur le site. Ces matières sont dangereuses, même quand

le site est à l'arrêt. Exemple, le kérosène sera en stock, donc il y a des dangers inhérents alors que le site peut être en arrêt de production. Le site Seveso, c'est 24/24, 365 jours, à l'arrêt, en maintenance, peu importe. **Mélanie Chaix** Surveillé.

Denis Grisoni : oui, c'est ce qu'on avait dit, en surveillance constante.

Mélanie Chaix : Et dernière question, mais ça va être une question de distance. Quand est-ce qu'on saura à quelle distance on est en danger ?

Denis Grisoni : Alors, je comprends que c'est une inquiétude. Comme je l'ai dit à l'instant, une fois que ça c'est identifié, on va essayer différentes implantations sur le site : les réservoirs, la partie hydrogène etc. Il va y avoir plusieurs scénarios, ça ne va pas sortir comme ça du jour au lendemain. Et donc à chaque fois qu'on a fait un essai d'implantation, on fait une étude de danger et on regarde les distances. Si ce n'est pas contenu à l'intérieur du périmètre de l'usine, on refait un scénario d'implantation. Donc, pour répondre à la 2e partie de votre question, à la fin de l'étude de faisabilité qui devrait arriver d'ici la fin de l'année, début janvier, on aura une idée plus précise sur ces cercles de danger dont vous parlez.

Mélanie Chaix : Ce serait écrit noir sur blanc avec des cartes où les gens pourront localiser leur maison sur le plan ?

Denis Grisoni : Mais les cercles, comme je l'ai dit, on va circonscrire les dangers à l'intérieur du périmètre de l'usine. *(protestations, inaudibles à l'enregistrement)*

Annie Augier : Alors attendez, vous répondez et on clôt avec Madame ?

Intervention sans micro depuis la salle / inaudible à l'enregistrement

Denis Grisoni : Le risque zéro n'existe pas, vous avez entièrement raison. C'est pour ça qu'on fait des études de danger, on identifie des risques et on met en œuvre les mesures pour annihiler ce risque. Je donne un exemple, on a un réservoir de kérosène. Ben, on ne va pas se balader avec du feu à côté. Ça semble tellement évident. Ben oui, mais ça veut dire qu'il faut du personnel qualifié, il faut des zones identifiées pour ne pas qu'il y ait une source d'inflammabilité à côté du réservoir de kérosène. C'est ça, une analyse de danger.

Annie Augier : Alors, Monsieur ici ?

Claude Calvet : Bon, je vais être sympa, je vais vous donner un tuyau, vous avez oublié une matière, ce sont les guirlandes de pneus qui brûlent aux entrées de portail des installations. C'est du folklore local, mais il faut l'intégrer. Mais ce n'était pas ma question. Ma question, c'est que je viens, on vient d'apprendre quelque chose de très important. Comme quoi cette réunion est vraiment utile. La personne qui est partie, qui a dit qu'il n'y aurait pas d'énergie disponible à Fos avant 2032 ?

Annie Augier : Monsieur n'est toujours pas parti, hein ? Il est toujours là !

Claude Calvet : Alors il va pouvoir prendre la suite, confirme ce qui est sous-jacent et reste dans le non-dit, le choix d'Hynovera pour ce site. Derrière ça, il y a la centrale GazelEnergie. Pourquoi ? Parce que le projet, il est parfaitement calibré sur la puissance de la centrale, ça vous ne pouvez pas dire non, il est parfaitement calibré là-dessus. Deuxièmement, la gestion des Smart GRID fait que les électrons de la centrale, de toute manière, viendront chez vous même avec certificat, payé très, très cher, d'ailleurs, par les exploitants. Donc, ce qui veut dire que dans la région, comme il a été écrit, à l'origine de la centrale électrique dans la région, nous sommes une péninsule électrique. Le réseau est faible, il fallait cette centrale biomasse pour le sécuriser et vous arrivez, vous réquisitionnez la sécurité du réseau. Oui de fait. Et le jour où la centrale ne marchera pas, ce qui est quand même assez régulier parce qu'on la voit très rarement fumer, non seulement nous n'aurons pas la production électrique de la centrale, mais nous aurons le débit que vous utiliserez, c'est à dire qu'au lieu d'avoir un manque de 150 mégawatts, le jour où elle est en panne, nous aurons un manque en puissance de 300 mégawatts. Et ça, je comprends que vous choisissiez Gardanne parce qu'en fait c'est le seul endroit où vous avez une sécurité électrique maintenant, mais au détriment de ce que nous subventionnons à prix d'or pour obtenir la sécurité du réseau Sud-Est. *(applaudissements)*

Annie Augier : Alors les éléments de réponse ? Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : C'est votre avis, moi, ce que je peux vous dire, c'est que le dimensionnement du projet Hynovera déjà, il n'est pas exactement à la dimension de la centrale et c'est une coïncidence, parce que le réseau, comme je vous l'ai expliqué,

Intervention sans micro / inaudible à l'enregistrement

c'est... C'est votre avis, vous n'êtes pas d'accord, c'est votre avis. Moi, je vous ai expliqué la réalité du projet qui est que, comme je vous l'ai montré dans la diapositive sur l'approvisionnement électrique, le réseau électrique qui arrive jusqu'à Gardanne est suffisamment dimensionné pour que la centrale fonctionne ou ne fonctionnant pas, le projet peut être alimenté en électricité. Le déploiement des énergies renouvelables dans la région va aussi permettre de garantir le côté vert. Et à Fos, et peut-être que

Monsieur en dira plus que moi si, s'il est là-bas, la problématique, elle est que les équipements électriques de RTE ne permettent plus d'amener suffisamment d'énergie pour tous les besoins et je crois que Monsieur va compléter.

Annie Augier : Donc attendez, attendez...

Cyril Dufau-Sansot : Donc je le répète, que la centrale soit en marche ou à l'arrêt, un, ça n'empêche pas l'approvisionnement électrique du projet Ça n'empêche pas l'approvisionnement électrique de la région et de la zone.

Industriel de Fos : Oui, ce que je voulais dire, c'est qu'ils limitent l'alimentation de Fos. C'est la ligne actuelle qui avait amené l'énergie depuis le poste du Réaltor qui est le poste central de la Provence jusqu'au poste de Fos sur mer. Donc c'est la ligne pour ceux qui prennent l'autoroute avec les gros pylônes blancs et rouges au-dessus de Pennes-Mirabeau et en parallèle du pont de Martigues. Cette ligne-là est limitée actuellement les temps 225 000 volts. Il faut la passer en 400 000. Et pour la passer en 400 000, ça va prendre 10 ans.

Annie Augier : Et alors on a d'autres éléments de réponse sur cette interpellation ? Cyril, non ? Alors on va prendre la question de Madame et Monsieur, deux personnes qui ne se sont pas encore exprimées ce soir ?

Christelle Ferrari : Bonsoir Christelle Ferrari, professeur des écoles résidant à Meyreuil. Je reviens sur l'intervention de la dame qui parlait tout à l'heure des zones de risques avec les cercles. Vous avez, si j'ai bien compris, expliqué que les risques seraient potentiellement concentrés au sein du site et que, en fonction de ça, vous déplacerez les unités. Si j'ai bien compris ? Sauf que j'ai du mal à comprendre si par exemple l'usine, enfin le lieu où sera stocké l'hydrogène, si ça explose ? J'ai du mal à comprendre comment ce sera concentré réellement sur cette usine et comment ça n'affectera pas les riverains autour et notamment les trois pôles scolaires de Meyreuil, Plan de Meyreuil, ces trois écoles collées à la D6, et donc ça m'inquiète. Donc est-ce qu'on aura réellement la carte avec les risques à l'intérieur ? Personnellement, ça ne me concerne pas ce qui se passera dessus, mais je suis inquiète pour tout ce qui se passera aux alentours de votre future usine.

Denis Grisoni : Alors je vais répondre à votre question. Donc je répète, nous ferons des scénarios d'implantation pour circonscrire les dangers à l'intérieur du périmètre. Ensuite, je voudrais apporter une précision. J'ai dit tout à l'heure qu'il y aurait très peu de stockage d'hydrogène. Ensuite, un stockage hydrogène n'explose pas : le danger majeur avec le stockage hydrogène, c'est la fuite. Auquel cas ça prend feu, effectivement, ça c'est un risque, et c'est pour ça qu'il est prévu une autonomie en eau pour refroidir les éléments alentours du stockage d'hydrogène. Petit 1, petit 2, tout stockage muni de vannes qui permettent d'isoler la fuite.

Annie Augier : Monsieur, ici, vous avez un micro, là, oui, on va vous demander de vous présenter.

Monsieur Konieczki* : Bonsoir Monsieur Konieczki*, je suis peut-être votre futur voisin, parce que sur la simulation de vos installations, vous avez bien évité ma maison qui se trouve juste un peu à droite. Certes, c'est ma première concertation, je n'ai rien appris à part que c'est hyper dangereux, à part que vous ne parlez pas un seul instant de la sécurité pour les riverains, vous en avez rien à foutre en fin de compte. Votre projet est déjà tout ficelé, hein ? On n'est pas dupe. Et ce qui me gêne, c'est que, comme Monsieur Agresti, tout à l'heure, on dirait qu'on est un peu votre caution. Voilà. Mais moi, je vous le dis, on a déjà échappé à un cancer. Je ne me ferais pas une 2e fois, moi je vous le dis, si personne ne vous le dit, si moi je vous le dis, vos tronches, je les ai là (*de deux doigts, il montre ses yeux*). Non mais. Y en a qui rient. Moi je ris pas. Vous, vous ne savez pas par où on est passé. On a eu les emmerdements, on est venu, nous. Elle y était là, la centrale, elle y était, mais vous, vous n'y étiez pas, OK ? On nous a souvent dit « ouais mais bon, vous êtes venus habiter ici, vous saviez qu'il y avait l'installation de la centrale ? ». OK, on savait, mais vous vous n'y étiez pas donc nous, on n'a pas trop envie de vous avoir. Surtout qu'on a passé par le petit trou de la serrure. On ne passera pas une 2e fois. (*applaudissements*) OK, voilà, moi, c'est ce que je veux, j'avoue. Et je pense que la communication de tout ça n'a pas été faite dans les mairies parce qu'il y a pas un gars de Meyreuil, là, y en a pas un qui..., y avait monsieur, Monsieur... Bon, comment il s'appelle déjà lui, Gava ou je sais plus comment qui est resté 1/4 d'heure pour se faire voir comme tous les politiques, mais ne vous inquiétez pas que la communication mais elle va se faire. Elle va se faire et puis là, il n'y aura pas que nous, on y va venir à plusieurs parce que c'est scandale. Un scandale ! Pas une fois, vous avez parlé de nous. A 100 mètres, je suis de vous ! A 100 mètres, 100 mètres, je vous l'ai dit, on est passé par un petit trou, on ne passera pas une 2e fois par un petit trou.

Annie Augier : Merci, merci Monsieur. Alors on donne la parole à Monsieur avec le masque. Le Monsieur avec le masque.

Lucien Agresti : Si c'est nécessaire, je me représente parce que bien voilà, c'est l'ANLP, l'association de lutte contre l'impuissance et la pollution, créée en 2003, suite, je vais employer un terme un peu gros, grotesque, aux emmerdements dus à la centrale voilà. Et pour ceux qui ont vécu les années 2000, ils savent de quoi je veux parler. Je note au passage, avant cette date fatidique du passage de la centrale thermique aux mains d'investisseurs étrangers, Endesa, E.ON et Uniper. Enfin je vous en passe, il y en a.... Voilà donc. Les nuisances, elles étaient limitées parce que les charbonnages se préoccupaient un peu du citoyen, des citoyens qui étaient aux alentours. Mais lorsque c'est passé dans les mains d' Endesa, ça a été la merde pour tout le monde, et c'est pour ça qu'on a créé l'ANLP. Je ferme cette parenthèse.

Ma question, vous avez présenté des risques ? Hé, est-ce que vous avez envisagé le risque terroriste ? Compte tenu de la conjoncture internationale aujourd'hui, c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait prendre en compte. Ça, c'est la première question.

Deuxième question, comment se fait-il que depuis que vous organisez des réunions, il n'y ait pas les coupables de cette situation ? Les politiques représentés. Ils devraient être assis à côté de vous pour pouvoir répondre à un certain nombre de questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre, c'est évident.

Dernière remarque, ce n'est pas une question. J'ai entendu des chiffres 120 mégawatts je crois, c'est vous Hynovera, votre raffinerie Hynovera comme je l'appelle. Votre raffinerie Hynovera, et ça ne vous plaît pas, qu'on parle de raffinerie, parce que quand on a parlé de raffinerie sur le marché à Gardanne, tout de suite les oreilles ont été attentives à nos propos. Tant qu'on parlait, Hynovera, c'est un truc de plus parmi d'autres, donc c'est une raffinerie. Si on n'est pas d'accord, j'ai la définition du dictionnaire. À ce moment-là, si on n'est pas d'accord, vous remettez en cause le dictionnaire, donc je reviens au dernier propos que je viens d'entendre. 120 mégawatts, c'est ce que vous avez dit, je crois. Et puis j'ai entendu que vous contestez parce que vous parlez de 150 mégawatts.

Il faut savoir que selon les arrêtés préfectoraux, suite tout un tas de démarches, la tranche 4A été déclassée, de 250 mégawatts, 250, elle est passée à 150 mégawatts. Et parmi ces 150 mégawatts que le site pourrait produire, il y en a 15 qui sont dédiés au fonctionnement de la centrale, il n'en reste plus que 135 qui peuvent être injectés sur le réseau pour la. C'est pour votre information. Merci.

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Sauf erreur de ma part, le risque terroriste ne fait pas partie des risques qui sont évalués, dans le sens où leur probabilité est très faible. Mais là je laisserai plutôt les spécialistes et les services de l'État s'exprimer là-dessus. Par contre, Monsieur Delcroix, j'aimerais bien vous entendre sur les modalités fixées par la CNDP notamment sur le hors sujet, plusieurs hors sujets qui sont mentionnés là et notamment sur l'intervention des politiques, parce que peut-être que vous pouvez apporter des réponses là-dessus ? Merci.

Vincent Delcroix : Alors pour le principe de la concertation, c'est vient qui veut. Donc je vous laisse méditer sur cette possibilité ou non-possibilité de venir et de participer aux réunions.

Annie Augier : Et, il y a une demande d'intervention de Monsieur avec le costume gris.

Olivier Foulon : Oui, donc à nouveau Olivier Foulon. La salle s'est bien vidée. J'ai un peu honte quand même. J'ai un peu honte là, pas pour moi, hein. Tout simplement parce que quand on regarde la somme de vécu et d'expériences qu'il y a parmi les citoyens, les riverains. Quand on regarde le nombre de neurones qu'il y a là dans la salle, quand on regarde les vôtres, et on se dit, on en est encore là, à faire les choses comme ça... C'est à dire que tout à l'heure, j'ai vu un calendrier, je dis finalement à fin décembre, si vous, vous n'avez pas le pognon pour financer des études, pour financer du contradictoire, et ben ça va être compliqué après. Alors je me trompe peut-être, mais après c'est la DREAL qui va faire ses études, ça va prendre 18 mois, on aura des données, on n'en aura pas. Bon, moi je vais essayer de poser des questions simples. Un, d'abord, est-ce qu'à un moment donné dans votre procédé, je suis désolé, je n'étais pas aux réunions précédentes, je n'ai pas pu venir, vous avez imaginé la possibilité de vous implanter ailleurs, ne serait-ce que d'avoir 2 ou 3 autres hypothèses ? Première question.

2e question, vous avez dit, il y a des risques, incendies, explosions etc. Donc c'est normal qu'on soit inquiet. Quelle est la probabilité de ces risques là et ne me répondez pas, « faut qu'on attende des études ». Voilà le truc qui doit qui pourrait exploser ? C'est quoi ces 0,3 % de chance, de risque, pardon que ça explose ? C'est 3 % ou c'est 30 %, ce n'est pas la même réflexion, pour nous, Ok ? Et vous avez, vous dites un devoir de réduire ce risque. Votre devoir de réduction de risque, il est à quel niveau ? Il est de de réduire de 1 %, de 20 % de 50 % ? Tout ça, c'est des données qu'on n'a pas. Donc vous comprenez qu'on est dans le flou à nouveau le plus total.

Annie Augier : Merci. Alors, sur les lieux potentiels d'implantation qui ont été étudiés...

Cyril Dufau-Sansot : Alors, sur les lieux potentiels d'implantation comme je l'ai dit, on, on veut s'implanter exclusivement sur des sites artificialisés et principalement des sites industriels. Il faut que ces sites soient disponibles, c'est à dire qu'il faut que le propriétaire soit en capacité ou en volonté de le mettre à disposition. Un. Et deux qu'ensuite toutes les infrastructures nécessaires soient en place et disponibles. À ce jour, on n'en a pas identifié d'autre, dans la région. Et ensuite sur je vais te laisser prendre la main sur les risques.

Denis Grisoni : Les études de danger et les analyses de risque, ça ne se fait pas en termes de pourcentage, il ne suffit pas d'avoir un volume et de se dire « bah voilà, j'ai 3 % de risque que ça explose », ça ne marche absolument pas comme ça. C'est quelque chose de très complexe, donc on va vous présenter une slide, et Delphine si tu veux apporter quelques précisions ? C'est la planche 7. 6.

Delphine Cahelo : En fait, quand on réalise l'étude de danger, on identifie des scénarios d'accident. Et donc on identifie des scénarios d'accidents et ces scénarios, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on les caractérise et en gravité et en probabilité. En gravité, on va calculer par exemple, si je prends un feu de bac de carburant. On va calculer des distances, des effets thermiques et certaines distances et on va voir le nombre de personnes susceptibles d'être impactées. Ça va nous donner une cotation en gravité du scénario. C'est la colonne que vous voyez, où on va avoir une gravité modérée, sérieux, importante, catastrophique, en fonction du nombre de personnes qu'on est susceptible d'atteindre à l'extérieur du site. Ce scénario, il a aussi une probabilité. Donc, en fonction, des conditions de mise en œuvre du produit sur le site, en fonction des mesures de maîtrise des risques qu'on va mettre en œuvre, la probabilité, elle va évoluer. On lui affecte donc une probabilité et la probabilité, c'est ce que vous voyez sur la ligne du haut qui va être de l'événement le plus probable a) à une probabilité ou un probable e). Ça nous permet ensuite de positionner ce risque. Par exemple, un feu de bac de carburant, dans la matrice et de voir son acceptabilité. Cette matrice est réglementaire, elle est dans la réglementation française et donc on voit par exemple les cases rouges où le risque il est totalement... c'est marqué non, donc il n'est pas acceptable. Il n'est pas possible de le conserver en l'état. Ensuite, il y a des cases roses, où là il faut travailler à réduire ce risque et des cases vertes où le risque est acceptable. Et c'est ce qui nous permet de caractériser les risques dans le cadre de l'étude de danger.

Denis Grisoni : Et donc, tant qu'on n'est pas dans les cases vertes, on continue de travailler sur l'implantation des différentes unités de production sur le site.

Annie Augier : A-t-on d'autres... ? Monsieur Le Mouel, je vais vous donner la parole, mais il y a une jeune femme, là qui attend de prendre la parole depuis un petit moment.

Marion (n'a pas dit son nom) : Marion, j'habite à Meyreuil. Je reviens sur le projet de Dunkerque, j'ai très bien compris, c'est un prototype ça n'avait pas de produit, ça avait été juste les essais des procédés. Est-ce que l'étude d'impact et l'étude de danger est consultable encore ?

Audrey Vartanian : A priori oui, elles sont passées en enquête publique ?

Laurent Bournay : Elle a fait l'objet d'une enquête publique,

Marion (n'a pas dit son nom) : Donc elle est... On peut facilement le trouver sur le site

Laurent Bournay : Sur le site de la préfecture me dit... Ce doit être celle des Hauts de France, de Dunkerque, ou Nord-Pas-de-Calais ? Mais oui, c'est public,

Marion (n'a pas dit son nom) : C'est public ?

Laurent Bournay : C'est public, comme l'a dit la représentante de la DREAL, par la Constitution, par la loi.

Annie Augier : Monsieur le Mouel ?

Luc Le Mouel : Oui, si on avait tenu cette réunion il y a 3 ans à Rouen, avec le chef d'entreprise de Lubrizol, ça se serait passé comme ce soir. On aurait eu les mêmes tableaux et on aurait démontré qu'il n'était pas possible d'avoir un accident à Lubrizol, et pourtant il a eu lieu. Il a eu lieu et on a essayé d'analyser pourquoi. Donc on a un Sénat très vaillant dans notre pays et il y a une commission de sénateurs qui s'est déplacée, qui est allée voir pendant 15 jours pourquoi il y avait eu cet accident. Et on s'est rendu compte, qu'outre le fait qu'on avait mal analysé ce qui pouvait se produire sur l'entreprise Seveso, il y avait tout autour, et c'est ce qui manque ce soir, toutes les autres entreprises qui étaient à côté de l'usine Seveso. Dans tout ce qui nous est présenté là, sur les risques, vous n'avez pas dit où on mettrait la scierie, où on mettrait Greengas Energy, où on mettrait... ? J'ai déjà fait cette intervention à la première, la première réunion. Mais je le redis, parce que on n'a pas été entendus. On n'a pas eu de réponse. On n'a pas eu tout ça.

Et à l'arrivée, on peut nous présenter les tableaux qu'on veut, ce qui s'est produit à Lubrizol, ça risque de se reproduire ici. Les sénateurs avaient bien dit, il ne faut plus d'effet domino, il ne faut plus avoir autant d'entreprises autour d'un centre Seveso. Je pense que ni la chambre de commerce, ni le responsable de la métropole, les responsables de la région, les responsables département, ni les deux maires, ni l'Ademe, ni la Banque qui va financer, ça ne les a pas... Pourtant on le savait puisque ça a été fait après. Ils ont quand même voté des deux mains la possibilité sur ce site d'avoir tout cela, c'est à dire de reproduire ce que les sénateurs ont demandé de plus faire.

Je trouve ça très fort quoi. Ça veut dire que l'expérience ne sert jamais. Et tout ce que vous nous dites ce soir c'est la même chose ! Il n'y aura pas de risque ? Si, il y en aura. Il n'y aura pas d'accident ? Je souhaite qu'il n'y en ait pas, mais l'institut, j'allais dire l'institutrice, pardonnez-moi, la professeure des écoles qui vous dit « les trois écoles sont là, juste le long de la double voie », elle vous dit « j'ai peur pour mes enfants ». Vous n'êtes pas capable de nous dire si ça explose, s'il y a un accident, excepté de mettre un peu d'eau, voilà parce que 6 000... ce n'est pas beaucoup.

Qu'est-ce que vous ferez pour eux ? Moi, je crois que vraiment, ce centre, il ne peut pas être installé là, d'abord pour ça quoi ! Il

est dangereux dans un centre, entouré de maisons comme ça l'est, quoi ? Je dis c'est vraiment du périurbain. Vous nous dites aussi bon, je ne peux pas vous donner tous les éléments parce que c'est en cours, etc. Mais dans deux mois ou début 2023, l'étude d'impact avec la DREAL, il se fera. Bon je veux dire, ça nous gêne un peu. Quoi... vous auriez pu dire la vérité et ce soir, nous on vous redit qu'on n'est pas d'accord pour cette implantation en milieu urbain.

Annie Augier : Alors y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame ici au premier rang et visiblement c'est la dernière. Alors une 2e.

Annie Lisée : Alors rebonsoir Annie Lisée, toujours et euh, vous ignorez le contexte environnemental ? OK, vous faites du greenwashing, ça vous amuse, ça vous fait vous bidonner depuis tout à l'heure, ça a l'air de d'être amusant pour vous ce genre de circonstances. Super elle ! Vous ignorez aussi le contexte géopolitique. Je ne sais pas si vous regardez les infos, mais hier, la Biélorussie a rejoint la Russie et des missiles sont tombés au bord de la Pologne. Ça veut dire que l'OTAN va être concerné, ça veut dire que si Poutine a envie de nous couper les vivres ici parce que on fait voler des avions qui vont l'attaquer ou... C'est un fou ! Et il y en a plein de fous sur cette planète. Et vous, vous voulez nous coller une bombe juste à côté ? Et ça, vous et ça ne vous paraît pas sérieux comme préoccupation ? Vous pensez que c'est un truc de bonne femme ou que c'est un délire ou je ne sais pas, vous réfléchissez sérieusement ? Vous regardez les informations ? Vous vous rendez compte dans quel contexte nous nous trouvons actuellement ? Vous auriez imaginé ça il y a 2 ans ? Non, c'est un risque qui n'existait pas. Il n'était pas dans votre joli tableau multicolore ? Vous, ça vous dérange que je vous dise ça, ça ne vous saute pas à l'esprit tout seul ? Je ne comprends pas dans quelle planète vous êtes, je ne comprends pas... Y a pas de 2e planète, vous savez, il y en a une seule et nous, on a des enfants, ce sont nos enfants. On a nos bois, on a nos forêts, on a notre paysage... On n'en veut pas, on n'en veut pas.

Donc je vais vous poser une question, Monsieur Delcroix, si vous voulez bien, parce que vous n'êtes pas beaucoup intervenu et vous êtes notre porte-parole, pas le leur (*dénégation du garant*) Ah ben je ne sais pas moi, « ma parole à du pouvoir », c'est qui ? Je ne sais pas, c'est la mienne, donc vous êtes la Commission qui me représente ? (*dénégation de Vincent Delcroix*) Ah bon, ben ça alors ?!

Annie Augier : Alors, attendez alors, attendez Monsieur.

Annie Lisée : Je suis vraiment super déçotée !

Annie Augier : Alors allons-y mais terminez votre propos ?

Annie Lisée : N'empêche que je vais quand même vous poser ma question parce que je crois en vous. Il faut bien qu'on fasse confiance à quelqu'un ce soir ici ?

Donc moi ce que je voudrais, c'est savoir quels sont les recours qui sont à ma disposition en tant que citoyenne, pour lutter contre ce que l'on ne veut m'imposer, envers et contre tout, le plus basique bon sens de la planète actuelle. Donc je voudrais, comme sur les avis, vous savez, de l'administration derrière, il y a toute la liste des recours, tout ce que l'on peut faire pour empêcher cette aberration, voilà. S'il vous plaît, je vous en prie ?

Vincent Delcroix : Alors déjà, je vais vous préciser à quoi je sers, je sers en fait à vérifier que le public peut s'exprimer et participer aux décisions en matière d'environnement, donc je vérifie simplement et je l'ai fait ce soir. Et je n'ai pas eu beaucoup à intervenir parce que, contrairement à ce que vous avez dit à un moment, je n'ai pas détecté de mensonges. C'est ce que... le terme que vous avez employé, proféré par le, par le maître d'ouvrage. Parfois, j'ai trouvé que, j'ai trouvé une fois que l'information n'était pas complète, j'ai posé la question au maître d'ouvrage. Mais globalement, et donc ça sera d'une certaine manière ma conclusion, je trouve que le public a pu s'exprimer et participer. Donc, je suis le garant de ça et je ne suis rien de plus.

Annie Augier : Monsieur Delcroix, vous avez terminé votre réponse,

Vincent Delcroix : Oui ? Ça vous, ça vous convient ? Donc, ah oui, les recours. Bah disons, ça me gêne un petit peu, ça me gêne un peu. Moi je peux vous dire le rendez-vous avec l'administration du projet, c'est l'autorisation environnementale et l'autorisation environnementale peut être attaquée. Et donc c'est ça sera au moment... Vous pourrez donc éventuellement hein, mais euh, je ne vous donne pas les recettes, vous pourrez éventuellement un moyen de recours, c'est d'attaquer l'autorisation environnementale, pour autant que le projet soit allé jusqu'à la DREAL ait préconisé enfin, dit au préfet qu'on pouvait..., que le dossier avait été correctement instruit, etc., donc à la suite de ça, le préfet signe l'autorisation environnementale et vous pouvez attaquer au tribunal administratif cette décision.

Annie Augier : Alors attendez, on n'a pas, on n'a pas le micro, donc si vous souhaitez un droit de suite vous demandez le micro. C'est à moi, que vous le demandez, donc je vous donne le micro et sinon on ne vous entend pas.

Annie Lisée : Euh, je dois me représenter à nouveau ?

Annie Augier : Non, là, je crois qu'on a compris que vous étiez, oui, merci.

Annie Lisée : Non, on ne sait jamais. Euh, ça veut dire que le projet, votre avancement sera encore un peu plus ficelé parce que moi je vois les dates là : 2019, conception du projet. Personne ne m'a... m'en a parlé hein, je ne sais pas si vous... Est-ce que quelqu'un en a entendu parler en 2019 ? Je crois 2019, c'était le confinement, non ? C'était avant, quand on nous a invités, le groupement des entreprises Pays d'Aix, entre autres, nous a invités à presque à fêter la fin de la centrale et la réorganisation, la réorientation du bassin minier, comme on le fait, la reconversion, comme on le fait depuis des années, depuis des années...

Annie Augier : Très bien. Voilà.

Annie Lisée : Non mais attendez, comment ça très bien ? Il y a d'autres dates là ! 2021, validation du Pacte de territoire, on n'en a pas entendu parler non plus ? (*protestations*) Ahh ahh. Ben oui, on est des gens qui travaillent, on est très occupé et vous êtes passés entre les, entre les filets, là. Non. Je veux dire, si vous voulez faire une vraie consultation publique, la loi, elle vous impose certaines choses, mais vous avez aussi la capacité de nous inviter à nous prononcer. Et de dire, tiens, je vais aller importuner des gens ? Moi j'emmerde personne au quotidien, jamais je ne dérange personne, mais si quelqu'un vient me marcher sur le bout des pieds, je réagis. Or là, vous, vous venez marcher complètement sur nos maisons et vous ne vous souciez même pas de savoir si on existe ! Vous me connaissiez avant ? Non, vous me connaissez ce soir, et pourquoi vous n'êtes pas venu faire ma connaissance ? Moi, je ne suis pas allée vous chercher, c'est vous qui venez chercher mon territoire. C'est quand même une inversion incroyable des choses ?

Cyril Dufau-Sansot : On est dans le respect de la loi et des modalités qui ont été validées par la CNDP

Annie Lisée : Le service minimum. Bien sûr, le strict minimum, ça vous arrange ! Hé ben on va trouver des recours, Monsieur, on va trouver autre chose, on ne va pas attendre encore que le temps passe, à votre avantage !

Annie Augier : Alors on a une intervention ici, de Madame. Oui, je vous donne la parole dans une seconde Monsieur, non ? (*protestations*) Oui, mais vous, vous aurez la parole dans une minute. Allez-y.

Marion (n'a pas donné son nom) : Marion, de Meyreuil. J'avais une question pour la dame de la DREAL. J'ai bien compris après les risques et les impacts dans le dossier d'autorisation, donc l'effet domino va être calculé en fonction des entreprises environnantes. Mais est-ce que les entreprises environnantes vont refaire ce travail d'étude d'impact avec la nouvelle entreprise ?

Audrey Vartanian : De danger, si elles sont soumises à étude de danger, oui.

Marion (n'a pas donné son nom) : Elles devront refaire ce travail avec l'implantation ?

Audrey Vartanian : quand une installation est soumise à l'étude de danger, elle doit faire une réexamen quinquennal obligatoire, ou bien dès que l'environnement évolue autour de son site.

Marion (n'a pas donné son nom) : D'accord, donc oui, ça va impacter.

Audrey Vartanian : Après il faut voir jusqu'où ça impactera, voilà.

Annie Augier : Alors, Monsieur ?

Olivier Foulon : Hé oui, merci, juste pour une petite précision, parce que Madame, qui est beaucoup intervenue, a cité deux fois le groupement des entrepreneurs du Pays d'Aix, c'est à dire le GEPA. Il se trouve que j'en suis un des administrateurs. OK. On n'a pas organisé de réunion avec... On a été invité par les entreprises, je crois, c'était du Pôle sainte Victoire, ici à une manifestation et je peux vous dire que ça va faire débat entre nous. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Annie Augier : Y a-t-il d'autres... ?

Olivier Foulon : Parce que cette manifestation, elle était un peu particulière, donc ça sera aussi remonté. D'ailleurs je pense, mais ça fera débat entre nous.

Annie Augier : Alors 2 demandes de prise de parole, 3 ? Monsieur au premier rang avec le polo bleu ?

Éric Agostini : Oui, donc toujours Éric Agostini, Gardanne. Je voulais savoir si l'étude des risques qui sera faite sera validée par une autorité indépendante ? Ça c'est la première question et la deuxième question, vu le peu de chiffres que l'on a eu, vu l'échéance qui arrive. Y a beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de boulot à faire. Il y a combien de personnes qui vont être mobilisées pour atteindre cette échéance ?

Denis Grisoni : Donc, l'étude, les études, il n'y a pas qu'une étude, les études sont diligentées à partir de nos données par un organisme tiers qui peut être... Ça peut être l'Apave, ça peut être Bureau Veritas etc., et ensuite ces conclusions, ces rapports, sont donnés et fournis à la DREAL dans la demande d'autorisation. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : nous avons comme actionnaire Technip et nous avons toutes les ressources à disposition de Technip au siège

à Paris, qui regroupe à peu près 3 000 personnes pour nous aider à mener ces études. (*commentaire hors micro, inaudible*) Hé non, mais ça dépend. Il n'y a pas... Il y a différentes études, il n'y a pas qu'une étude donc chaque spécialiste par exemple sur l'eau, il y aura des spécialistes de l'eau, ça peut être 2/3 personnes sur les études de risque, ça peut être aussi 2/3 personnes, chacun sa spécialité. Il y a un certain nombre d'études à mener et pour chaque étude, il y a 2/3 personnes.

Éric Agostini : Je comprends mais voilà, en deux mois, est-ce que ces personnes vont être disponibles ? J'imagine qu'en tant qu'industriel, en tant que professionnel, vous avez déjà anticipé que ces ressources seront disponibles ? Donc vous savez déjà combien de personnes vont être mobilisées ? Enfin du moins j'espère, sinon ça veut dire que vous ne maîtrisez rien ?

Denis Grisoni : Donc, comme je viens de vous l'indiquer, il y a Technip qui est à Paris, il y a les ressources nécessaires et ce n'est pas...

Cyril Dufau-Sansot : Effectivement, c'est dans la gestion des plannings des gens de chez Technip que les ressources sont mobilisées. On a une validation de timing par nos prestataires, y compris par Technip. Après combien de ressources ils impliquent par jour par semaine..., c'est leur gestion des ressources humaines.

Éric Agostini : Donc, en tant que gestionnaire, vous avez dû allouer une certaine somme, un certain budget pour cette évaluation ? Vous prenez le salaire moyen et vous voyez combien de temps/homme ça fait ? Et ça vous l'avez ? Vous pouvez nous le dire ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, oui, ça, on vous fournira l'information. Je ne l'ai pas de tête, je ne l'ai pas dans les documents qui sont à disposition ce soir... d'autant plus à presque minuit, donc on vous fournira cette information, on le note.

Annie Augier : Alors nous sommes au terme de pratiquement 6h de réunion publique. Monsieur Delcroix vous souhaitez que la salle soit épuisée ? La salle est-elle épuisée ? Visiblement pas ?

Vincent Delcroix : Je ne souhaitais pas que la salle soit épuisée, je souhaitais que tout le monde puisse s'exprimer, ce qui n'est pas la même chose.

Annie Augier : Oui, mais là je pense que tout le monde l'a perçu exactement comme ça. Madame au fond ?

Laurence Langlet : Oui, juste une précision concernant les concertations publiques, donc là j'ai assisté à la 4e, c'est la plus longue.

Annie Augier : Mais euh, je n'ai pas dit notre dernier mot sur les 2 prochaines hein ? Non mais je crois qu'on n'est pas sûr...

Laurence Langlet : (*rires*) J'espère qu'il y aura un apéro énorme à la fin parce que, la vache...

Annie Augier : Ben non, pas d'alcool, non...

Laurence Langlet : Sur la concertation publique, moi j'avais compris qu'à la fin a été rédigé un rapport parce que là, tout ce qui est dit en fait ne va pas être inscrit, mis à part que vous vous enregistrez, verbatim tout ce que l'on dit, mais est-ce qu'à la fin ça va faire l'objet d'un rapport, d'un compte-rendu, de quelque chose d'officiel, qui va partir sur des instances plus hautes ? Préfet, DREAL, tout ça, tous ces organismes ?

Vincent Delcroix : On a déjà répondu à ce type-là de questions, mais on peut y répondre à nouveau. Alors oui, nous nous rédigerons un bilan donc dans les 2 mois, à la fin de la concertation. Donc on nous donne deux mois pour travailler et ce bilan sera rendu public. Il sera publié notamment sur le site de la concertation, il sera également publié sur le site de la commission nationale du débat public.

Laurence Langlet : Donc le bilan prendra en compte ce qui a été dit dans la salle.

Vincent Delcroix : Alors le bilan donc, je vous répète, ce que je vous ai dit au début, nous sommes neutres et indépendants et nous ne portons aucun avis sur le projet.

Laurence Langlet : Non, non, mais redire des faits, ou rapporter des paroles, ce n'est pas rendre un avis

Vincent Delcroix : Voilà tout, tout, tout à fait donc en fait, nous synthétisons enfin, nous essaierons parce que bon, vu la richesse des échanges, ça va être un peu compliqué. Nous synthétiserons en fait les thèmes qui ont été abordés, les réponses qui ont été apportées par le maître d'ouvrage et donc nous relaterons, disons, la manière dont la concertation s'est produite, s'est faite, les sujets qui ont qui n'ont pas de réponse, par exemple, ceux que vous avez abordés tout à l'heure, et nous préconiserons aussi ce qu'il faudrait faire pour que la concertation...

Laurence Langlet : Donc là vous émettez un avis ?

Vincent Delcroix : ... que la concertation se poursuive et ce qu'il faudrait faire pour qu'elle soit la plus complète possible dans le futur. Voilà, c'est la teneur du bilan mais aucun avis sur le projet.

Laurence Langlet : D'accord. Et à qui vous allez le fournir ?

Vincent Delcroix : Pardon ?

Laurence Langlet : A qui va-t-il être fourni ?

Vincent Delcroix : Alors donc on va le donner à notre patronne, donc Madame Jouanno, la Présidente de la commission nationale du débat public, mais je vous dis, il sera totalement et complètement public. Donc chacun pourra le lire, l'utiliser, en faire ce qu'il en veut. Et ce bilan sera mis dans le dossier d'enquête publique. Donc ça fera partie des documents qui seront soumis à l'enquête publique et donc le public qui disons participera à l'enquête publique et qui n'aurait pas participé à la concertation donc, sera informé par le bilan de ce qui s'est dit, comment ça s'est dit et pourquoi.

Annie Augier : Alors j'ai en tête 2 demandes... Ca se transforme en 4 donc ici Madame ?

Mélanie Chaix : Mélanie Chaix, ma question, c'est pour Madame Vartanian, la DREAL...

Annie Augier : Allez-y ?

Mélanie Chaix : Je suis fatiguée, je crois que j'ai oublié.

Annie Augier : Vous êtes la seule à être fatiguée. Nous, on est en pleine forme !

Mélanie Chaix : (rires) Si, ça y est !

Annie Augier : 6 h de réunion, on pourrait tenir encore autant

Mélanie Chaix : Dans l'étude d'impact que vous allez étudier, quand elle vous sera fournie, est-ce que vous allez prendre en compte les impacts des sous-traitants qui ne sont pas sous la responsabilité d'HY2GEN et Hynovera ? Notamment le transport ? Des impacts du transport des intrants, des sortants ?

Audrey Vartanian : Oui, alors, comme je vous ai dit tout à l'heure, l'étude d'impact prend le cumul des deux, du projet dans sa globalité, donc y compris le transport, si c'est pour répondre à votre question de façon très claire, oui.

Mélanie Chaix : Donc ce sera très clair, vraiment. Le tracé sera précis, encore une fois ?

Audrey Vartanian : Le Monsieur vous a expliqué que ça faisait partie intégrante du dossier à déposer notamment, le trafic était un point dur qu'il va affiner et le trajet final sera effectivement présent dans le dossier de l'exploitant.

Denis Grisoni : Et si je peux apporter un complément d'information : les transports de matières dangereuses. J'apporte un complément, les transports de matières dangereuses sont assujettis à une réglementation. On ne peut pas passer n'importe où. Donc il y a forcément des demandes qui seront faites et un circuit qui sera étudié.

Annie Augier : Alors Monsieur, avec la chemise bleue ?

Jean-Claude Monet : Jean-Claude Monet, de Bouc Bel Air Environnement. Oui, je voulais apporter une précision qui peut-être même servir de conclusion. Je vais, je pense moi, en tant qu'ingénieur, enfin, point de vue technique, j'y touche un petit peu. Je pense que les réflexions qui sont faites par le maître d'ouvrage en ce qui concerne le prototype, les précautions, etc., personnellement, je n'ai rien à dire. Par contre, je pense que le problème se pose intrinsèquement sur les dangers de cette affaire là et plus largement, dans ce contexte où la situation est déjà, je vais être un peu, être un peu mal élevé, je dirais merdique. On est dans une situation merdique qui ajoute au risque objectif, un risque qui est humain et qui est totalement compréhensible. Donc, il faut bien, il faut bien mettre l'église au milieu du village. L'étude ? On ne peut pas être contre, il faut le faire, mais il ne faut pas le... mais elle a des risques, il faut le reconnaître. Mais il y a un problème, il y a un problème supérieur, c'est que ça arrive dans des zones où le passé est déjà intenable et avec le Pacte de territoire, le futur sera encore beaucoup plus intenable, donc on ajoute des problèmes aux problèmes. Et les gens, sur le plan humain, vous l'avez senti dans ces réunions, sont exacerbés par cette accumulation. (*applaudissements*)

Annie Augier : Merci Monsieur, vous avez demandé la parole Madame, et puis ensuite on terminera par vous puisque visiblement, vous êtes la dernière.

Aline Frosini : Oui, Aline Frosini. Pour répondre là, à ce que vous venez de dire ce n'était pas ma... Les camions passent où ils veulent hein ? On leur interdit de passer, mais chez nous, on a un 40 tonnes qui passe plein de..., rempli de de fioul, ils viennent alimenter la station-service et ils passent par notre chemin rural alors que c'est interdit et personne ne dit rien. On l'a signalé à la municipalité et malheureusement, on le signale régulièrement et il passe quand même. Donc les chauffeurs font ce qu'ils veulent. Autre chose, non, mais je ne voulais pas intervenir pour ça. Vous avez fait des mobilisations, des concertations mobiles, vous avez fait des concertations ici, des concertations mobiles aussi, vous êtes allés dans les entreprises, dans les pôles d'entreprises, vous

êtes allés sur le marché, vous n'êtes pas allés à la sortie de l'école là, de Meyreuil ? Du Plan de Meyreuil ? J'insiste sur le plan de Meyreuil, vous avez bien compris que Meyreuil et le Plan de Meyreuil, ce n'est pas la même chose ? Les gens qui habitent Meyreuil, habitent des quartiers favorisés. Les gens qui habitent Plan de Meyreuil, c'est là, enfin bon, à qui on a donné des autorisations de construire. Vous avez bien compris... Pourquoi n'êtes-vous pas allés à la sortie des écoles, interviewer les mamans ? Hé bon, moi je veux poser la question à la CNDP là ? Puisque chez nous aussi... Voilà, voilà, c'est tout ce que je... Non, il y avait autre chose. Est-ce que... je dis peut-être une grosse bêtise ? Est-ce qu'il y a une assurance pour ça ? Est-ce que vous avez un assureur pour tout ça ? Hé, j'ai lu quelque part que plus personne ne voulait, non... assurer ce genre d'usine.

Denis Grisoni : Ça m'attriste d'entendre cette question. Oui, il y a une assurance. Ce n'est pas parce qu'il y a une assurance que tout est réglé. C'est attristant d'entendre ça.

Aline Frosini : Mais j'ai lu quelque part que personne ne voulait assurer ce genre d'usine ? Si je vous pose la question, c'est pour ça.

Cyril Dufau-Sansot : Il y a des assurances spécialisées, donc oui, oui, il y a des assurances, oui bien sûr. Par contre, je rejoins Monsieur Grisoni, ce n'est pas parce qu'on est assurés qu'on va se permettre d'accepter des risques et des accidents.

Annie Augier : Est-ce qu'on a terminé alors avec Madame ? Et je crois que c'est la dernière demande de prise de parole pour ce soir.

Danièle Guieu : Moi je voulais juste répondre à Anne, parce que je suis le site de « Tu es de Meyreuil », et les gens se sont posés des questions parce qu'ils ont su qu'il y avait ce projet, donc entre eux, ils ont un petit peu échangé et je suis tombée là-dessus, donc j'ai répondu et j'ai donné quelques renseignements comme ça. J'ai été automatiquement éliminée. On m'a tout enlevé systématiquement, on m'enlève tout ce que je dis sur le site « Tu es de Meyreuil si », donc l'information... Je ne sais pas qui gère ça ? C'est contre vous hein ? Mais pour dire, mais pour vous dire. Voilà pour vous dire que l'information est apparemment... On peut comprendre ou on peut en conclure qu'ils ne veulent pas qu'elle circule.

Annie Augier : Alors on est au terme de cette réunion publique, si on peut avoir la slide suivante, s'il vous plaît. Pour vous informer qu'évidemment le verbatim, comme nous nous sommes engagés à le faire, est en ligne dans les quelques jours qui suivent cette réunion - il va sans doute être un peu plus long à produire que les réunions précédentes -, que vous pouvez toujours déposer vos avis, vos questions et vos contributions sur le site.

On va se retrouver le 20 octobre à 18h. Au cours de cette réunion qui va évidemment contenir des projets alternatifs et/ou complémentaires et la dimension emploi. Ce sera à Meyreuil et ce sera à 18h. Monsieur Delcroix, vous revient le bilan à chaud ?

Vincent Delcroix : Alors là, le bilan à chaud, il va être très court. J'ai juste une remarque à faire : ceux qui pensent la concertation ne sert à rien, comment se fait-il qu'ils soient encore là à minuit, après 6 heures de réunion ?

Annie Augier : Merci Monsieur Delcroix, on vous souhaite une bonne fin de soirée et à la semaine prochaine, le 20 octobre. Merci beaucoup.